

ABEL DURAND

# NANTES

dans la

# FRANCE DE L'OUEST



Préface de M. Gaëtan RONDEAU  
MAIRE DE NANTES



PARIS  
LIBRAIRIE PLON

A Monsieur Yann Fournier  
Membre de la Pelagie  
avec la conviction qu'il portait  
le fruit de l'auteur dans une  
bonne mesure et même de  
ce qui qu'il comprenait et  
ambitions pour la ville de  
la Duchesse Anne

Alfred

**NANTES**

dans la

**FRANCE de l'OUEST**

*Ce livre*  
*a été édité sur l'initiative et par les soins*  
*de l'Association Industrielle, Commerciale*  
*et Agricole de l'Ouest*  
*avec le concours*  
*du Syndicat d'Initiative de Nantes*  
*et de la Région.*



A LA MÉMOIRE  
ILLUSTRE ET TRÈS AIMÉE  
D'ANNE,  
DUCHESSÉ DE BRETAGNE, REINE DE FRANCE,  
QUI, NÉE A NANTES,  
LÉGUA SON CŒUR A SA VILLE NATALE,  
CES PAGES  
ÉCRITES AVEC FOI, EN DES JOURS D'ÉPREUVE,  
SONT DÉDIÉES.

NANTES  
MDCCCCXLI  
A. D.



ANNE DE BRETAGNE  
RECEVANT D'ANTOINE DUFOUR LE MANUSCRIT  
DE L'ÉLOGE DES FEMMES CÉLÈBRES.

Miniature attribuée à Jean Perréal  
(vers 1508)

Musée Dobrée - Nantes

## PRÉFACE

---

*Premier adjoint de la Ville de Nantes, l'auteur de cette étude critique sur les conditions d'une division provinciale de la France de l'Ouest n'a pas besoin d'être présenté au lecteur. Il a seulement voulu que fût marqué, sur une des plus graves questions de l'heure, son accord avec son Maire et son ami.*

*Président de la Société de Géographie, Vice-Président de la Section Nantaise de la Ligue Maritime et Coloniale, Professeur d'Economie Politique à l'Ecole de Droit, M. Abel Durand trouverait dans ces seuls titres un droit légitime à exprimer avec autorité son opinion sur une question extrêmement complexe et à demander l'audience du public.*

*Mais celui-ci doit une particulière attention au fait que M. Abel Durand est mieux qu'un érudit. Membre de la Municipalité Nantaise depuis de longues années, juriste et économiste tendu vers l'action sociale, Conseil de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de l'Ouest, Président de l'Union Régionale des Caisses d'Assurances Sociales, honoré enfin des fonctions de Délégué régional de l'Œuvre du Secours National, il a toujours été mêlé activement à la vie de notre cité.*

C'est un administrateur, un réalisateur, un politique au meilleur sens du mot.

De cette collaboration constante d'une expérience avertie et d'un savoir sans défaut naît une impression d'aisance et de sûreté qui confère à ces pages une vie et un attrait singuliers.

Attrait d'autant plus remarquable que, sans méconnaître aucun des éléments affectifs du problème et sans leur refuser la considération qu'ils méritent, l'auteur ne cède jamais aux entraînements du sentiment et ne se laisse guider que par la raison.

Dans une courte introduction riche d'aperçus, lui-même indique à quel point de vue il s'est placé pour entreprendre son étude : « Le problème, écrit-il, a été envisagé tel qu'il se présente vu de la Ville de Nantes : on s'est efforcé cependant de le considérer avec une objectivité suffisante pour que ces notes puissent être retenues comme pièces du dossier ».

Mais nous devons ici prendre garde. La modestie qui a inspiré ces lignes risquerait de nous induire en erreur. M. Abel Durand a fait bien plus que de réunir les pièces du dossier. Il nous offre, sans que son travail prenne à aucun moment l'apparence d'un plaidoyer, mais par la seule vertu d'un exposé lumineux, une solution très complète et très judicieuse du problème de la Région de l'Ouest.

Et si cette solution apparaît dominée par la conscience du rôle exceptionnel de Nantes pour la constitution d'une région naturelle, ce n'est pas parce que l'auteur a été aveuglé par une passion exclusive,

mais parce qu'une maîtresse vision des choses l'a conduit où son cœur l'appelait.

Nous ne saurions, dans les limites réduites de cette préface, analyser un ouvrage où les faits sont des arguments, où les preuves découlent de multiples considérations géographiques, historiques, économiques, où l'on peut embrasser dans son ensemble un sujet aussi vaste que complexe.

Nous voudrions seulement insister sur les deux grandes idées qui forment l'axe de cette étude : celle de la Région naturelle et celle de la grande Ville, noyau attractif de la région.

Ainsi que M. Abel Durand le reconnaît au terme de son livre, ces idées concordent, dans leur sens général et dans leur aboutissement, avec celles que j'ai moi-même exposées dans une série d'articles parus dans le « Phare de la Loire, de Bretagne et de Vendée », sur la grande Région et Nantes, capitale naturelle de l'Ouest.

\*  
\*\*

C'est dans la déclaration du Maréchal du 13 Juillet dernier que nous trouvons la première annonce d'une nouvelle division de la France : « Des Gouverneurs seront placés à la tête des grandes provinces françaises ».

Au cours de son voyage à Toulouse, quelques mois plus tard, le Maréchal, reçu à l'Académie des Jeux Floraux, disait en substance, en réponse au discours de M. de Pesquidoux :

« Vous représentez la France que nous aimons,



que nous voulons faire revivre, avec ses nobles traditions. C'est toute une vie nouvelle qui s'ouvre devant la jeunesse française ».

Enfin, à Lyon, le 18 Novembre, il déclarait que la France serait divisée en régions, groupant plusieurs départements ; à la tête de chacune d'elles un Gouverneur veillerait à l'application des décisions du pouvoir central.

De ces brèves paroles de notre Chef deux principes se dégagent :

1° La France sera divisée en grandes régions ou provinces.

2° La grande région sera le cadre d'une organisation administrative et économique adaptée à notre temps et vivifiée par ce qui demeure des forces traditionnelles françaises. Elle facilitera la synthèse et l'harmonisation, dans la vie de la nation, des énergies de la race et des espoirs enveloppés dans les dures réalités du présent.

Mais il paraît impossible, d'autre part, de négliger, dans ces déductions, le souci de l'unité nationale, de l'indivisibilité de la patrie française qui se manifeste en toutes circonstances dans la pensée du Maréchal.

Il semble donc que la région ou province doive être considérée comme un moyen de parvenir en même temps à une certaine décentralisation économique compatible avec le maintien de l'unité du pays, et à une déconcentration administrative, à une décongestion de la capitale actuellement rattachée par un enchevêtrement d'artères sclérosées à près

d'une centaine de petites unités administratives, les départements.

Ceux-ci, qui ont fait leurs preuves, continueraient leur activité ; mais une grande partie des affaires approuvées à Paris pourraient l'être dans les capitales régionales selon les directives émanant du Gouvernement.

Il apparaît immédiatement qu'un tel programme ne permet pas d'envisager la région comme le groupement de 3 ou 4 des départements existants. La réforme, dans ce cas, ne ferait que créer des super-départements et compliquer les rouages d'une administration qu'elle doit avoir pour but de simplifier.

Il n'est déjà que trop d'échelons et de barrières, et les vingt-cinq ou trente petits organismes nouveaux ne pourraient que ralentir le rythme de l'activité nationale au lieu de l'activer.

On doit être, d'autre part, attentif à ne pas éveiller trop de compétitions et de rivalités. Ce serait susciter d'indésirables agitations que de donner aux nouveaux territoires administratifs les dimensions des anciennes provinces.

Dans celles qui seraient morcelées naîtraient des regrets, des irritations, un désir de recouvrer les parties détachées pouvant aller jusqu'à une sorte d'« irrédentisme ». Si pour certaines d'entre elles, artificielles et mal constituées à l'origine, telles que le Maine et le Poitou, un semblable danger paraît peu à redouter, il n'en est pas de même pour d'autres qui, comme la Bretagne et l'Anjou, ont gardé de leur individualité une conscience aussi vive que justifiée.

*Il serait à craindre qu'une réforme aussi profonde ne se heurtât à des oppositions difficilement réductibles.*

*Mais comment concevoir les nouvelles formations ? Quels éléments d'appréciation interviendront dans le choix de leur capitale et la détermination de leurs limites ?*

*Pour constituer des organismes d'administration et de régulation économique utiles et viables, en même temps que pour offrir des possibilités sérieuses à un renouveau de vie provinciale qui dépasse le cadre des concours de costumes, il paraît nécessaire de créer de très grandes régions.*

\*  
\*\*

*Seule la grande région peut être une région naturelle.*

*De quoi s'agit-il en effet ?*

*De promouvoir de nouveau au rang qu'elle avait su mériter une France rajeunie, saine, laborieuse, industrielle, ardente et impatiente d'apporter à l'Europe reconstituée les inestimables ressources de son sol, de son climat, de son génie. D'activer la vie nationale par la constitution d'organes puissants, robustes, capables de gestes hardis, articulés avec souplesse sur le moteur central.*

*Or, rien de cela n'est possible si l'on ne tient pas compte tout d'abord des grandes divisions naturelles qu'ont dessinées la géographie et l'histoire. Le sol, les fleuves, le climat, les groupements humains, tout a agi et réagi au cours des siècles dans un per-*

*pétuel effort de résistance, de domination, d'adaptation, dont le résultat se révèle à nos yeux dans cette entité sensible et vivante que constitue la région. Entité vivante où ne subsiste du passé que ce qui reste en accord permanent avec les grandes lois de l'activité humaine.*

*Par là, la région déborde le plus souvent les limites de la province historique, constituée au hasard des conquêtes, des mariages, des héritages, témoignage de grandeurs depuis longtemps évanouies.*

*La région garde et perpétue ce qu'a créé le patient travail des générations.*

*Elle ne viole ni l'histoire, ni la tradition. Elle continue d'obéir à la poussée expansive de forces encore puissantes. Vivante héritière, elle nous exhorte à ne pas tailler sans nécessité majeure dans les territoires dont une communauté de souvenirs et d'intérêts a maintenu l'unité. Que l'on groupe seulement, en respectant leurs frontières partout où celles-ci n'ont pas un caractère artificiel, les Provinces que des liens naturels auraient déjà rapprochées. Intégration dans un organisme évolué.*

*Sans doute serait-ce réduire à l'excès le nombre des futures unités administratives que de faire coïncider leurs frontières avec celles des cinq ou six grandes divisions géographiques du Pays. Mais, en dédoublant celles-ci, on ferait, semble-t-il une œuvre à l'échelle des réalités et des besoins de notre temps, permettant de concilier le juste respect du passé, dans ce qu'il garde de vivant, et les nécessités d'une organisation moderne de la Nation. Si l'on*

compare la rapidité et la facilité des communications actuelles à celles de 1790, on peut dire que ce ne serait pas voir plus grand que n'a vu la Constituante en créant les départements.

L'expérience des régions économiques, celle, toute récente, du plan de ravitaillement général prouvent que les pouvoirs des administrations doivent s'étendre sur un large territoire, si l'on veut éviter les solutions fractionnées et discordantes, contraires à l'intérêt solidaire des différents groupes de population.

On peut en outre observer qu'il sera plus aisé au Pouvoir Central d'exercer son impulsion sur un conseil de dix ou douze gouverneurs que de coordonner l'action de 20 ou 25 représentants régionaux.

A l'homme d'action, à l'artiste créateur, hier n'apporte qu'un enseignement, une leçon, un exemple. Le régionaliste soucieux de réalité sait que les anciens organismes administratifs qui ne furent pas toujours très vivants sont aujourd'hui défunts et qu'il serait vain d'essayer de les ressusciter ; qu'on laisse l'archéologie aux archéologues. Les frontières nationales elles-mêmes ne sont pas immuables. A fortiori les provinciales. C'est la loi du perpétuel devenir. Se raciner dans les morts, ce n'est pas s'enfermer avec eux dans la tombe, c'est aspirer du passé toutes les sèves pour que les rameaux aient la force d'élever plus haut la cime.

\*  
\*\*

Or, parmi les régions naturelles qui se partagent notre Pays, il n'en est pas de plus nettement tracée, par le dessin du sol comme par l'esprit général des populations, que la région de l'Ouest.

Celle-ci groupe autour de la péninsule armoricaine, suivant à peu près la ligne de démarcation géologique, la plus grande partie du Maine, l'Anjou et la moitié environ du Poitou.

Car, avec Jean Yole, il faut considérer la Vendée comme une province. Nulle autre partie de la région de l'Ouest, cependant singulièrement caractérisée à cet égard, n'offre une concordance aussi étroite, aussi totale entre la terre, au sens le plus matériel du mot, et la race, au sens le plus spirituel. La Vendée province, c'est en même temps, et avec une étonnante netteté, le bastion sud du massif armoricain et une ferveur paysanne légendaire, issue du grand drame de 93, qui a débordé sur le sud de l'Anjou.

C'est aussi, au point de vue des relations économiques, une sorte d'éventail entr'ouvert, s'étendant de la Loire à la Mer, et dont toutes les branches viennent converger en un même point : Nantes.

Écoutons le vendéen Gilbert Dupé :

« La Loire roulait au-dessus de nos têtes, et nous ne voyions même pas la fumée des cheminées de Nantes. Pourquoi le matelot chantait-il quand même, quand on repartait vers le repos du soir, cette chanson retombée chez nous ?

« A Nantes, à Nantes est arrivé,  
 Quand reverdiront les prés,  
 Trois grands navires chargés de blé,  
 Le bois boutonne  
 Quand reverdiront les prés,  
 Les prés de ma mignonne.

« Entre Nantes et La Rochelle, la Vendée de Sel est tendue comme un beau drap solide, piqué par la mer, sentant bon la mauve et les menthes. Mais qu'importent ce Sud et ce Nord affourchés sur leurs ancres ! Bon vent pour les voyages et l'aventure ; va bien pour les gars qui veulent partir ! Ce qui reste de chez nous, c'est le cœur, le cœur vendéen, celui qu'a symbolisé le bijou fidèle, porté au doigt par les hommes à la bouche scellée. »

Or, qui dit cœur vendéen dit souvent cœur nantais.

Cela est si vrai que nos articles du Phare provoquèrent dans le Bocage et aussi dans le Marais, un vaste mouvement d'adhésion à notre thèse. Notables, commerçants, industriels, paysans rivalisèrent d'empressement pour réclamer le rattachement de leurs Pays à Nantes. Si quelques représentants d'agriculteurs ont pu, depuis lors, se laisser entraîner par des mots d'ordre ou des campagnes de Revues vers des solutions artificielles du problème, une enquête rapide dans nos campagnes vendéennes suffirait à convaincre ceux que quelques démarches inconsidérées auraient pu influencer. Nul doute, celles-ci vont à l'encontre de l'opinion dont elles prétendent être l'écho.

\*  
 \*  
 \*

De Nantes, un second faisceau se déploie dans la direction opposée, et lance ses branches d'un côté jusqu'à Quimper, de l'autre au-delà d'Angers.

C'est Nantes, centre industriel, commercial et intellectuel sans rival qui, de part et d'autre du grand fleuve français, crée, dans le domaine des activités présentes, l'unité des deux zones du massif armoricain.

Car « l'affinité qui peut exister entre pays voisins ne suffit pas à constituer une région ; l'assemblage doit être réalisé par la Ville ».

Cette phrase que nous empruntons à M. Abel Durand résume en quelques mots la seconde des idées directrices de son étude. Et l'une des parties les plus originales et les plus instructives de son ouvrage est celle qu'il consacre, à la suite de Vidal de la Blache et de Jean Brunhes, à la fonction de la grande Ville, « noyau attractif » de la région, suivant leur si vivante expression.

Le propre des grandes Villes, lorsqu'elles se sont développées autour d'un point de transit entre régions complémentaires, est de créer entre elles et les territoires environnants de forts courants d'activité, car il leur faut se ravitailler, puis se fournir d'organes de vie et de confort collectifs et, enfin, pousser les territoires voisins à la production des matières premières qu'elles utiliseront pour elles-mêmes ou pour des échanges.

Ainsi, elles ramènent à l'unité les forces jusque là

divergentes, elles solidarisent les intérêts jusqu' alors isolés, elles fécondent le labour antérieurement peu productif.

Créatures devenues créatrices, les grandes villes industrielles font donc bloc avec les régions dont elles sont issues et qui leur doivent une nouvelle naissance. Elles sont par là leurs capitales économiques. Et parce que le temps n'est plus où le prince pouvait s'isoler dans une « capitale » fictive et purement résidentielle, entouré de services dont l'action n'était pas comme aujourd'hui intimement mêlée à la vie quotidienne de la collectivité, il semble impossible qu'elles ne deviennent pas leurs capitales politiques et administratives.

\*  
\*\*

Notre Région de l'Ouest offre précisément un exemple typique de cette situation.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, elle est délimitée à la fois par la géologie, par l'aspect de ses paysages, par l'esprit de ses populations et par le caractère de leur activité.

Elle a une capitale réelle qui n'attend que sa consécration officielle comme capitale « légale ».

La Région de l'Ouest porte un autre nom, plus précis, où s'expriment à la fois son unité géographique et son unité humaine : elle est la Région Armoricaïne. Elle est la plus grande Bretagne. Elle s'étend au-delà de l'ancienne province de Bretagne, divisée en cinq départements, aux vastes marches que lui assigne la nature et que lui a données, à cer-

taines heures, au cours des âges, l'énergie de ses habitants.

Il ne saurait être question de contester le droit pour la Bretagne historique, telle que les limites en ont été fixées depuis des siècles, de voir respecter par la nouvelle division de la France cette unité mystique qu'elle a réussi à sauvegarder malgré cent cinquante années de morcellement administratif. Ecartelée, la Bretagne des Ducs n'a pas cessé de garder la conscience de sa personnalité indivisible. Dans le cœur de ses enfants elle est restée elle-même avec une telle force, une telle constance, qu'elle a réussi à imposer, hors de ses frontières, cette survivance morale comme une réalité que l'on ne discute pas.

Il y a là un état de choses d'autant plus remarquable que, dans bien des domaines, elle est pleine de diversités et de contrastes, sinon d'oppositions. La plus apparente et la plus importante est la division en haute et basse Bretagne, basée sur ce fait capital : la dualité de la langue. Malgré cette cause de scission possible et alors que, d'autre part, tout dans l'organisation officielle du pays semblait, depuis la Révolution, devoir jouer en faveur d'une dissociation inévitable du bloc breton, la Bretagne a subsisté, réalité spirituelle intangible. Et le pays gallo, où jamais depuis mille ans la langue bretonne n'a résonné sous le chaume des villages, ne se sent et ne s'affirme pas moins breton que le pays bretonnant.

C'eut été certes une pénible dérision si, à l'heure où le Gouvernement veut refaire la France sur la

base des « grandes provinces françaises », celle-là même qui a gardé avec le plus de ténacité et d'originalité son caractère de province vivante avait dû voir son unité foncière méconnue par la nouvelle division régionale.

Sans être un véritable autochtone, je crois avoir le droit de parler ainsi.

Né au seuil de la Bretagne, à quelques kilomètres de Fougères, de parents ayant des ancêtres bretons, nourri dans mon enfance de Paul Féval, d'Emile Souvestre, de Corbières, de Châteaubriand, j'ai, pour ma patrie de prédilection, ensanglanté mes poings dans la cour de mon Collège de Laval contre les tenants de la Normandie.

Plus tard, avec mon ami Yves Lefebvre, contre qui j'ai rompu des lances pour l'enseignement du breton au Pays bretonnant, je me suis mêlé au peuple du Finistère et des Côtes-du-Nord. J'ai vécu pendant de longues années mes mois d'été dans les landes de Camoël, à l'embouchure de la Vilaine.

Ancien externe du Lycée de Nantes, j'habite la capitale bretonne depuis une cinquantaine d'années et je l'ai servie en dirigeant ses services municipaux pendant 30 ans. Ma femme est bretonne de vieille souche, a tous ses parents en Bretagne, à Brest, à Quimper, à Saint-Malo, à Redon, à Rennes.

C'est dire que, talent à part, j'ai presque autant de titres que maints de ceux qui figurent dans l'Anthologie de M. Le Mercier d'Erm à exalter la Bretagne. Et autant de raisons aussi qu'en avait un Anatole Le Braz de communier dans cette exaltation « sous d'autres espèces » que la plupart d'entre eux.

C'est pourquoi je ne veux ni méconnaître les faits ni déplacer la question posée.

A la vérité, la Bretagne, telle qu'elle s'est fixée depuis ces derniers siècles, ne constitue pas une unité géographique. Elle n'est qu'une fraction de ce massif armoricain dont l'unité profonde s'affirme de façon si nette aux yeux du géologue, de l'économiste, de l'historien, alors même que ceux-ci savent y distinguer de nombreux « pays » aux caractères différenciés.

Il s'agit, d'autre part, de pourvoir aux nécessités de demain.

Les considérations qui s'opposent à ce qu'il puisse être porté atteinte à l'intégrité de la Bretagne des 5 départements ne peuvent jouer contre une association de la Bretagne avec ses voisines, encore moins contre son extension à des Marches qu'unit en fait la nature et sur lesquelles, d'ailleurs, les Souverains bretons ont tenté, pendant des siècles, d'étendre leur domination.

Concordance supérieure de la géographie et des entreprises humaines, où s'affirme, à travers les âges, la réalité substantielle de la Région Armoricaïne.

Vaste région dans son ensemble agricole et maritime. Pays à la fois profondément « terrien », ramassé sur lui-même et sur sa glèbe, et audacieusement engagé dans le combat et les aventures de l'Océan. Terre de rudes paysans et de durs marins, où la grande industrie est concentrée tout entière à

*L'embouchure du large fleuve qui la traverse sans la diviser.*

*Vous, mon cher Abel Durand, vous êtes né au pied du Sillon de Bretagne (1), aux confins des basses terres briéronnes, où une Nation tend son visage vers les horizons lumineux et tremblants de l'infini, où le ciel dispense au rêve ses nourritures et aux élans de sa volonté ses espaces. Vous n'êtes point de ceux qui renferment jalousement la Patrie dans un cercle de coteaux et apaisent leurs nostalgies aux berceuses des clochers, au creux des enclos. Vous avez commencé de grandir au bord de cet estuaire sans bornes où les senteurs tourangelles viennent, parmi les arrivées et les partances, se fiancer aux arômes antillais. Là, sur des eaux jaunies, le cœur de la France bat au rythme du monde. Dès votre jeune âge vous avez pris conseil des navigateurs, au flux et reflux des cargos et des voiliers, et vous avez appris que les couchants sont des appareillages.*

*Pour moi, pèlerin des collines de Gouarec et de Guémené-sur-Scorff, qui ai penché mes rêves d'adolescent sur le miroir de l'étang du Huelgoat,*

*Où l'on voit défaillir, à travers les roseaux,  
Les doigts las du couchant sur le clavier des teintes*

*J'ai peine à m'arracher à l'ensorcellement du Pays d'Armor. Mais c'est lui que j'ai retrouvé dans les ajoncs de Sainte-Suzanne, dans les grottes de Saulges, dans les ombres de la forêt de Mervent. Une*

(1) A Saint-Étienne-de-Montluc.

*même âme frémit ici et là et les mêmes fées hantent les fontaines de l'Arrée, les sources de Pouzauges et les eaux vives de Sillé. Avec vous dès lors, j'ai compris qu'il vaut mieux embrasser que poindre. A l'heure où l'on se veut européen, on peut bien être breton et français. Ceux là même qui refusent de communier doivent au moins, s'ils n'ont pas déjà aux lèvres le goût de la mort, accepter de s'unir.*

*\*\**

*Nous parlions tout à l'heure de la grande Ville, noyau attractif de la grande région. De ce rôle de la grande ville pour la constitution et l'animation de la région économique, Nantes offre un exemple parfait.*

*Avec ses 200.000 habitants, son port relié régulièrement aux Amériques, à l'Afrique et à l'Extrême-Orient, avec ses chantiers de constructions navales, ses industries métallurgiques, ses grandes entreprises de travaux publics, ses usines de produits chimiques et ses fabriques de conserves alimentaires, elle constitue le centre économique le plus important de toute la zone que nous avons délimitée. Nulle autre ville ne peut lui être comparée et ne groupe un ensemble aussi complet d'activités utiles et fécondes.*

*Cette prépondérance de Nantes dans l'Ouest a été reconnue officiellement il y a plus de 20 ans. Lorsque, au lendemain de la guerre de 1914-1918, fut réalisée la constitution de régions économiques, Nantes fut choisie pour siège de la V<sup>e</sup> Région, qui*

englobait, avec la Loire-Inférieure, le sud du Finistère, le Morbihan, la Mayenne, la Sarthe, le Maine-et-Loire, la Vendée et l'Indre-et-Loire. C'est là une confirmation éclatante, du seul point de vue de l'économie et sans intervention de considérations sentimentales, de la vocation de notre Ville. La délimitation ainsi faite répondait si bien dans ses grandes lignes à la situation réelle que la nouvelle répartition des régions, effectuée en 1938 et qui restreint la V<sup>e</sup> Région à la Loire-Inférieure, à la Vendée, au Maine-et-Loire, à la Sarthe et à la Mayenne, n'a pas cessé de provoquer les protestations de la plupart des Chambres de Commerce soustraites à l'orbite de Nantes, et notamment de celles de Quimper et de Lorient.

Voici une indication significative entre toutes : si, au point de vue bancaire, d'autres villes se partagent la majeure partie de l'Ille-et-Vilaine et environ la moitié des Côtes-du-Nord, Nantes n'est nullement exclue de ces régions et elle règne presque seule à l'Ouest, sur le Finistère et le Morbihan. Lorient, Vannes, Redon, sont en rapports incessants, réguliers, actifs, avec elle au point que sa prédominance de ce côté est absolue.

N'est-ce pas Nantes qui alimente toute la presqu'île armoricaine en épices, en riz, en thé, en café, en huile, en sucre, en cacao, en conserves alimentaires, etc...? Les lignes maritimes de Nantes à Brest ne sont-elles pas régulièrement desservies par caboteurs et cargos avec escales à Lorient, Concarneau et Douarnenez ? Les fabricants de conserves de Nantes

n'échelonnent-ils pas leurs nombreuses usines sur les côtes bretonnes et vendéennes ?

Mais voyons plus large. Pensons à la France, à l'Europe. Il s'agit de ne pas fermer la grande porte avancée de l'Océan sur l'Europe et de l'Europe sur l'Océan. D'elle-même et par la force des choses, Nantes a déjà conquis une situation qui la rend digne de son passé et l'égale aux plus grands ports de notre pays. Et cela malgré l'incurie des Gouvernements d'hier, qui n'ont pas assez tiré parti de son magnifique emplacement, de son activité, de son potentiel, de ses forces d'attraction et d'expansion. Il faut qu'elle puisse demain s'appuyer sur un vaste hinterland pour ouvrir aux collectivités françaises et européennes ces voies de fer et d'eau que la nature a préparées pour elle.

On parle d'unir le Rhône au Rhin et au Danube. Par quel coefficient ne multiplierait-on pas l'intérêt de pareils travaux en liant ce système grandiose de communication à la Loire et à l'Océan ?

\*\*

Dira-t-on que Nantes n'est qu'une Ville d'Industrie et de Commerce où le temporel prime le spirituel ? Ce serait ignorer tout de son histoire et de ses plus récentes initiatives dans les domaines artistique, littéraire et pédagogique.

Dépossédée par la Royauté d'une Université prospère, elle a pourvu elle-même aux dépenses de nouvelles Ecoles. Elle s'est dotée d'organes autonomes dans le domaine de la pensée et des recherches. Ce



mouvement intellectuel devient de plus en plus actif. Dès 1919, j'avais pu moi-même obtenir de la Municipalité la création d'un Institut Polytechnique et, quelques années après, d'un Institut des Lettres, tous les deux indépendants. J'avais désiré qu'ils fussent exempts de toute stérilisante tutelle, que leurs méthodes fussent plus vivantes, moins livresques que celles des organismes officiels similaires. Il en fut d'abord ainsi, et ils connurent une telle prospérité que l'Etat n'eut bientôt plus de cesse qu'il n'en eût obtenu le rattachement à l'Académie de Rennes. Il y avait là un exemple de décentralisation que ne pouvait tolérer un régime jaloux de toute émancipation intellectuelle.

Mais la peur des responsabilités l'empêchait de faire de notre Ecole de Médecine une Faculté, alors que l'importance des établissements hospitaliers, le nombre des étudiants et le résultat des études, tout commandait cette promotion.

Et l'art autant que la science a sa place dans notre ville.

Notre Ecole des Beaux-Arts et notre Conservatoire de Musique tiennent un rang des plus honorables parmi les établissements de province, par le nombre de leurs élèves (1), par la qualité de l'enseignement qui y est dispensé, par l'influence active exercée dans toute la région. L'une et l'autre de ces Ecoles sont dirigées par des Maîtres qui visent moins à former des imitateurs qu'à susciter des talents originaux.

(1) En 1941, l'École des Beaux-Arts et le Conservatoire comptent respectivement 322 et 330 élèves.

Il semble que leur ciel, où la brume est toujours tissée de clartés, prédispose les Nantais à exprimer ou à goûter avec une singulière prédilection les enchantements de la lumière. Faut-il rappeler le nombre considérable d'artistes nantais qui ont acquis par leurs œuvres une juste notoriété ? Faut-il faire état de nos galeries de peinture si réputées et qui vendent chaque année des centaines d'œuvres de nos plus grands peintres contemporains ? Cette curiosité artistique est telle que, pour la satisfaire, des Expositions extrêmement importantes ont été organisées et que j'ai dû, il y a une quinzaine d'années, fonder une Société des Amis du Musée qui a déjà rempli une grande salle d'œuvres intéressantes, de Monet à Matisse, à Picasso, à Derain, Marquet, Van Dongen, Ruault, etc...

Dans quelle autre ville a-t-on vu en un demi-siècle se créer cinq Musées ; l'un le Musée Dobrée, célèbre déjà en Europe pour ses collections de gravures, de manuscrits enluminés, d'autographes, d'armes, etc..., les autres fondés par la Ville au cours de ces quinze dernières années : Musée du folklore breton, vendéen, angevin au Château des Ducs, Musées de l'Image au Château et à la Psalette, Musées de l'Industrie et de la Navigation aux Salorges, où la Ville continue l'œuvre de MM. Amieux ?

La musique est cultivée à Nantes avec un attachement passionné qu'entretiennent deux sociétés de grande classe. Chaque année, la Schola Cantorum, fondée par M<sup>me</sup> Le Meignen, et la Société des

Concerts du Conservatoire, dirigée par M. Vaubourgoin, Directeur de cet établissement, donnent une série d'auditions où sont interprétés les chefs-d'œuvre des Maîtres anciens et modernes. Les plus grands chefs d'orchestre européens ont conduit les concerts de la Schola, dont les chœurs ont été appelés par les Paré, les Albert Roussel, les Pierné, sur les scènes de l'Opéra, du Trocadéro, de la salle Gaveau, et demandés par Londres et par Madrid.

Je ne saurais oublier « La Boîte à Musique », dirigée par M. Bentz et qui peut s'enorgueillir d'avoir fait entendre en première audition, c'est-à-dire avant les grandes capitales européennes, des sonates, trios et quatuors de Honegger, Florent Schmitt, Jean Françaix et en deuxième ou troisième audition des œuvres de Louis Vierne, Germaine Taillefer, Delannoy, Erik Satie, Boulanger, etc...

Tout cela, Nantes l'a créé spontanément en dépit de l'inertie des Pouvoirs Publics et des obstacles financiers et administratifs que rencontre chez nous quiconque, individu ou collectivité, prétend sortir des sentiers battus.

Enfin, dans l'ordre littéraire, il nous suffira de citer parmi d'autres, les noms de Marc Elder, d'Alphonse de Châteaubriand, d'Henry Jacques, de Joseph Malègue, de Sarment, de Julien Lanoë, de Gabory, de Bernard Roy, pour rappeler combien vive, pénétrante et variée s'affirme l'inspiration que les écrivains nantais puisent dans les horizons et les âmes de leur ville bien aimée et des campagnes nantaises.

Est-il besoin d'ajouter que Nantes possède une

Société Académique et une Société Archéologique très actives et dont les réunions donnent lieu à une communication constante d'ouvrages et de recherches savantes qui attestent combien reste féconde la curiosité de l'esprit dans nos grandes capitales provinciales ?

Sa Presse enfin compte parmi les plus remarquables de province, notamment pour les services photographiques.

Ainsi Nantes, ouverte à toutes les idées comme à toutes les activités et dont la ferme raison n'exclut point une sage audace, apparaît favorisée par Minerve autant que par Neptune. Elle a toujours nourri de ces « fils de roi » dont le dynamisme est au plus haut point civilisateur et qui entraînent leur cité vers un état de culture supérieure.

\*\*

Contre ce caractère de capitale de l'Ouest que le présent confère indiscutablement à Nantes, il ne semble pas qu'aucun argument puisse être invoqué au nom du passé et des traditions. Certes, nous ne songeons point à méconnaître les souvenirs qui s'attachent à une noble et belle cité telle que Rennes, non plus que son rayonnement présent dans le domaine intellectuel. Mais sans qu'il soit question de toucher à ses prérogatives, personne ne peut oublier que, lorsque la Bretagne renonça à son indépendance pour s'unir librement à la France, sa capitale était Nantes. Nantes, la Ville des Ducs, dont l'imposant château subsiste intact comme

le témoignage irrécusable de son ancienne grandeur.

M. Lemercier d'Erm, patriote breton éclairé, écrivait le 20 juin 1941 dans le « Phare » :

« La vraie capitale bretonne, en effet, —  
« quoiqu'en puissent penser certains de nos Ren-  
« nais, — ce n'est pas Rennes, c'est Nantes. Non  
« que je veuille médire de Rennes, où reposent les  
« plus proches de mes morts. Mais je ne puis  
« admettre certaines prétentions Rennaises à sup-  
« planter Nantes à la tête de la Bretagne.

« Nantes, ne l'oublions pas, a 200.000 habitants,  
« quand Rennes n'en possède que 100.000. Rennes,  
« c'est le centre intellectuel et juridique de la Bre-  
« tagne, mais Nantes, c'est la capitale historique,  
« politique et économique. Et s'il nous fallait un  
« garant de cette préséance décisive, le château de  
« nos Ducs souverains, intact lui aussi au cœur de  
« la cité, n'est-il pas, avec la vieille cathédrale de  
« Jean V, le plus formidable témoin d'un passé qui  
« répond de l'avenir ?

.....  
« Nantes-en-Bretagne ! !... Nantes toujours ! !...  
« Nantes à jamais ! !... Nantes d'abord ! !... ».

Ainsi, un Rennais, un pur breton, qui fut l'écho des plus ardents parmi les purs bretons, n'hésite pas à proclamer que Nantes a été la Ville sainte de la Bretagne et qu'on ne saurait lui opposer la Ville Parlementaire, qui fut seulement le siège d'une Assemblée d'opposition stérile d'où essaimèrent les querelles et les divisions. Il constate, en outre, qu'elle est toujours la Cité vivante capable de développer au maximum dans le domaine du réel,

d'admirables puissances virtuelles. Il pense que seule, en effet, elle peut, grâce à son potentiel démographique, son activité économique, sa situation géographique, son rayonnement spirituel, suractiver les fonctions de l'organisme breton.

Mais pourquoi ce Breton ne se veut-il Armoricaïn ? Par quelle timidité soudaine ce zéléteur qui eut l'âme d'un conquistador renoncerait-il aux Marches naturelles de la Bretagne et refuserait-il d'accorder la Géographie avec l'Histoire ? Comment admettrait-il que la patrie d'Arthur et des Alain, d'Alain-le-Grand et d'Alain-Barbe-Torte, se replie sur elle-même et appauvrisse les thèmes de sa musique intérieure ? Laissons donc toutes ses cordes au luth de Merlin !

Depuis Anne de Bretagne, l'énergie et le labeur des générations nantaises ont conquis à notre Ville de nouveaux titres à exercer officiellement la direction d'une province qu'elle a contribué à étendre jusqu'à ses limites naturelles et qu'elle a révélée à elle-même.

Car une Ville, Gobineau nous l'a démontré, ne peut tout attendre de sa situation. Il n'est pas pour elle de haute fortune sans une forte race. Nantes, bretonne, a toujours été largement ouverte aux immigrants et en premier lieu aux Nordiques. Elle doit à l'audace de leurs fils unis aux Celtes « les splendeurs de son sort ». Ces splendeurs, il faut qu'elle puisse en continuer le déploiement dans la France nouvelle.

Le Gouvernement du Maréchal sait ce qu'a

coûté au Pays la politique électorale. Il ne confondra pas l'esprit de clocher avec l'amour éclairé de la petite Patrie. C'est dire que, en dépit de l'agitation des petits intérêts locaux, il refusera de faire de notre Ville l'étroit pertuis d'une province murée. Il laissera à Nantes sa vieille couronne ducale, et à son Port, uni étroitement à celui de Saint-Nazaire, son destin qui est d'unir le Continent à l'Atlantique.

De ce rôle de capitale Nantes est digne aussi par le calme et le sérieux de sa population, qui font qu'à aucune époque de son histoire elle n'a connu d'agitation grave, et qui seront pour le Gouverneur une garantie d'ordre et d'indépendance.

Les titres anciens ne s'opposent pas aux nouveaux ; ils s'y ajoutent, pour plaider avec une irrésistible logique la cause de Nantes capitale de la plus grande Bretagne, capitale de la Région Armoricaïne.

C'est de ces considérations géographiques, historiques, économiques que M. Abel Durand a nourri son ouvrage. Il paraît impossible de ne pas souscrire à la conclusion qu'il en tire et que nous tenons à citer :

« Si les provinces doivent servir de base à la reconstruction de l'Etat français, dans un esprit de rénovation nationale, la clef de voûte de la structure provinciale ne peut être que la « Ville » exerçant sur la région un rayonnement assez puissant pour pouvoir réaliser autour d'elle l'assemblage des forces économiques et le rassemblement humain des activités sociales.

« La Ville de Nantes est dans l'Ouest la Ville la plus qualifiée pour remplir le rôle de capitale provinciale ainsi compris ».

\*\*

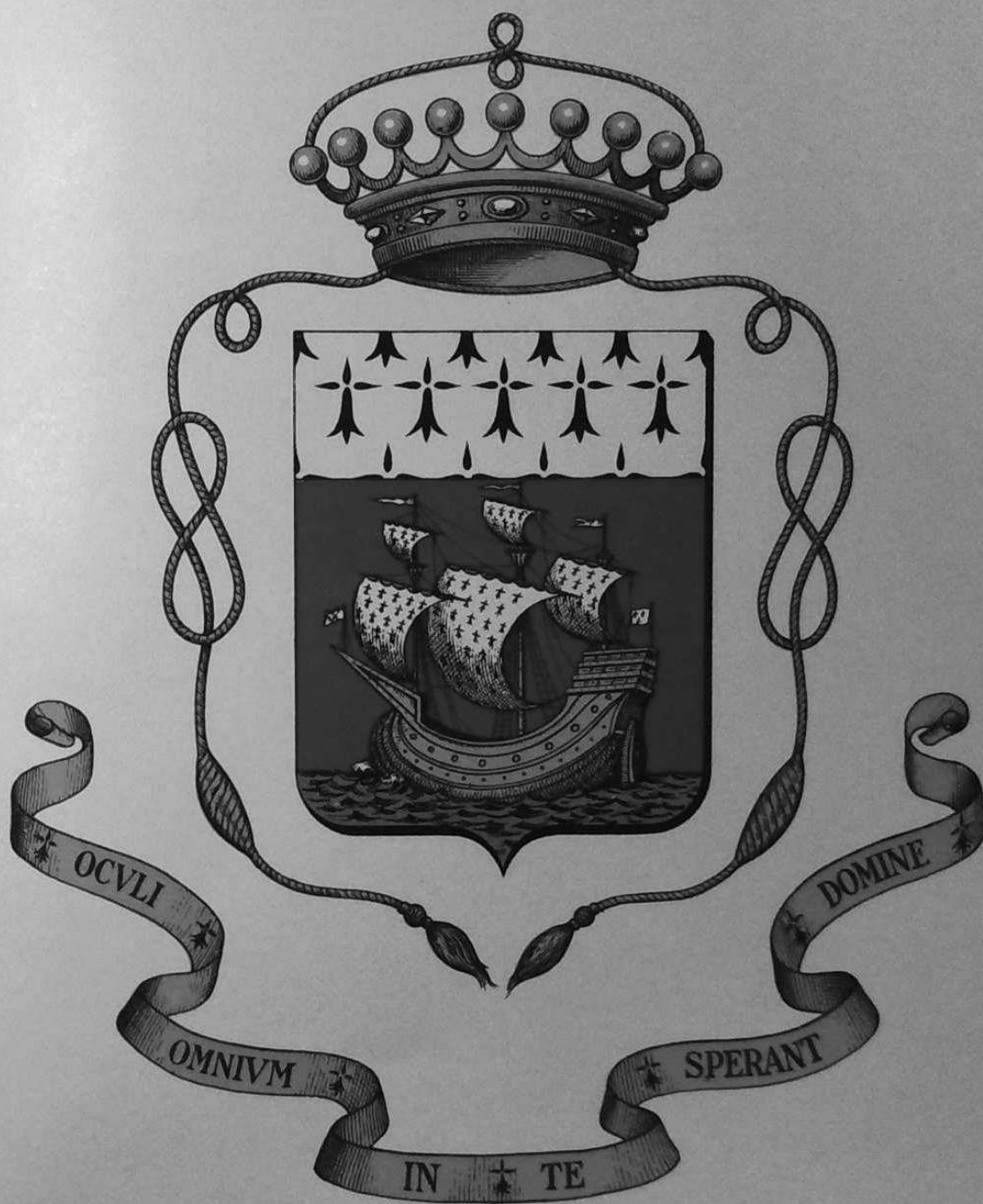
Je n'ajouterai que quelques mots.

Il s'en faut qu'il soit nécessaire de remonter très haut dans le passé pour retrouver l'affirmation sur le plan politique et humain d'une « communauté armoricaïne ».

La Région Armoricaïne ne fut pas seulement le rêve des grands « Pentyerns » du haut moyen âge. Elle a été, il y a 150 ans, une vivante et saignante réalité populaire.

Il suffit de jeter les yeux sur une carte des insurrections de l'Ouest pour constater qu'elle coïncide presque exactement avec celle du Massif Armoricaïn. Des confins de la Normandie aux plaines du Poitou, du pays de Frotté au pays de Lescure, c'est le même bloc paysan qui se forma spontanément et rudement contre ce qu'il y avait pour lui de destructeur dans une Révolution dont les justes réformes sociales et civiles furent, d'autre part, acceptées sans résistance.

Si nous n'hésitons pas à évoquer ces souvenirs douloureux, c'est d'abord parce que cette brutale affirmation du particularisme armoricaïn ne comporta jamais aucune tendance séparatiste. Ce qui était en question, c'était le Gouvernement de la France ; à aucun moment et dans aucune armée, ce ne fut la France. C'est ensuite parce qu'elle



## ARMOIRIES DE LA VILLE DE NANTES

---

De gueules au Navire d'or habillé d'Hermines voguant sur une mer de sinople, au Chef d'Hermines. L'Écu timbré d'une Couronne Comtale (Comté de Nantes) et entouré d'une cordelière (d'Anne de Bretagne).

Devise :

*Oculi Omnium in te Sperant Domine.*

# INTRODUCTION

## Les Provinces dans la Reconstruction Nationale

---

I. LE RÉGIONALISME ET LA RÉFORME DE L'ÉTAT. —  
II. COMMENT LA PROVINCE DOIT CONTRIBUER A LA RÉNO-  
VATION NATIONALE. — III. LA VILLE ET LA COORDINATION  
DES FORCES PROVINCIALES.

### I

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, deux chefs d'école, l'un et l'autre d'esprit réformateur, bien que situés aux antipodes de la pensée de leur époque, Auguste Comte et Le Play, se rencontraient pour dénoncer le mal de la centralisation et réclamer une réforme de l'Etat assise sur des regroupements territoriaux.

Avant la guerre de 1914, une doctrine régionaliste s'était formée. Elle avait ses principaux tenants dans les milieux littéraires et artistiques ; elle commençait à pénétrer aussi les milieux économiques. On vit même toute une floraison de projets de divisions territoriales nouvelles, projets d'initiative privée, mais quelques-uns aussi d'initiative parlementaire et revêtant la forme de propositions de loi.

Au lendemain de 1918, alors que, devant les

ruines matérielles de la guerre, le Pays se trouvait en face d'un problème de reconstruction dans de multiples domaines, on put croire que l'idée régionaliste allait sortir du domaine de la spéculation pour entrer dans la voie des réalisations. Celles-ci se bornèrent à la fusion des Conseils de Préfecture départementaux en Conseils interdépartementaux et à la création de Régions Economiques, opérations effectuées, la première par un simple article d'une loi de finances, la seconde par un modeste arrêté ministériel.

Aucun plan de réforme générale ne fut sérieusement mis à l'étude, soit que l'on reculât devant les conflits auxquels donnerait lieu fatalement un remaniement des circonscriptions territoriales, soit surtout que, peu à peu, mais très rapidement, on revenait aux anciennes habitudes.

Voici que, de nouveau, dans des circonstances singulièrement plus pressantes encore, le principe de la réforme a été posé par la plus haute autorité gouvernementale.

Les pages qui suivent ont puisé leur inspiration dans la pensée promotrice de cette réforme ; elles n'ont la prétention d'être qu'une contribution à l'étude de sa préparation.

Le problème a été envisagé tel qu'il se présente vu de la Ville de Nantes : on s'est efforcé cependant de le considérer avec une objectivité suffisante pour que cet essai, dont l'annonce d'une restauration provinciale a été l'occasion, puisse être retenu comme pièce du dossier.

Bien entendu, on s'est placé exclusivement dans

le cadre de l'unité nationale, sans faire état des revendications autonomistes bretonnes, qu'elles soient prises dans le sens d'un séparatisme réprouvé par l'immense majorité de la population, ou qu'elles visent seulement à l'obtention d'un régime spécial, d'un privilège de droit dépassant les diversités de fait que la décentralisation doit autoriser et même favoriser : le principe même d'un tel régime, qui devrait être admis aussi bien pour d'autres provinces, conduirait à une dissociation des forces françaises à une époque où leur cohésion est plus nécessaire qu'elle ne le fut jamais.

## II

Il serait difficile d'établir des propositions concrètes de division administrative territoriale sans connaître au préalable les attributions qui seront reconnues, dans la réforme administrative de la France, aux administrations et autorités régionales : la dimension et le dessin de l'encadrement sont logiquement commandés par la nature et les attributions des organismes administratifs.

Une série de questions viennent naturellement à l'esprit :

a) L'unité administrative nouvelle, que, dans la suite de ces observations, on appellera « province », ne sera-t-elle qu'un groupement des divisions administratives actuelles, sous l'autorité d'un gouverneur ayant reçu une délégation d'une partie des pouvoirs exercés par le Gouvernement dans les Administrations centrales ?

b) Ou bien, au contraire, la province sera-t-elle substituée aux divisions administratives actuelles ? Dans ce cas, possédera-t-elle en propre tous les services qui, dans le plan général d'organisation, ressortiront à ce degré de la hiérarchie administrative ? Certains seront-ils communs à plusieurs provinces, soit qu'on laisse subsister les services existants avec leur circonscription territoriale présente qui pourra ne pas concorder toujours avec les futures délimitations provinciales, soit qu'on remanie ces circonscriptions pour les faire exactement cadrer avec un binage ou même un groupement encore plus étendu des nouvelles provinces ?

c) Quelle sera la mesure de la décentralisation administrative et en particulier de l'autonomie financière de la province ? Le Gouverneur de la Province sera-t-il le délégué du Pouvoir central ou bien le représentant de la province ou encore réunira-t-il en sa personne, comme les préfets actuels, les deux fonctions ?

Ces points n'ayant pas encore été déterminés, nous croyons cependant entrer dans les vues des promoteurs de la réforme en pensant que le plan de réorganisation administrative de la France doit être axé sur les intérêts économiques.

Lorsque, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la préoccupation d'une meilleure division territoriale du Royaume se fit jour dans les esprits, le marquis d'Argenson, qui a laissé sur la matière des pages encore aujourd'hui pleines de vérité, écrivait déjà que la division de la France doit se faire « suivant les besoins des affaires, les usages différents, les mœurs et les

rapports de situation et de commerce » (1). Le problème, si, dans les faits, il se pose différemment, est aujourd'hui le même : d'Argenson se plaignait « qu'on eût besoin d'un arrêt du Conseil pour réparer un mauvais pas ou reboucher un trou » ; on pourrait citer comme étant d'actualité des exemples non moins caractéristiques d'une centralisation qui aboutit à la congestion de tant de services publics.

En tout cas, si l'ancien régime provincial s'avérait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, inadéquat aux besoins de l'époque, il est nécessaire, pour des motifs de même ordre, après un siècle et demi si fécond dans l'ordre économique en transformations de toutes sortes, de reprendre en sous-œuvre le travail des Constituants, pour adapter à la situation qui résulte de cette transformation l'édifice qui doit abriter la vie de la nation. Vidal de la Blache l'écrivait (2) dès 1910, « il existe, entre le cadre départemental et les phénomènes qu'il prétend circonscrire, une disproportion qui va en s'accroissant et que les législateurs de la Constituante étaient dans l'absolue impossibilité de prévoir. »

Cette observation est aujourd'hui d'autant plus fondée qu'un état de choses nouveau est en cours de gestation.

Les intérêts économiques, tels qu'on les comprend ici, ne correspondent pas à un « matérialisme sordide ». C'est sous leur aspect humain qu'on

(1) *Considérations sur le Gouvernement ancien et présent de la France* (1765), p. 227.

(2) *Régions françaises*, dans *Revue de Paris* (15 Décembre 1910) p. 822.



les envisage, suivant l'esprit que l'on croit être celui dans lequel est entreprise l'œuvre de reconstruction nationale. Sur les débris de cadres individualistes, le Gouvernement a la tâche de construire une organisation « sociale » de la vie économique.

Or, l'évolution sociale conduit à des interventions plus actives des pouvoirs publics dans l'ordre économique. Les dangers maintes fois dénoncés de l'intervention économique de l'Etat subsistent, quelles que soient les raisons de réagir contre les abus ou les déformations de l'économie libérale. Mais il est généralement admis que, à l'échelon des collectivités secondaires, les fonctions économiques ne présentent pas les mêmes inconvénients. Une certaine décentralisation doit accompagner l'extension des attributions économiques de l'Etat (1).

Selon une doctrine en faveur, l'Etat, après s'être réformé lui-même et s'être libéré des pressions exercées par les intérêts particuliers, doit s'appliquer à donner à la corporation un statut qui la mette à même de servir l'Etat en même temps que la profession (2). Mais l'organisation corporative, surtout si elle reçoit de l'autorité publique une délégation de pouvoirs, postule encore la décentralisation. La corporation, en effet, pour mériter la place à laquelle elle semble appelée dans un Etat rénové, doit ne pas être un simple cartel d'intérêts économi-

(1) « L'accaparement des dirigeants par la fonction économique est un risque pour l'Etat alors qu'il peut être un bienfait pour les autorités locales ». - R. ALIBERT. *Precisions sur l'Etatisme. Question du Jour*. N° de Janvier 1934, p. 10-12.

(2) H. de GUÉBRIANT. - *Les Faillites de l'Etatisme. Eod. Loc.*, p. 24-28.

ques, elle doit être un groupement d'hommes ; elle n'aura véritablement une vie sociale que si elle a une base fortement implantée au sol, ce qui n'est possible que par des groupements régionaux dotés de toute l'autonomie compatible avec l'intérêt national.

Allons plus loin : les déformations du capitalisme, qui lui valent les condamnations dont il est aujourd'hui frappé, sont dues, pour une large part, moins au fait de la concentration de capitaux qu'à la centralisation des « pouvoirs économiques » entre les mains de puissances contre lesquelles les économies régionales devaient se défendre. Or, l'organisation corporative n'est pas par elle-même exclusive de centralisation : la centralisation y produirait des abus analogues et risquerait d'entraîner les mêmes injustices, peut-être des injustices aggravées. Le risque n'est déjà plus une hypothèse purement théorique : il est inhérent à toute conception verticale d'organisation professionnelle.

Les réalités quotidiennes d'une existence que l'on vit coude à coude laissent émerger, dans le cadre plus restreint de la ville et de la région, au-dessus de la diversité des professions, la communauté économique et percevoir le sens d'un bien commun dominant les intérêts organisés dans la corporation.

En attribuant aux intérêts économiques, pris au sens large du mot, cette importance dans une réforme administrative, on ne néglige pas pour autant les valeurs morales et les forces spirituelles, ferment de la vie sociale. Le Gouvernement aura le devoir d'en assurer la sauvegarde et le libre

exercice dans le cadre de l'unité française. Aussi bien, la restauration des provinces a-t-elle été annoncée par le chef de l'Etat, dans son discours de Toulouse (6 Novembre 1940), comme devant faire revivre ces traditions ancestrales dans lesquelles, — ce sont aussi les promesses du Maréchal, — la terre de France va puiser « une nouvelle vie, toute une jeunesse nouvelle ».

### III

La composition territoriale de la province sera, tout autant que son statut administratif, un facteur essentiel pour la réussite de la réforme.

Il importe d'abord que les territoires soient groupés dans la même unité administrative sur la base de la communauté des intérêts.

Cette communauté devra être suffisamment cohérente pour être susceptible de se traduire en une solidarité financière, puisque la province ne pourra pratiquement être agissante que dans la mesure des moyens financiers dont elle disposera. Une telle communauté suppose évidemment que, au sein de la province, les éléments territoriaux dont elle est composée ne soient pas en opposition d'intérêts sur des points importants de la compétence des pouvoirs provinciaux.

L'homogénéité des intérêts doit en outre être positive en ce sens que, par la variété de leurs natures et de leurs aptitudes, les éléments territoriaux de la province puissent être complémentaires les uns des autres.

Cette idée est fortement mise en relief par M. Jean Brunhes, dans *l'Epilogue du premier volume de la Géographie humaine de la France*, qui sert d'introduction générale à *l'Histoire de la Nation Française* (1).

« A qui veut organiser une nouvelle division politique et économique de la France intérieure, ces considérations fondamentales s'imposent : le principe de la division doit être de chercher à créer des ensembles régionaux qui aient cette vie complexe et robuste qui a fait jadis la fortune historique d'une Bourgogne, d'une Normandie ou d'une Provence ; les provinces à créer ne sont pas les anciennes provinces, mais des régions neuves. »

« ..... La région future ne doit pas être spécialisée au sens étroit du mot, mais fondée sur une adaptation aux conditions naturelles et humaines, telle qu'elle s'oriente, — si l'on nous permet d'user d'une expression technique de l'économie industrielle la plus moderne, — vers l'intégration ».

La dimension qui permettra à la province de réaliser cette intégration ne saurait être déterminée a priori par une règle d'application uniforme. L'étendue du territoire nécessaire pour constituer l'unité économique, au sein de laquelle la vie provinciale pourra trouver son expression propre, la dimension optima de la province dépendent de la densité très variable de la population, de la répartition professionnelle de ses éléments actifs, de la

(1) p. 485.

concentration plus ou moins grande de la production.

Le problème, ainsi formulé en données abstraites, est pratiquement d'une solution qui n'exige aucun raisonnement. Elle s'offre d'elle-même dans une simple constatation.

M. Jean Brunhes a posé un second principe par le moyen duquel l'unité économique, armature d'une province rationnellement constituée, se révèle d'elle-même sur le fond complexe et quelquefois confus des régions.

« Pour la coordination des forces opposées, « pour la fusion féconde des ressources complémentaires, la ville est appelée à jouer un rôle primordial.

« . . . . . La région dépendra de son *chef*, « c'est-à-dire de la ville ; la distribution nouvelle « de la France en régions doit être fonction des « centres de nodalité », c'est-à-dire des vraies « capitales provinciales. Celles-ci d'ailleurs ne « seront rien si elles ne savent pas unir, — pour « les interpréter et les diriger, — les intérêts métropolitains de leur activité financière, intellectuelle, « artistique, commerciale et industrielle à ceux de « l'activité rurale et agricole de toute « la province ».

M. Jean Brunhes, énonçant ce second principe, s'est référé lui-même à l'autorité de Vidal de la Blache. C'est l'éminent géographe qui, dans l'article déjà cité de la *Revue de Paris*, mettait en vedette l'expression « centre de nodalité » (1) qu'il avait

(1) Loc. cit. p. 831.

empruntée au géographe anglais Mackinder : « Toute ville représente un nœud de rapports ». Jumelant le facteur urbain proprement dit avec un autre facteur sur lequel on aura l'occasion plus loin d'insister, il écrivait : « Villes et Routes sont « les grandes initiatrices d'unité ; elles créent la « solidarité des contrées ». (1)

Tout serait à citer de la page où Vidal de la Blache décrit le rôle des villes régionales dans le monde économique actuel :

« C'est la cheville ouvrière . . . . Que la région « soit plus spécialement industrielle ou plus spécialement agricole, le besoin de capitaux, de « matières premières, de débouchés ne se fait pas « moins sentir... Pour assurer à ces besoins une « satisfaction régulière, la Ville régionale offre les « avantages d'une organisation éprouvée, d'une « base d'opérations plus large, d'institutions enfin « qu'elle est seule en état de créer et de faire vivre. « Elle représente ainsi une de ces nodalités d'ordre « supérieur, qui servent d'intermédiaire entre la « contrée qu'elles mettent en valeur et les marchés « du dehors ».

Aussi bien n'est-ce pas le chiffre élevé de la population qui fait ces « centres de nodalité ». M. Joseph Barthélémy qui, sous le titre de *Provinces*, a écrit des pages si riches de réflexions prises sur le vif, observe, avec une grande propriété de termes, que le fait d'une « ville populeuse » ne suffit pas à la rendre « plus digne de devenir le siège du

(1) Eod. loc. pp. 839, 840.

pouvoir » (1). La formation de centres industriels, en général spécialisés dans des branches déterminées de la production, — métallurgie, textile, houilles, — a donné naissance à des agglomérations humaines qui peuvent être énormes sans exercer autour d'elles d'autre attraction qu'un appel de main d'œuvre et d'objets de consommation. C'est par la nature de leurs activités qui, pour fixer un centre de nodalité, doivent être rayonnantes, que certaines villes se distinguent comme des clefs de voûte dans l'architecture de la région qui les entoure.

Ce rôle « capital » de la Ville provinciale prend toute son intensité lorsqu'on s'éloigne de Paris, « tête hypertrophiée », dont l'attraction s'exerce sur une périphérie de deux cent cinquante kilomètres et plus en profondeur.

M. Joseph Barthélémy voit surtout d'un point de vue strictement administratif l'utilité d'un « groupements de départements ». Sous l'autorité d'un gouverneur qui, dans la pensée de l'éminent professeur, pourrait lui-même, comme l'Archevêque dans la hiérarchie ecclésiastique, être chargé de l'administration d'un département, serait réalisée, avec une « amélioration du rendement », la *coordination* des services départementaux. Par le Gouverneur investi notamment des pouvoirs d'inspection et de contrôle, l'impulsion d'une autorité renforcée serait « plus facilement transmise et se ferait sentir plus profondément sur tous les points du pays ». (2)

(1) p. 70.

(2) p. 51-64.

Cette conception, qui ne manque certes pas d'intérêt pratique, semble, à certains égards, amenuiser une réforme qui s'annonçait avec de plus larges promesses. Elle n'empêche que la Ville, lieu de convergence des courants économiques et sociaux, est encore naturellement désignée pour la coordination des rouages d'une Administration qui doit à sa définition, — à l'étymologie même de son nom, — d'être au service de la collectivité. Ces « centres de nodalité », centres nerveux d'où rayonne la vie économique et sociale, ne sont-ils pas aussi le poste de commandement d'où le Gouverneur pourra, plus efficacement que d'une tour d'ivoire même pourvue d'antenne et en mettant en œuvre l'autorité personnelle qu'exige une telle fonction, exercer son action gouvernementale au sens propre de l'expression ?

Vidal de la Blache va au devant d'une objection à laquelle il fait une réponse particulièrement digne d'attention dans la présente étude : « La vie « urbaine moderne inquiète par ses allures envahissantes..... Je crois qu'elle aurait plutôt ce « résultat de substituer une organisation mieux « réglée et par là plus saine à un état qui tient « encore un peu du chaos..... Bien des progrès « restent à faire dans la voie des institutions « urbaines. Ce n'est pas sans quelque envie que « nous voyons, dans les contrées de grande industrie qui nous avoisinent, les établissements de « prévoyance, d'enseignement, d'assistance sociale « qu'ont su créer, par leurs propres moyens, des « cités comme Birmingham, Manchester, Ham-

« bourg. Les exemples encourageants ne manquent  
« pas chez nous : Lyon, Grenoble, Nancy, avec  
« leurs instituts et leurs écoles ; Lens avec son  
« musée houiller, ont fait preuve en ce sens  
« d'heureuses initiatives ». (1)

Pour que les activités régionales réalisent toutes  
leurs possibilités, il faut qu'elles se conjuguent en  
un faisceau : ce faisceau, c'est autour des grandes  
villes qu'il doit être solidement lié.

Ainsi seulement la province évitera le risque de  
n'être, dans un temps plus ou moins court, qu'une  
modalité nouvelle du formalisme administratif ;  
elle possédera une vie réelle ; elle sera un foyer  
d'action et d'initiative sociale. En un mot, elle  
pourra aspirer à ce dynamisme que la refonte  
projetée doit tendre à accroître dans le pays, sans  
quoi il ne vaudrait peut-être pas la peine de changer  
les organisations existantes.

## CHAPITRE PREMIER

### La Formation Historique de la Bretagne

1. LES ENSEIGNEMENTS A DEMANDER A L'HISTOIRE. —  
II. L'IMMIGRATION BRETONNE EN ARMORIQUE. — III. L'EX-  
PANSION BRETONNE VERS L'EST. — IV. L'INVASION NOR-  
MANDE ET LE LIBÉRATEUR ALAIN BARBE-TORTE.

#### I

La réorganisation administrative de la France  
doit être autre chose qu'une reconstitution histo-  
rique.

C'est encore Vidal de la Blache qui écrivait :  
« Par quel phénomène d'harmonie préétablie  
« serait-il possible que des divisions, qui repré-  
« sentent dans leur ensemble un legs incohérent  
« du passé, fussent précisément celles qui convien-  
« nent le mieux pour faire face aux nécessités  
« présentes » ? (1)

Il est vrai pourtant que le nom d'une vieille  
province éveille plus que des réminiscences dans le  
cœur de ceux qui tiennent à son sol par toutes leurs  
racines familiales et même quand leur esprit est  
le plus tourné vers l'avenir.

(1) Loc. cit. p. 326.

(1) Loc. cit. p. 840.

Mais c'est mal comprendre l'Histoire que d'en prétendre arrêter le cours à un moment déterminé, à un degré de formation qui n'est qu'une étape. La vie des pays, comme celle des peuples, est en constante évolution : ce que l'on doit s'efforcer de discerner dans le développement historique, c'est la ligne suivant laquelle se dessine ce développement, dans le sens d'une vocation d'essence plus spirituelle, ou d'une destinée en quelque sorte gravée dans la configuration matérielle du sol.

Aussi n'avons-nous pas voulu négliger ici l'enseignement de l'Histoire. Il pourra même paraître que nous nous y sommes arrêtés trop longuement ; c'est que nous avons cru nécessaire d'établir que la position, jugée particulariste par certains, prise dans le pays nantais à l'égard de la question bretonne, est au contraire très authentiquement dans la ligne de son histoire.

Une reconstitution historique serait irréalisable pour l'ensemble du pays. L'ancienne France, — dont la terminologie administrative ne comportait pas le terme « province », — présentait, en effet, au point de vue administratif, une diversité que la Monarchie Française, dans son œuvre d'unité nationale, avait respectée et quelquefois favorisée. Les quarante Gouvernements généraux, les trente-deux Généralités ou Intendances, ne se superposaient pas, sans parler des Commandements militaires et des multiples juridictions.

La Bretagne, il est vrai, se distinguait par l'exacte superposition territoriale d'un Gouvernement, d'un Commandement militaire, d'une Inten-

dance, d'un Parlement. Elle possédait, en outre, préexistant même à ces institutions provinciales, une véritable représentation du pays, constituée par les Etats dont les origines se reconnaissent dès l'ouverture du XII<sup>e</sup> siècle et qui, sous le régime provincial, ont joué un rôle considérable.

Cependant, en dépit de plus de deux siècles et demi qu'elle a vécus avec cette consistance territoriale, depuis l'Edit d'Union jusqu'à sa division en départements, et même de l'antériorité des limites de la province, lesquelles existaient sous le régime ducal, la Bretagne, par sa formation historique, ne se prête qu'incomplètement aux fonctions auxquelles les futures provinces semblent appelées.

## II

Au moment où un projet de création nouvelle de provinces fait naturellement penser à un réenchaînement avec le passé provincial breton, il n'est pas possible de négliger le fait des étages (1) successifs de la formation historique de la Bretagne : sous l'apparente unité de l'ancienne province, a subsisté une diversité de « pays » et de populations qui apparaît encore très nettement dans la physiologie présente.

Cette diversité, un auteur, qui a consacré à la France de l'Ouest une étude d'une remarquable perspicacité, l'a soulignée dans un ouvrage qui doit être versé au dossier de tout débat sur l'organisation

(1) Cf. de la BORDERIE. — *Histoire de Bretagne*. T. II. Carte p. 64. Obs. p. 550.

régionale. *Le Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République* date de 1913 ; les partis politiques ont évolué depuis cette époque, mais toutes les observations relevées par M. André Siegfried sur le milieu, sur tout le côté, — et il est considérable, — tout le côté *géographie humaine* de son savant travail, restent sensiblement exactes.

« Il y a, écrit-il (1), entre la Bretagne et le « reste de la France, une différence originelle de « civilisation... Les Celtes, venus par mer vers le « VI<sup>e</sup> siècle, sont des envahisseurs de type encore « reconnaissable aujourd'hui. Ils s'établissent « d'abord sur la pointe de la péninsule et sur les « côtes. Puis, en conquérants, ils refoulent ou « asservissent les autochtones gallo-romains. Ils se « taillent un domaine propre, que Nominoé, au « IX<sup>e</sup> siècle, étend, d'une façon stable, de l'embou- « chure de la Loire à celle du Couesnon. La « conquête militaire de ce grand chef breton « s'étend même jusqu'aux comtés de Rennes, de « Nantes et de Retz (à peu près les limites actuelles « de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure). « C'est là que seront fixées plus tard les frontières « du Duché de Bretagne.

« Mais, après ce flux ethnique, vient un reflux. « Devant les Normands et les Français, les conqué- « rants celtes reculent à leur tour. La zone de « civilisation et de langue celtique, qui avait été « portée sous Nominoé jusqu'à la Vilaine, demeure

(1) p. 75

« diminuée d'une bande de quinze ou vingt lieues. « La race bretonne finit par ne rester compacte « qu'à l'Ouest d'une limite marquée de nos jours « par la persistance des dialectes celtiques ».

Dans cette page, M. Siegfried présente, en raccourci, un tableau fidèle de la formation ethnique de la Bretagne, comme le montre une analyse un peu plus détaillée de l'image.

Il est exact que la population autochtone doit être qualifiée gallo-romaine.

Sans chercher à découvrir le secret des âges préhistoriques qui ont laissé dans le paysage breton une incomparable richesse monumentale, — la couche ligure semble être le plus profond substratum identifiable. Elle avait déjà été recouverte, vers le IV<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, par les dernières avancées des invasions celtiques et ce fut la Gaule celtique.

La romanisation fut profonde, au point que le celtique ancien fit totalement place au latin : le témoignage de J. Loth ne laisse place à aucun doute à cet égard. (1)



A Nantes, le culte du dieu Vulcain est attesté, notamment par l'inscription, découverte en 1580, près de la porte Saint-Pierre, et qui est maintenant encastrée dans la galerie de l'Hôtel-de-Ville.

(1) *Les mots latins dans les langues britanniques.* p. 22.

Rome, après avoir romanisé les dieux gaulois, apporta le christianisme.

Par la double empreinte de la langue et de la religion, la population devint gallo-romaine.

Le pays devint gallo-franc, moins par l'effet de la conquête que par l'adhésion de l'Eglise à la Royauté mérovingienne : tandis que le roi franc devenait le plus sûr protecteur des évêques, ceux-ci se faisaient les éducateurs des rudes compagnons de Clovis.

Une jolie légende, contée par Grégoire de Tours (1), relative au siège de Nantes par l'armée franque (496), pourrait symboliser la manière dont s'imposa la domination franque dans le pays nantais. Après soixante jours de siège, la rencontre, vers le milieu de la nuit, de deux processions d'hommes vêtus de blanc, portant des cierges allumés, sorties l'une de la basilique des Saints Donatien et Rogatien, l'autre de l'église St-Similien, se saluant et se livrant à la prière, frappe de panique les assiégeants et amène la conversion de leur chef.

C'est vers la même époque que s'opéra l'immigration bretonne issue d'un rameau celtique fixé dans la Bretagne insulaire, la Grande-Bretagne.

Le nom de Bretagne se substitue alors au nom primitif d'Armorique que les Romains avaient adopté (*Tractus Armoricanus*) : c'est, en toute réalité, on l'oublie habituellement, un nom d'importation. Les tribus bretonnes, fuyant devant l'invasion anglo-saxonne, submergèrent les peuplades

(1) *De Gloria Martyrum*. Liber I Cap. 59. p. 528-529.

gauloises et arrachèrent aux occupants jusqu'au nom de leurs territoires (1) : les Cornovii d'Outre-Manche donnèrent le nom de Cornouailles au pays qu'ils occupèrent, les Dumnonii, celui de Domnonée. C'est vraisemblablement d'un chef cambrien que le pays qui, à l'Est de l'Ellé, s'étend jusqu'à Vannes reçut le nom de Bro-Waroch, transformée plus tard en celui de Broérec.

L'immigration n'atteignit pas le territoire des Redons (Rennes) et ne pénétra pas en profondeur celui des Venètes. Quant aux Namnètes, le flux breton ne vint pas même à leur approche.

L'établissement breton fut d'abord pacifique. D'après un témoignage rapporté par Dom Gougaud, les Gallo-romains d'Armorique accueillirent par pitié les Bretons contraints par la dureté des conquérants anglo-saxons à passer la mer. Mais, ajoute l'éminent celtisant, les Bretons « ne se montrèrent guère reconnaissants ». (2)

« Au temps mérovingien, écrit de son côté M. Durtelle de St-Sauveur (3), l'Histoire des Pays de Rennes et de Nantes et l'Histoire du Vannetais oriental sont marquées par les incursions auxquelles sans cesse sur leur territoire se livrent les Bretons. »

(1) DOM GOUGAUD. — *La chrétienté bretonne des origines à la fin du XI<sup>e</sup> siècle* dans *Mém. de la Soc. d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1932. T. XIII, p. 5-6.

Loth. — *L'Emigration bretonne en Armorique*, p. 183 à 193.

(2) DOM GOUGAUD. — *Loc. cit.*, p. 7.

(3) *Hist. de Bretagne*. T. I, p. 43.



S'il accuse le « joug des Francs » (1), le grand historien de la Borderie, — savant et passionné, — doit présenter lui-même comme une « conquête » (2) les entreprises bretonnes pour réduire ce qu'il appelle la « brèche de la frontière bretonne » : la trouée formée par Vannes et la partie de son diocèse située entre cette ville et la Vilaine.

Les Bretons ne purent que prendre pied sur le littoral des Namnètes où s'installa la colonie bretonne qui fonda Guérande.

C'est en défendant les populations de son diocèse contre les « perpétuelles violences » (3) exercées par les Bretons de Wéroc II et relatées par Grégoire de Tours (4), que l'illustre évêque de Nantes de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, saint Félix, a littéralement mérité le titre de « defensor civitatis ». L'été de l'année 579 fut marqué par la dévastation du pays nantais : les récoltes furent détruites ou enlevées, les vignobles furent vendangés sur place (5). Les protestations de l'évêque n'obtinrent qu'une trêve, car les déprédations recommencèrent cinq ans après sa mort (6).

(1) De la BORDERIE. — *Hist. de Bretagne*. T. II, p. 1.

(2) EOD loc., p. 31.

(3) GIRAUD-MANGIN. — *Histoire de Nantes*, p. 98 et suivantes. — De la BORDERIE. — T. I., p. 447.

(4) *Histoire de France*. IX. 18, 24.

(5) C'est ce que l'historien autonomiste Danio (*Histoire de notre Bretagne*, p. 39) traduit de la façon suivante : « Les Bretons envahirent alors le Nantais que les Francs maintenaient en leur pouvoir. Toutefois, à la prière de l'Evêque de Nantes, saint Félix, ils ne poussèrent pas trop loin leur vengeance et rentrèrent en Bretagne après avoir vendangé les vignes et fait provision de vin ».

(6) Grégoire de Tours rapporte (*De Gloria Martyrum*, cap. 61) la punition miraculeuse de l'acte sacrilège commis à Saint-Nazaire sur les reliques du martyr qui a donné son nom à cette ville. Un guerrier breton voulut pénétrer dans l'église ; le cheval s'emballa et le cavalier eut la tête fracassée contre le linteau de la porte.

La refonte administrative opérée par Charlemagne comportait la constitution d'une Marche de Bretagne, dont le premier préfet fut Roland, le légendaire neveu de l'Empereur, « Britannici limitis præfectus », comme le qualifie Eginhard. La Marche de Bretagne comprenait les comtés de Vannes, de Rennes, de Nantes, d'Anjou, du Maine. Elle était sensiblement la reconstitution, avec moins de profondeur dans la direction de Tours, de la circonscription de la Troisième lyonnaise de l'Empire Romain.

### III

C'est sur ce territoire que se déroulèrent, du IV<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, une série de guerres qui toutes tendront à l'expansion vers l'Est du territoire breton ou au rassemblement des éléments désunis de l'ancienne Marche Impériale.

Les embarras de la Monarchie franque, après la mort de Charlemagne, déterminèrent la poussée bretonne vers l'Est : elle occupa tout le règne de Charles le Chauve (1) dans ce malheureux pays. Comme si ce n'était pas assez des dévastations commises par les Bretons, il était en outre périodiquement ravagé et pillé par les incursions normandes. Celles-ci indirectement, — et parfois directement, — ont été souvent un facteur décisif dans la lutte engagée par les Bretons contre le Roi.

(1) Cf. LOT et HALPHEN. — *Le Règne de Charles le Chauve* (Bibl. de l'Ec. des Hautes Etudes).

L'auteur de la *Chronique de Nantes* (1050 environ), en fait le rapprochement (1).

L'ambition déçue d'un Franc, évincé du Gouvernement de Nantes par Charles le Chauve, déclancha les troubles.

Le Comté de Nantes étant devenu vacant en 841, le Roi de la France Occidentale le confia au Comte d'Herbauges, l'Aquitain Renaud, qu'il chargea, en outre, avec le titre de Duc, de la défense des pays de Mauges, de Tiffauges et d'Herbauges, c'est-à-dire d'une région bordant la Loire depuis le Layon jusqu'à la mer et limitée au Sud par les rivières du Lay et du Thouaret. Le rattachement de ces pays au pays Nantais, par Charles le Chauve, doit être souligné du même trait que l'incorporation des Comtés d'Anjou et du Maine, dans la Marche de Bretagne, par son aïeul Charlemagne.

Or, le Gouvernement du Comté de Nantes était revendiqué par un proche parent, sinon le fils, d'un premier Comte Lambert, franc de haute noblesse, élevé à la Cour de Charlemagne, que le grand Empereur avait choisi pour remplir les fonctions de Comte de Nantes et qui fut l'inspirateur de la politique des souverains de son temps, — Charlemagne et Louis le Pieux, — à l'égard de la Bretagne.

Le jeune Lambert, dénué de scrupules et audacieux, incita à la révolte contre le Roi le chef breton Nominoé, que Charlemagne lui-même avait nommé comte de Vannes (en 819, d'après la Borderie) et que l'on voit qualifié du double titre de *missus imperatoris* et de *dux in Britannia*.

(1) Edition MERLET, p. 8-9.

Nominoé contraignit Charles le Chauve, par l'humiliante défaite de Ballon (près de Rennes), le 22 Novembre 845, à renoncer formellement à Vannes, à Rennes, à Nantes et à reconnaître l'indépendance de la Bretagne. Lambert, encore écarté du Comté de Nantes par la commune défiance de Charles le Chauve et de Nominoé, reçut du Roi le gouvernement de l'Anjou, avec le commandement militaire de la région comprise entre Angers et Bayeux qui formait la partie occidentale de la Marche entre Loire et Seine.

La paix franco-bretonne ne dura que trois ans. Nominoé, après avoir contourné le Comté de Nantes, se jeta sur l'Anjou, ravagea le Maine et s'avança dans le Cotentin et le Bessin. De nouveau, Lambert joignit ses troupes à celles du Comte de Vannes pour attaquer l'armée royale. Nantes fut prise d'assaut et saccagée par les Bretons. Nominoé parvint même à s'assurer une large bande de territoire au Sud de la Loire (850). Il mourut d'apoplexie l'année suivante à Vendôme, alors qu'il se disposait à porter les incursions bretonnes jusqu'à Chartres : une légende angevine rapporte que l'évêque d'Angers, saint Maurille, dont il avait si souvent ravagé le diocèse, lui était apparu soudain et le frappa à mort de sa crosse (1).

Bientôt, une nouvelle défaite de Charles le Chauve fut suivie du traité d'Angers (851). Erispoé, fils et successeur de Nominoé, se faisait reconnaître le titre de roi des Bretons (2), conférer

(1) LOT. — *Mélanges d'Hist. Bretonne*, p. 15, note 2.  
(2) qu'il prit rarement dans les actes.

le privilège de porter les ornements royaux, confirmer les droits territoriaux déjà reconnus à son père et consacrer leur extension sur la partie du Comté d'Herbauges appelée le pays de Rais, que Nominoé avait conquise peu avant sa mort : cette délimitation sera finalement celle du Duché et de la Province, mais après des vicissitudes d'élargissement et de rétrécissement.

En 852, Lambert mourut à son tour, — « jusqu'à la fin traître à sa race », comme le qualifie M. Halphen (1), — tué le 1<sup>er</sup> Mai par le Comte du Mans qu'il combattait. Il s'efforçait alors de ressaisir cette région du Maine et de l'Anjou, dépendance de la Marche Carolingienne de Bretagne, que Charles le Chauve naguère lui avait imprudemment confiée. Erispoé la revendiqua et le roi la lui céda, comme le prouve une charte du 25 Août 852, qui reconnaît sa domination sur toute la Bretagne et jusqu'à la Mayenne (2).

La royauté bretonne atteignit son point culminant avec le règne de Salomon, règne tragique qui s'ouvre par le meurtre d'Erispoé — tué, dit-on, par Salomon lui-même, sur l'autel de l'église où le fils de Nominoé avait cherché asile, — qui prit fin en 874, dans un petit monastère où Salomon était venu chercher un abri pour sa sécurité, peut-être pour ses remords : des conspirateurs, ayant à leur tête le gendre d'Erispoé, le mirent à mort après lui avoir crevé les yeux. L'imagination bretonne, prompt aux canonisations, en fit un saint et un martyr.

(1) p. 220-221

(2) " Dominante Erispoé in totam Britanniam usque ad Medanam fluvium." (*Cartul. de Redon*, p. 367). \*

A peine Salomon s'était-il emparé de la couronne de sa victime, qu'il reprenait à son compte, contre le roi de France, la politique de Nominoé et d'Erispoé, s'empressant de faire cause commune avec les ennemis du roi de France. Un premier traité, signé au monastère d'Entrammes au début d'Avril 863, lui valut la cession par celui-ci d'une partie de l'Anjou, dite territoire Entre deux eaux. En dépit de la foi jurée, Salomon reprit les armes. Charles le Chauve eut le malheur de perdre son plus valeureux soutien, l'intrépide Robert le Fort, père de la dynastie capétienne, dans un combat livré à Brissarthe, près de Segré (866). L'année suivante, le 1<sup>er</sup> Avril 867, résigné à sa malchance, il signait avec le gendre et envoyé de Salomon le traité de Compiègne : la Bretagne s'agrandissait de l'Avranchin et du Cotentin ; à l'Est, ses limites, allant de l'embouchure de la Vire à celle de la Maine, atteignaient presque celles du Massif Armoricaïn. C'est avec cette étendue que le Royaume de Bretagne figure dans les cartes représentant le démembrement de l'Empire de Charlemagne.

Il disparut dans une nouvelle invasion normande.

#### IV

La première incursion des Normands s'est produite en 843, atteignant Nantes laissée sans défense par l'éloignement des forces qui devaient combattre les troupes de Nominoé et de Lambert.

La *Chronique de Nantes* (1) en contient un récit

(1) Ed. MERLET, ch. V et VI, p. 13 et suiv.

très probablement emprunté à un témoin oculaire, et certainement une des pages les plus impressionnantes de l'histoire de la Cité. C'était le 24 juin : la fête de Saint-Jean Baptiste attirait alors dans la ville une foule considérable. L'approche signalée des pirates y amena en outre de nombreux réfugiés. Les moines d'Indre étaient accourus avec leur trésor. Toute la foule s'était assemblée dans la cathédrale, dont les portes furent barrées. Les Normands firent irruption dans la ville, brisèrent les portes de la cathédrale, se frayant à coups de glaive un chemin dans l'assemblée jusqu'à l'autel où le saint évêque Gohard officiait : le Pontife fut mortellement frappé au moment où, les bras levés, il prononçait le « Sursum Corda ».

Cinq jours plus tard, le monastère d'Indre était complètement détruit par les Normands. Fondé vers 679 par saint Hermeland, ancien échanson de la cour mérovingienne, il ne se releva jamais de ses ruines.

Les Normands renouvelèrent leurs ravages à intervalles plus ou moins rapprochés, tantôt les étendant sur le littoral, tantôt les poussant en profondeur dans la vallée de la Loire, jusqu'au Mans et même Orléans. Salomon, dénué de tout scrupule, n'hésitait pas, à l'occasion, à s'allier à ces pirates contre Charles le Chauve.

Le règne d'Alain de Grand (888-907), qui les vainquit près de Questembert, règne réparateur, ne fut qu'une trêve. Après sa mort, les Normands furent maîtres de la Bretagne. D'après un texte

fameux de la *Chronique de Nantes* (1), les seigneurs bretons, comtes, vicomtes, marchtiens s'enfuirent en France, en Bourgogne, en Aquitaine, quelques-uns même en Angleterre.

L'occupation de Nantes par les Normands dura dix-huit ans (919-937). La possession du Comté breton leur fut même officiellement reconnue par le roi en 921 et 927 (2).

Un jour de l'été 937, à la tête d'une petite troupe de Bretons revenus comme lui d'exil à l'appel de l'abbé de Landévennec, Alain Barbe-Torte, petit-fils d'Alain le Grand par sa mère, chassa les Normands de Nantes. Il les avait surpris assemblés en grand nombre au pré Saint-Aignan, dont l'actuelle rue de Pré-Nian conserverait le nom. La bataille fut rude. Il n'y manqua pas l'épisode de la source miraculeuse jaillie de terre, après une invocation à la Vierge, pour reconforter les Bretons épuisés : ayant recouvré leurs forces, ils revinrent au combat et mirent en pièces les Normands. C'est l'origine d'une fontaine appelée fontaine Sainte-Marie, que M. Giraud-Mangin (3) reconnaît dans le puits de la cour Sainte-Marie, à l'extrémité de la rue Paré.

Les actions de grâces, que le jeune vainqueur alla rendre à Dieu dans la cathédrale en ruines, éveillèrent les échos du Sursum Corda suprême de

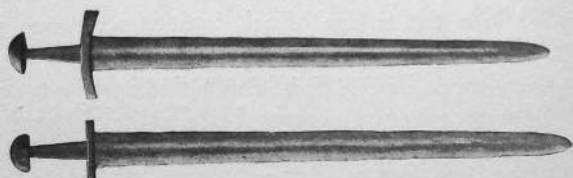
(1) Ed. MERLET, ch. XXVII, p. 81-82.

(2) Cf. Dom BOUQUET. — *Annales de Flodoard*, ch. VIII, p. 177 et 184.

(3) *Hist. de Nantes*, p. 155 - Ce récit est donné par la chronique de Nantes. Les deux manuscrits du XVI<sup>e</sup> siècle conservés à la Bibliothèque Nationale ajoutent que cette fontaine est située "apud manerium de la Hautière prope Namnetis". Le manoir ainsi désigné, voisin de la fontaine, serait celui de la Hautière ?

saint Gohard, le *Sursum Corda* de la messe de la Saint-Jean tragiquement interrompue, dont le retentissement résonne toujours dans les cœurs des Nantais.

On se plaît à penser que les belles épées danoises,



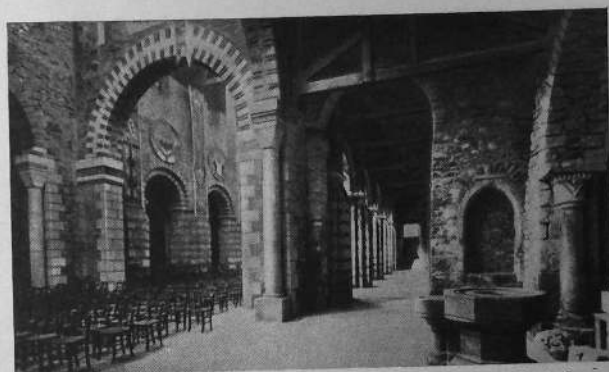
Épées danoises. (Musée Dobrée)

les casques, les étriers incrustés, mis à jour, il y a quelques années, par les dragages de la Loire et qui sont maintenant rangés dans les collections du musée Dobrée (1), furent précipités dans le fleuve, au cours de la fuite éperdue des guerriers vikings devant l'épée d'Alain Barbe-Torte.

En pays de Mauges, l'abbaye du Mont-Gonne (Saint-Florent-le-Vieil) transformée ne conserve plus aujourd'hui les traces des dévastations dont elle fut l'objet de la part des pirates normands après le passage des bandes de Nominoé.

Mais, après plus d'un millénaire, les murs de la vénérable abbatale de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, l'unique vestige en pays nantais de l'époque carolingienne qui y fut si agitée, demeurent encore rougis de l'incendie du 29 mars 847 allumé par

(1) Cf. G. DURVILLE. — *Les épées normandes de l'île de Bièze*. Bull. de la Société Archéologique de Nantes, 1928, p. 121.



Abbatale de Saint-Philbert-de-Grandlieu.

Photo Graver

l'impitoyable vandalisme des pirates normands (1). La crypte reste vide du sarcophage contenant les restes de leur saint fondateur que, quelques années plus tôt, les moines d'Her (Noirmoutiers), fuyant déjà devant les Normands, avaient transporté à Déas. Ce n'était que la première étape de cet itinéraire posthume dans lequel le corps du grand thaumaturge, toujours refoulé par les hordes normandes, devait s'acheminer jusqu'en terre bourguignonne où saint Philbert trouverait son dernier sommeil, sous les voûtes grandioses de l'abbatale de Tournus : saint Philbert, fondateur, avant celle de Noirmoutiers (674), de l'illustre abbaye de Jumièges, souche d'où la foi des Normands convertis ferait surgir l'incomparable floraison de pierres de la Normandie bénédictine.

(1) Cf. LOT et HALPHEN, p. 188, note 2.

Saint-Philbert-de-Grandlieu est en plein pays d'Herbauges. La légende a fait d'Herbauges la cité d'une cathédrale engloutie sous les eaux du lac de Grandlieu et encore sonnante (1). Le nom d'Herbauges est en réalité celui d'un comté embrassant tout le Bas Poitou, région maritime dont le pays de Retz forme aujourd'hui la partie septentrionale. Il appartenait au diocèse de Poitiers. Jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, en effet, le diocèse de Nantes avait pour limites celles de la cité des Namnètes (2). Au sud, il s'arrêtait à la Loire. Aussi, est-ce de l'évêque de Poitiers que, en 819, Arnulf, abbé d'Her (Noirmoutiers), obtint l'autorisation d'établir à Déas un monastère pour servir de refuge éventuel à ses moines, contre les agressions normandes. Le pays de Retz est ainsi essentiellement aquitain d'origine ; il en possède encore d'ailleurs, on le notera plus loin, les traits extérieurs. La juridiction des évêques de Poitiers se survit encore aujourd'hui dans le fait de très nombreuses paroisses de la partie sud de la Loire-Inférieure qui ont pour patron saint Hilaire ou un saint poitevin.

Alain Barbe-Torte, reconnu comme duc, après ses victoires, par les comtes et les grands seigneurs de Bretagne, rendit hommage sans difficultés au roi de France. Il acheva dans le pays nantais, l'œuvre de conquête morale commencée par Alain le Grand qui, de sa résidence de Plessé, avait administré le

(1) Cf. LÉON MAITRE. — *La ville d'Herbauges a-t-elle existé dans le lac de Grandlieu ?...* Bull. de la Soc. d'Archéol. de Nantes, 1925.

(2) Ch. de la MONNERAYE. — *Géographie ancienne et historique de la péninsule armoricaine*, p. 101.

comté de Nantes en étroite collaboration avec les évêques de Nantes (1) dont il avait fait ses mandataires.

C'est à cette époque, suivant les témoignages les plus autorisés (2), que s'opéra, en Bretagne, la fusion entre les éléments gallo-romains et bretons. Pendant leur exil, les rudes seigneurs bretons, déjà en contact avec la société Gallo-franque, s'étaient imprégnés des mœurs d'une civilisation plus policée.

La Bretagne tout entière s'associa à l'acte généreux par lequel Alain Barbe-Torte témoigna sa reconnaissance à l'abbé de Landévennec, Jean, qui l'avait inspiré et conseillé dans son œuvre de délivrance. La charte de fondation du monastère de Saint-Guénolé, au bourg de Batz, fut signée de tous les évêques et comtes de Bretagne : ainsi fut introduit en pays nantais le culte d'un des patriarches du monachisme celto-breton.

(1) LANDRAN, puis FOUCHER.

(2) Dom GOUGAUD et LOTH. loc. cit.



Statue d'Alain Barbe-Torte  
par Amédée Ménard  
(Grand escalier de la Préfecture)

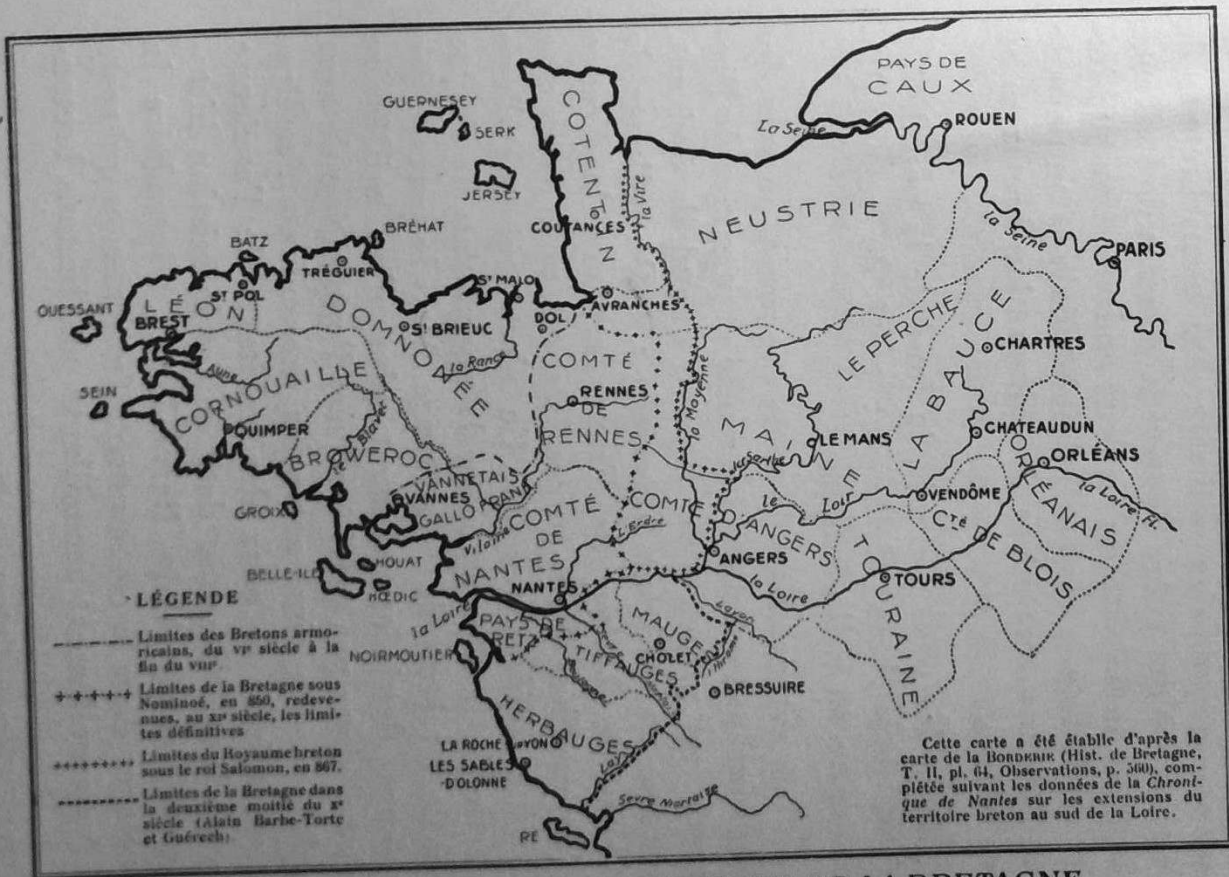
Entre temps, Avranches et le Cotentin avaient été incorporés à la Normandie et les extensions territoriales, qui avaient porté jusqu'à la Mayenne le Royaume de Bretagne, étaient reprises par les comtes du Maine et d'Anjou.

Alain Barbe-Torte a reconstitué le duché de Bretagne tel que l'avait laissé Nominoé, en recouvrant les comtés de Rennes et de Nantes et le pays de Rais. Au sud de la Loire, la Bretagne atteignit même momentanément des limites qu'elle n'avait pas obtenues au temps de Nominoë et de Salomon. Alain Barbe-Torte obtint, en effet, vers 942, du comte de Poitiers, le reste du Pays d'Herbauges (1) qui, englobé avec le pays nantais dans la dévastation normande, avait été libéré en même temps.

Les agrandissements territoriaux de la Bretagne n'avaient pas été accompagnés d'une expansion de la population issue de l'émigration. Les Bretons n'avaient déposé qu'une mince couche de population dans les cantons du Vannetais oriental, du Rennais et du Nantais, où des seigneurs bretons s'établirent à la suite des conquêtes de Nominoé : les invasions normandes les en ayant chassés, la langue bretonne, qui avait atteint l'embouchure du Couesnon au nord et l'estuaire de la Loire au sud, en disparut avec eux. Elle se renferma de nouveau dans ses frontières primitives qu'elle a conservées depuis avec un léger recul (2).

(1) *Chr. de Nantes*. Cf. *infra*, p. 27.

(2) LA GÉOGRAPHIE HUMAINE de M. Jean BRUNHES (*Histoire de la Nation Française*, T. I, p. 326) les situe actuellement sur une ligne partant du bourg de Plouha, à l'Ouest de St-Brieuc, passant entre Loudéac et Pontivy et finissant à l'estuaire de la Vilaine. — Cf. de la BORDERIE, T. III, p. 215-217.



CARTE DE LA FORMATION HISTORIQUE DE LA BRETAGNE



« Il suffit, écrit M. Auguste Dupouy (1), de consulter la carte, ce conservatoire, pour se rendre compte que la conquête linguistique ne suivit pas la conquête militaire. Les noms bretons de lieux n'ont guère dépassé les limites de la Rance et de la Vilaine qu'en deux endroits : au sud immédiat de la région Dol-Saint-Malo et au pays de « Batz... » territoires de colonisation bretonne au VI<sup>e</sup> siècle.

Dans les pays conquis, le fond de la population était donc bien réellement resté de race gallo-romaine ou gallo-franque.

Les autonomistes bretons évoquent, au sein des pays qui ont constitué les duché et province de Bretagne, un principe de division quand ils écrivent, comme un de leurs historiens : « Du mélange de Celtes, de Latins, de Francs est née la France d'aujourd'hui. Nous autres, Bretons, nous avons une origine différente » (2). Ce n'est vrai que d'une partie de la Bretagne, car la population de l'autre partie est issue de ce mélange. Mais le partage des mêmes destinées pendant plus d'un millénaire n'a-t-il donc pas suffi à effacer l'opposition de race qu'on suscite ainsi entre les descendants des Bretons émigrés et ceux des habitants de l'ancienne Armorique ? Nantes, dont ce fut la mission historique, depuis Alain Barbe-Torte, d'introduire la Bretagne dans la communauté française, et qui reste si fraternellement accueillante aux bretons breton-

(1) *Histoire de Bretagne*, p. 54.

(2) DANIO. — *Histoire de notre Bretagne*, p. 21.

nants, s'élève contre ces différenciations ethniques dont les conséquences seraient la division au sein même de la Bretagne.

Le règne d'Alain Barbe-Torte (mort en 952), clôt la période pendant laquelle la nationalité bretonne s'était dressée en face de la royauté franque. Après la mort du libérateur, la Bretagne entre de plein pied dans la période féodale, durant laquelle les alliances matrimoniales nouent et dénouent les alliances politiques, font et défont la paix, engendrent les litiges successoraux : la paix n'est toujours qu'une trêve entre deux guerres.

## CHAPITRE II

### La Bretagne Féodale

---

I. SES CARACTÉRISTIQUES. — II. LA LUTTE DES MAISONS DE NANTES ET DE RENNES. — III. LA MAISON DE CORNOUAILLES ET L'EMPRISE ANGLAISE. — IV. UNE DYNASTIE CAPÉTIENNE SUR LE TRÔNE DUCAL.

#### I

Du point de vue de la formation territoriale de la Bretagne, la période féodale présenterait moins d'intérêt que la précédente, si l'on n'y devait relever, sous des formes différentes, dérivées du droit féodal, la même tendance foncière à l'expansion vers l'est, au rapprochement, à la réunion du comté de Nantes avec ceux du Maine et d'Anjou, éléments tous les trois de la Marche de Bretagne, organisée par Charlemagne, disloquée, comme l'Empire lui-même, par cette force dissolvante qu'était la faiblesse de ses indignes héritiers.

L'ancien territoire de la Marche de Bretagne est l'échiquier où Bretagne, Normandie, Anjou, Maine, Chartres entrecroisent leurs forces, parallèlement au jeu diplomatique dans lequel les « dames », princesses bretonnes, normandes, angevines, char-

traines, viennent renforcer, par l'accord de leur « main », tel ou tel des camps opposés.

Ce qui distinguera cette période, à travers et par-dessus les vicissitudes des armes et de la politique, c'est la résistance de la Bretagne aux tentatives d'emprise normande sans cesse renouvelées, dont, après la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, l'effort ininterrompu des rois d'Angleterre pour s'emparer du Duché de Bretagne sera l'épanouissement : l'Histoire enseignera que ce fut le point de départ de la rivalité séculaire entre les rois de France et d'Angleterre.

## II

Près d'un siècle et demi (x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles) furent occupés par la lutte, fameuse dans l'Histoire de Bretagne, des maisons de Nantes et de Rennes. M. Durtelle de Saint-Sauveur parle à ce propos de particularisme nantais (1).

C'est réduire injustement à la mesure d'un travers une opposition qui tient de causes plus profondes et qui, à son origine, dressa l'un contre l'autre les représentants de deux lignées fameuses.

L'unique héritier légitime d'Alain Barbe-Torte, Drogon, mourut prématurément en 958. Les Nantais se donnèrent au comte d'Anjou, Foulques le Bon, qui avait épousé la veuve d'Alain Barbe-Torte. Le sort de l'héritage ne laissait cependant pas d'être incertain.

(1) T. I., p. 136.

Le duc de Normandie, qui était alors Richard I<sup>er</sup>, crut voir, dans les embarras créés autour de la succession d'Alain Barbe-Torte, une situation favorable à la reprise, pour le compte des Normands maintenant établis sur la Seine, des visées de leurs ancêtres sur l'estuaire de la Loire. Après avoir renouvelé, sur les côtes du Léon, les actes de piraterie des anciens vikings, sa flotte, pénétrant en Loire, se présenta devant Nantes. Le réduit de la défense fut ce fort de la cathédrale qui, au temps d'Alain Barbe-Torte, avait eu déjà un rôle décisif dans la libération de la Cité. Les Nantais parvinrent à chasser leurs agresseurs (960). Un fils naturel d'Alain Barbe-Torte, Hoël, né d'une union non consacrée avec une fille noble, Judith, fut l'âme de la résistance aux Normands. Reconnaisant à ses actes, malgré sa bâtarde, le sang d'Alain Barbe-Torte et aussi d'Alain le Grand, les deux libérateurs, les Nantais le choisirent pour leur seigneur, à la mort de Foulques le Bon.

Le comte de Rennes était alors Conan dit le Tort. Il descendait d'une fille d'Erispoé, mais les successeurs de Nominoé n'avaient-ils pas laissé tomber en carence la dignité ducale, par leur impuissance à défendre la Bretagne contre les invasions normandes, et n'est-ce pas Alain Barbe-Torte qui l'avait relevée ?

Après avoir rappelé les titres des deux compétiteurs, de la Borderie ajoute : (1) « Mais alors qui serait duc des Bretons ? Celui que les Bretons choi-

(1) T. II, p. 244.

siraient. A défaut d'une élection régulière, la force en déciderait. »

La lutte entre Nantes et Rennes n'est entrée cependant dans une phase vraiment active qu'après la mort de Hoël (981). A celui-ci succéda son frère Guérech (1) qui, dans l'Histoire de Nantes, fait figure d'une sorte de comte-évêque : administrateur du temporel du diocèse, il fut le restaurateur de la cathédrale.

Les deux antagonistes s'assurèrent des alliés. Du côté rennais, c'était un corps normand envoyé par le duc Richard 1<sup>er</sup> dont la fille, plus tard, épousa Geoffroy, fils de Conan. Du côté nantais, c'étaient les Angevins du comte Geoffroy Grisegonnelle. La bataille entre les deux partis s'engagea dans les landes de Conquereuil (981 ou 982) ; elle fut dure et sanglante, mais indécise, à en juger par les contradictions des chroniqueurs sur les résultats.

Du moins laissa-t-elle au comte Guérech tout son prestige, puisqu'il put ensuite négocier avec le comte de Poitiers, Guillaume Fierabrace, un accord

(1) Guérech, qui avait été élevé à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, se rendait à Tours pour se faire ordonner et sacrer comme successeur de l'Evêque qui venait de décéder, quand il apprit la mort de son frère Hoël, lequel ne laissait que des enfants naturels. Il renonça à l'épiscopat, mais conserva l'administration du diocèse ; il en réserva les revenus à l'œuvre de restauration de la cathédrale.

De la cathédrale de Guérech il reste, dans les infrastructures de la cathédrale actuelle, une crypte où était conservée la pierre d'autel sur laquelle, d'après la tradition, saint Gohard célébraient quand il fut tué le 24 Juin 843. La restauration de cette crypte donna lieu à de vives controverses, en 1886. Arthur de la Borderie, qui y prit une part ardente, reproche (T. II, p. 428) aux chanoines de Nantes de s'être ligüés avec un « évêque normand » pour « martyriser » (sic) la crypte en empêchant la restauration proposée par l'architecte. L'évêque « normand » était Mgr Lecoq, originaire du diocèse de Bayeux, que ses diocésains ne soupçonnaient certes pas de tant de perfidie.

qui confirmait, (983 environ), en les précisant, les droits reconnus par Guillaume Tête d'Etoupe à Alain Barbe-Torte sur les territoires, outre Loire, de Mauges, Tiffauges et Herbauges, compris entre le Layon, l'Ironne et le Lay jusqu'à l'Océan (1).

Cependant Guérech sentait le comté de Nantes toujours guetté par Conan le Tort et, derrière celui-ci, par le duc de Normandie. Il n'était même pas très sûr de son allié angevin Geoffroy Grisegonnelle. Il dut se reconnaître vassal du comte d'Anjou pour la partie de la Bretagne qui avait été gouvernée autrefois par Foulques le Bon, comme tuteur de Drogon. Mais il se hâta de se couvrir en faisant construire, à Ancenis, le château qui sera la tête de ligne des fortifications dont on va bientôt voir apparaître le dessin au sud de la Loire.

Guérech mourut en 988. Il laissait un jeune fils, appelé Alain comme ses illustres aïeux, qui mourut lui-même au bout de deux ans. En droit et en fait, le comté de Nantes se trouvait en déshérence. Conan le Tort se garda de laisser passer l'heure ; il s'empressa de lancer ses troupes sur le comté nantais et s'empara de la citadelle épiscopale devenue la résidence d'Alain Barbe-Torte et de ses successeurs. Il s'installa en souverain à Nantes, faisant construire le château du Bouffay. C'est alors seulement qu'il se fit proclamer duc de Bretagne par les évêques et les principaux seigneurs.

(1) *Chr. de Nantes*, XLI. — L'Ironne se jette dans le Layon (affluent de la rive gauche de la Loire), à St-Lambert-du-Lattay, le Layon et l'Ironne formaient la limite orientale du pays de Mauges qu'ils séparaient de l'Anjou. Le Lay qui se jette dans l'Océan servait de frontière au pays d'Herbauges et au Poitou.

Le nouveau duc trouva bientôt en face de lui un adversaire de taille : le comte d'Anjou était alors le grand Foulques Nerra (le Noir).

Comment le fer fut-il engagé ? Conan, repris par les ambitions des anciens rois bretons sur le Maine et l'Anjou, fut-il l'agresseur, comme le prétend la *Chronique d'Angers* ? Ou bien est-ce Foulques Nerra qui poussa les Nantais à prendre pour comte un fils naturel de Hoël, Judicaël, afin de se faire ouvrir les portes de Nantes, en venant à l'aide de celui-ci ? Foulques Nerra l'emporta le 27 juin 992, encore dans les landes de Conquereuil, où les deux adversaires s'étaient donné rendez-vous : Conan le Tort y fut tué.

Une diversion, opérée par le comte de Chartres, qui entra en guerre contre Foulques Nerra, permit au successeur de Conan, Geoffroy, de mettre Judicaël à sa merci. Judicaël fit sa soumission au comte de Rennes et conserva le comté de Nantes.

La force, comme dit la Borderie, ou plutôt la chance, s'était prononcée en faveur de la maison de Rennes.

Le triomphe de celle-ci ne sera d'ailleurs ni absolu, ni de longue durée, car elle tombera elle-même bientôt en déshérence.

Partagé entre l'alliance normande et l'alliance chartraine qui s'opposaient, le duc de Bretagne, Alain III, fut finalement contraint par la force des armes à rendre l'hommage féodal au Duc de Normandie (1030).

Les hostilités contre Foulques Nerra reprirent deux ans plus tard et encore à propos du comté de

Nantes. Il existait dans cette ville un conflit permanent entre le comte, qui était Budic depuis la mort de Judicaël (1004), et l'évêque : Gautier était un chevalier de la Cour de Geoffroy, marié et père de famille, qui reçut les ordres en un tournemain et dont la mission était principalement de surveiller Budic et les Nantais pour le comte de Rennes. En fait, il employa les revenus de l'Eglise à se faire bâtir une citadelle braquée sur le château comtal du Bouffay. Le conflit entre le comte et l'évêque s'étant encore tendu, Gautier sollicita l'appui d'Alain III, tandis que tout naturellement Budic s'adressait à Foulques Nerra.

La réconciliation se fit entre Budic et Alain III sur la foi des promesses faites par le duc à son rival, mais aussi parce que le comte d'Anjou avait occupé le territoire de Saint-Florent-le-Vieil, qui appartenait au comté de Nantes, et même y avait fait construire une forteresse menaçante pour la rive bretonne.

Alain III avait été, d'autre part, en butte aux hostilités de son frère, souche de cette puissante maison de Penthièvre dont la rivalité, s'opposant à la maison ducale, sera si obstinée que ses ambitions survivront à l'union du Duché au Royaume. On en retrouvera l'épisode final à Nantes, à la fin du *xv*<sup>e</sup> siècle (1).

En 1050, après la mort du comte Mathias (1038-1050), fils de Budic, le comté de Nantes échut à un second Hoël, petit-fils du comte Judicaël,

(1) Cf. infra, p. 95.

par sa mère, Judith, épouse du comte de Cornouailles, Alain Canhiard. Il fut pour le duc de Bretagne, Conan II, fils et successeur d'Alain III, un vassal peu soumis : dans le dessein de se soustraire à l'autorité ducale, il reconnut la suzeraineté du comte d'Anjou, Geoffroy Martel ; mais celui-ci, abusant de la situation, comme l'avait fait Foulques Nerra à l'égard de Budic, s'empara de la Ville de Nantes qu'Hoël eut à reprendre contre lui.

Dès la fin du x<sup>e</sup> siècle, à la faveur des difficultés qui suivirent la mort de Guérech, tandis que les comtes d'Anjou s'étaient emparés du pays de Mauges, cependant d'origine poitevine, les vicomtes de Thouars s'étaient implantés en Tiffauges et les comtes de Poitou avaient repris la partie méridionale du pays d'Herbauges ; l'accord conclu entre Guérech et Guillaume Fierabrace était ainsi mis à néant. Au milieu du xi<sup>e</sup> siècle, le comté de Nantes ne possédait plus au Sud de la Loire qu'une bande de territoire répondant aux deux doyennés (1) de Retz et de Clisson : la Bretagne revenait pratiquement aux frontières de Nominoë.

Conan II mourut, — sans postérité légitime, — en décembre 1066, devant Château-Gontier. Comme deux prétendants, Geoffroy le Barbu et Foulques le Réchin, se disputaient le comté d'Anjou, il avait lancé une expédition pour s'emparer des territoires de Pouancé, Segré et Château-Gontier. Son succes-

(1) V. la carte des divisions ecclésiastiques de la Bretagne dans le T. VII de l'HISTOIRE DE BRETAGNE, de la BORDERIE.

seur dut rendre ses conquêtes à Foulques qui l'avait emporté.

Ce successeur fut le comte de Nantes lui-même ; il devint duc de Bretagne du chef de sa femme Havoise, sœur de Conan II, qu'il avait épousée à la faveur de la réconciliation de Budic avec Alain III. C'est en réalité ce mariage qui mit fin à la rivalité des maisons de Rennes et de Nantes.

### III

Hoël fut le premier duc d'une dynastie nouvelle, qui n'eut qu'une courte durée, mais qui fusionna, dans la descendance d'Hoël et d'Havoise, le sang d'Alain Barbe-Torte et le sang de Nominoë. La maison de Cornouailles aura fourni la dernière dynastie proprement bretonne.

Sous la dynastie rennaise elle-même, une transformation profonde s'était opérée dans la noblesse bretonne : les éléments bretons et francs du pays bretonnant et de la Marche avaient été amenés à se rapprocher, tandis que tour à tour les mariages de la maison ducale et les expéditions guerrières multipliaient les contacts avec l'extérieur. Le français, parlé par le peuple dans la moitié gallo-romaine de la Bretagne, devint ainsi la langue des Seigneurs : les historiens rapportent que les ducs de Bretagne de la race d'Hoël ne comprenaient plus le breton. Au xii<sup>e</sup> siècle, le français seul est parlé à la cour ducale.

La formation territoriale de la Bretagne est alors

achevée dans l'état où en fait sa délimitation est fixée.

Toutefois, son indépendance n'est pas assurée à l'égard, non seulement de la royauté française à laquelle elle est subordonnée dans la hiérarchie féodale, mais aussi d'un royaume étranger qui disputera au roi de France la suzeraineté de la Bretagne : l'Angleterre.

La conquête de l'Angleterre par le duc de Normandie (Septembre-Octobre 1066), donna un caractère singulier de gravité aux prétentions normandes sur la Bretagne. Guillaume le Bâtard y avait prélué, du temps même de Conan II, par une expédition en Bretagne, dont le récit se déroule au début de cette chronique imagée qu'est la célèbre tapisserie de Bayeux dite de la reine Mathilde (1). Hoël eut à se défendre (1076) contre les entreprises diplomatiques et militaires du Conquérant. Il fut sauvé par une intervention de Philippe I<sup>er</sup>. Depuis l'établissement des Normands sur la Seine, les rois de France s'étaient désintéressés, — par faiblesse, — de leurs visées sur la Loire. La royauté française ne pouvait plus tolérer que la Bretagne devint une simple dépendance du duché de Normandie.

C'est seulement vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle que le danger éclata.

La mort de Conan III (2), époux de Mathilde, fille naturelle de Henri I<sup>er</sup> d'Angleterre, survenue en

1148, fut le signal d'une longue guerre de succession.

« La tendance des habitants de Nantes à se rapprocher de l'Anjou, écrit un historien très breton de la Bretagne (1), fournit le prétexte qui permit au roi d'Angleterre de mettre la main sur la Bretagne. »

La vérité est que, après avoir pris parti pour Hoël, — le troisième dans ce récit, — fils désavoué de Conan III, contre son petit-fils Conan IV, à qui la couronne ducale avait été attribuée, ils se tournèrent vers le comte d'Anjou.

Pour M. Durtelle de Saint-Sauveur, c'était un réveil du particularisme nantais. A en juger par ce que rapporte de la Borderie, les Nantais, en s'écartant de Conan IV, n'étaient pas si mal inspirés : de la Borderie écrit que « les Bretons avisés n'avaient nulle confiance dans le jeune Conan, tête légère, cœur débile et mobile » (2). Au surplus Conan IV, petit-fils de Conan III par sa mère, la princesse Berthe, était fils et héritier d'Alain, de la Maison de Penthièvre, comte de Richemont en Angleterre. Cette opulente seigneurie avait été donnée par Guillaume le Conquérant à un Penthièvre, déjà prénommé Alain, l'un des nobles bretons qui l'avaient accompagné en Angleterre. En entrant dans la maison ducale, le comté de Richemont rendait le duc de Bretagne vassal du roi d'Angleterre : situation juridique équivoque qui, à plusieurs reprises, influa fortement sur la politique des ducs.

(1) Alain RAISON DE CLEUZIQU, p. 185.

(2) T. II, p. 136.

(1) De la BORDERIE, T. II, p. 16 et ss.

(2) Conan III avait succédé à son père, Alain Fergent, qui lui abandonnait le pouvoir en se retirant à l'abbaye de Redon (cf. infra, p. 75).

Le comte d'Anjou à qui les Nantais s'étaient donnés était Geoffroy, de la famille des Plantagenets, à cette époque la plus puissante de l'Europe occidentale, frère de Henri II, roi d'Angleterre. Mais les Nantais n'avaient fait que devancer Conan IV : celui-ci fiança sa fille Constance, alors âgée de cinq ans, à Geoffroy Plantagenet, troisième fils d'Henri II qui exerça la garde du duché jusqu'à ce que Geoffroy, devenu duc de Bretagne, eut atteint l'âge de la majorité.

Geoffroy n'exerça lui-même le gouvernement du duché que pendant cinq ans à peine (1181 à 1186), assez cependant pour avoir le temps de publier, à Rennes, la fameuse « Assise au comte Geoffroy » qui conserve son nom dans l'histoire des institutions juridiques.

C'est quelques mois après sa mort que lui naquit un fils posthume appelé à un destin tragique, Arthur II.

Sous Henri II, son grand-père, puis sous Richard Cœur-de-Lion et Jean sans Terre, ses oncles, la pression anglaise se resserra sur la Bretagne : Jean sans Terre ne recula pas devant le crime pour s'emparer de la souveraineté du duché. Tombé traîtreusement aux mains de son oncle, Arthur fut victime d'un crime odieux (1203) (1).

#### IV

Philippe Auguste parvint à soustraire la Bretagne à la mainmise des Anglais qui durait depuis une

(1) Cf. *Infr.*, p. 78.

cinquante d'années. S'étant rendu maître du duché, il en exerça le gouvernement de 1206 à 1212, battant monnaie en Bretagne (1). D'autorité, il régla la question de la succession bretonne : écartant du trône la princesse Aliénor, fille de Constance et de Geoffroy Plantagenet, gardée à Bristol par Jean sans Terre, il fit attribuer l'héritage ducal à la princesse Alix, l'aînée des filles que Constance avait eues d'un second mariage avec Guy de Thouars, et il lui choisit un époux de son gré : ce fut un arrière-petit-fils du Roi Louis VI, Pierre de Dreux (2). Celui-ci devint la souche d'une dynastie capétienne sur le trône ducal.

L'investiture du duché, donnée, en fait, en de telles circonstances, par le roi de France à un prince de sa maison, atténua singulièrement la portée des discussions auxquelles se sont complu les juristes bretons sur la mouvance de la Bretagne à l'égard de la Couronne et sur la nature de l'hommage (3) — hommage lige ou hommage simple ? — rendu par les ducs de Bretagne au roi de France. Ce fait, n'eût-il aucunement modifié, en droit féodal, l'indépendance ou le degré de subordination

(1) Les monnaies bretonnes de Philippe-Auguste portent sur une face *Philippus Rex* et sur l'autre *Dux Britannie*.

(2) Cf. J. LEVRON. — *Pierre Mauclerc, duc de Bretagne*.

(3) Ce n'est pas le lieu ici de s'arrêter à cette discussion, ni à la question subsidiaire de l'étendue du territoire sur lequel portait l'hommage : s'appliquait-il à la totalité du Duché ou seulement à des terres plus récemment concédées aux ducs ? Nous pensons qu'aujourd'hui on doit raisonnablement se rallier à l'opinion très objectivement formulée par un historien d'authentique souche bretonne, le comte de Carné : « A partir du x<sup>e</sup> siècle, quelles que fussent les conditions et les réserves attachées à leur allégeance, les souverains bretons relevaient d'une autre allégeance que Dieu et leur épée. » (*Les Etats de Bretagne*, T. 1<sup>er</sup>, p. 12).



du duc à l'égard du roi, n'en a pas moins été décisif sur l'orientation des destinées bretonnes.

Pierre de Dreux ne trompa pas, tant que Philippe Auguste vécut, la confiance que le roi avait mise en lui.

Ensuite, porté par une ambition qui n'était pas sans grandeur, Pierre de Dreux retrouva naturellement la tendance fondamentale, inscrite dans la configuration même du sol, qui avait entraîné Nominoé vers la constitution d'un grand royaume breton.

Sous le roi Louis VIII, une opération dirigée avec succès contre un seigneur mi-breton, mi-poitevin, qui rançonnait la région située aux confins de la Bretagne et de l'Anjou, lui valut la cession par le roi des seigneuries de Montfaucon et de Châteauceaux (Champtoceau).

La minorité du successeur de Louis VIII, sous la régence d'une femme, — mais c'était Blanche de Castille, — lui parut favorable à la réalisation de desseins de plus vaste envergure. Au moyen des fiançailles de sa fille avec le prince Jean, deuxième fils de Blanche, Pierre de Dreux obtint, par le traité de Vendôme (mars 1227), à titre de garde féodal ou de baillistre, les comtés d'Anjou et du Maine : avec les seigneuries de Saint-James de Beuvron, Bellême et la Perrière qu'il recevait en fief, ses domaines s'étendaient jusqu'aux confins de la Normandie et du Perche.

C'est à Angers (1) que le duc séjournait le plus

(1) LEVRON, p. 70-71.

fréquemment ; il aspirait à en faire la capitale de ses fiefs. Ces possessions, bien que juridiquement temporaires, Pierre de Dreux espérait les rendre durables. Mais Blanche de Castille veillait.

Pierre, qui avait déjà trempé dans un complot ourdi contre la régente par Thibaud de Champagne, n'hésita pas, — le prince Jean étant mort prématurément bien avant l'âge du mariage, — à se rendre en Angleterre pour faire au roi Henri III hommage lige de la Bretagne (Octobre 1229). C'était plus qu'une trahison du duc à l'égard de son suzerain : c'était un défi au roi de France qui le releva.

Après deux campagnes séparées par une trêve, Pierre de Dreux, malgré l'assistance anglaise, dut s'avouer vaincu. Le 4 novembre 1234, à Paris, le duc de Bretagne faisait sa soumission au roi de France. Il perdait officiellement tous les avantages que le traité de Vendôme lui avait reconnus. L'indulgence royale le réinvestit dans sa suzeraineté sur les seigneuries bretonnes qui lui avaient été enlevées lors de sa rébellion, mais seulement pour la durée du « bail », c'est-à-dire jusqu'à la majorité de son fils, dont le roi avait eu soin de réserver les droits à la couronne, lorsqu'il prononça, dès 1230, la déchéance de Pierre de Dreux (1).

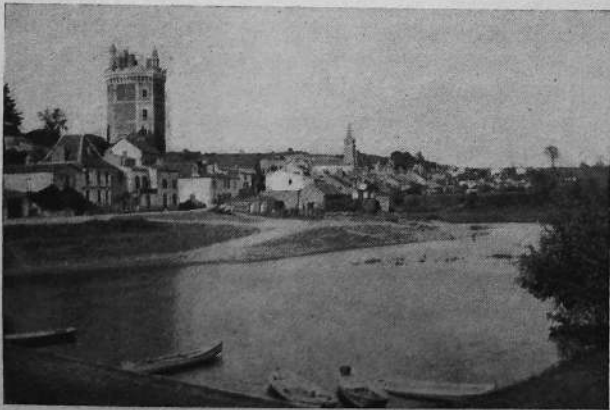
En novembre 1237, Jean atteignit sa majorité. Le duc Pierre n'était plus que le Chevalier de Braine, un petit fief enclavé dans la Champagne (2).

(1) Cf. infra, p. 81.

(2) Il se remaria en 1236 avec une jeune veuve, Marguerite de Montaigu, dame de la Garnache et de Machecoul, mariage d'amour si l'on en juge par les pièces de vers qu'à l'exemple de son ancien allié, Thibaud de Champagne, il consacra à sa belle.

Pierre de Dreux est connu dans l'histoire sous le nom de Pierre Mauclerc, en raison de ses démêlés avec l'Eglise, notamment avec les évêques qui se succédèrent sur le siège de Nantes pendant son règne. Et cependant, c'est sous l'armure d'un croisé qu'il finira son existence mouvementée, des suites d'une blessure reçue à Mansourah. Il était aux côtés de Saint Louis quand, comme l'écrit le Sire de Joinville dans un récit touchant, il fut « nasvré d'une épée parmi le visage ».

L'aveu de soumission, fait par Pierre Mauclerc quand il se présenta le 4 Novembre 1234 devant la Cour du Roi, n'était que l'épilogue d'une scène qui avait lieu quelques mois plus tôt au pied de la forteresse de Châteaudeau. Décidé, à l'issue de la trêve de 1231, à réduire la rébellion de son vassal, le roi lui-même partit d'Angers à la tête de ses trou-



Oudon et sa Tour.

Cliché Ghinchon.

pes et, s'étant emparé de Châteaubriant, rejoignit la Loire à Oudon. Il prit la forteresse de la rive droite, passa le fleuve, et mit le siège devant Châteaudeau : Pierre Mauclerc accourut pour sauver la place, mais l'assistance qu'il avait reçue de l'Angleterre était dérisoire ; il jugea lui-même la résistance inutile et vint remettre au roi les clefs de la place assiégée, implorant une dernière trêve, prélude de la soumission finale.

C'est, en toute vérité, dans ce site, où le paysage de Loire est empreint de tant de douceur, qu'a été arrêté le mouvement d'élargissement et de rétrécissement dans lequel se résume la formation historique de la Bretagne.

## CHAPITRE III

### Du Duché à la Province et aux Départements.

---

I. L'UNION DE LA BRETAGNE A LA COURONNE DE FRANCE. — II. LA BRETAGNE PROVINCE. — III. LES MARCHES ET LA VENDÉE

#### I

L'étendue du territoire breton ne sera affectée ni par la fameuse guerre de succession, livrée au XIV<sup>e</sup> siècle entre les maisons de Blois et de Montfort, ni par les vingt ans d'hostilités déclarées ou sournoises que le dernier duc, François II, entretint avec le roi de France. Mais une question capitale subsiste, et d'autre importance que celle de l'étendue du duché : il s'agit toujours de savoir si la Bretagne sera d'obédience française ou anglaise.

Pierre Mauclerc, après sa défaite, et ses premiers successeurs, — à part l'hésitation de Jean II, qui fit un instant céder son devoir de duc de Bretagne à son intérêt de comte de Richemont, — sont restés dans la « féauté » de France. La guerre des deux Jeanne réveilla l'ingérence anglaise. La victoire des Montfort sur les Penthievre (1341) rendit

le duché à cette influence, en la personne de Jean IV, anglais d'éducation et d'alliance, deux fois marié à une Anglaise. Jean V, dans une politique de bascule, évolua entre les deux partis. Ses successeurs (1442-1458), François I<sup>er</sup>, Pierre II et Arthur III, furent, avec loyauté, les vassaux du roi de France.

Lorsque s'ouvrit le règne de François II, le 26 décembre 1458, le royaume de France était sorti victorieux de la guerre de cent ans et libéré de l'étreinte anglaise.

Louis XI (1461-1483), dès son avènement trois ans plus tard, s'assigna la tâche, une tâche royale, de réunir au domaine de la couronne les grands fiefs, obstacle à l'unité du Royaume. Au premier rang de ceux-ci, la Bourgogne et la Bretagne faisaient figure d'Etat. Au début de son règne, François II avait orienté sa politique envers l'Angleterre dans le sillage de celle de ses prédécesseurs. Malgré l'impopularité de la cause anglaise parmi le peuple et la petite noblesse bretonne, malgré la naturelle défiance séparant les deux races anglaise et bretonne, (1) — l'attitude antiféodale du Roi, après avoir engagé François II, en 1465, dans la Ligue du Bien public, l'entraîna, dès 1468, à l'alliance anglaise doublée plus tard d'une alliance avec Maximilien d'Autriche qui, en épousant la fille du Téméraire, avait acquis les immenses possessions de la maison de Bourgogne.

C'était une politique dangereuse pour le duc de

(1) POCQUET DU HAUT JUSSÉ. — *François II, duc de Bretagne et l'Angleterre*, p. 93 et 215.

Bretagne et pour le roi de France, la Bretagne étant « la plus belle entrée qu'il pût avoir pour conquérir le Royaume de France », suivant la parole que Froissard prêtait à Edouard III. Pour avoir essayé d'échapper à l'autorité de la France, pour en avoir renié la suzeraineté traditionnelle, la Bretagne soi-disant libre s'exposait à n'être qu'une vassale à la dévotion de l'Angleterre.

L'heureux événement survenu à Nantes le 26 janvier 1476, salué par les cloches sonnant à toutes volées et par les acclamations du peuple, devait — après quelques détours — apporter à la Bretagne le salut. Au château, Marguerite de Foix, seconde épouse du duc François II jusque là sans enfant légitime, donnait le jour à une princesse qui fut prénommée Anne, du nom de la sainte patronne de la Bretagne.

Quatre ans plus tard, en avril 1481, un traité d'alliance perpétuelle conclu entre Edouard IV et François II promettait Anne en mariage au Prince de Galles et contenait le principe de la dévolution de la Bretagne à un prince anglais. Ces fiançailles furent tragiquement rompues par le meurtre des enfants d'Edouard, victimes de leur oncle Richard II.

Le 30 août 1483, Louis XI mourait à Plessis-lès-Tours.

En 1486, François II, qui avait formé contre la régente une nouvelle ligue féodale, promettait sa fille en mariage à Maximilien d'Autriche, veuf de Marie de Bourgogne et devenu roi des Romains, un des ennemis les plus redoutables du roi de

France. En 1487, le duc avait la satisfaction de voir sa capitale triompher d'un siège mémorable mis devant Nantes par M<sup>mo</sup> de Beaujeu et dont Alain Bouchart, du Bourg de Batz, a donné le récit détaillé dans ses *Grandes Chroniques de Bretagne*, la première histoire de Bretagne qui ait été imprimée.

Mais l'année suivante, à Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet, c'était la défaite de l'armée bretonne : le 19 août, était signé, près d'Angers, le traité du Verger par lequel le Duc de Bretagne s'engageait à ne plus recevoir de concours étrangers et à ne pas marier sa fille sans le consentement du roi de France. Anne de Beaujeu avait continué et achevé de main de maître l'œuvre de Louis XI.

Le jour où il ratifia cet humiliant traité, François II, malade depuis longtemps, était déjà à Couëron où il mourut le 9 septembre 1488, au château de Gazoire, modeste manoir disparu, mais dont la tradition locale situe encore l'emplacement.

Anne devenue duchesse de Bretagne, et sacrée, le 10 février 1489, malgré son jeune âge, est mariée à quatorze ans, par procuration, à Maximilien d'Autriche, roi des Romains, en dépit du traité du Verger.

C'est que la Bretagne est ardemment convoitée, la Bretagne que le poète Jean Meschinot, (1420 ?-1491), principal maître d'hôtel de la Duchesse Anne, auteur des *Lunettes des Princes* (1), avait

(1) A. de la BORDERIE. — *Jean Meschinot, sa vie et ses œuvres. Les Lunettes des Princes*, poème aux rimes acrobatiques qui eut de son temps un succès si extraordinaire, furent imprimés en 1493 par Etienne Larcher. Ce fut le début de l'imprimerie à Nantes.

chantée dans la *Balade faite pour la duchesse Marguerite de Foix quand elle vint en Bretagne* :

*Riche pais, contrée très heureuse,  
Amez de Dieu, ce voit-on clèrement.  
Duché sans pair, Bretagne plantureuse,  
De noblesse trésor et parement.*

Le mariage autrichien ne sauvait pas la Bretagne. Charles VIII, en janvier 1491, entra à Nantes livrée par la trahison d'un autre prétendant déconvenu. Il y établit sa Cour. « A cette heure, écrit Commynes, Charles possédait le duché de Bretagne, presque toute la ville de Rennes hors la fille qui était dedans... »

Bientôt ce fut le siège de Rennes et, comme épilogue, après l'annulation du mariage avec Maximilien, le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII, mariage de haute raison politique, — appelé par le vœu des Etats de Bretagne, — mariage de raison d'Etat qui devait être aussi un mariage d'amour.

La preuve avait été faite sans interruption pendant six siècles que la Bretagne politiquement indépendante était une utopie.

L'économie bretonne elle-même se sentait à l'étroit à l'intérieur du duché. Les temps modernes n'étaient qu'à leur aurore : la Bretagne pressentait pourtant le rôle que, devenue partie intégrante dans une grande nation, elle était appelée à tenir et qui sera magistralement défini, après un peu plus d'un siècle, par le Cardinal de Richelieu.

La Bretagne pouvait être plus et mieux qu'un « Boulevard de l'Angleterre ». L'alliance politique qui était consacrée par le mariage d'une duchesse de Bretagne et d'un roi de France était inscrite dans la géographie même.

## II

La période historique, qui s'était ouverte avec la fin du règne d'Alain Barbe-Torte et dont la trame a été faite d'alliances matrimoniales, est ainsi close par un mariage ou plutôt par un double et même un triple mariage royal, celui de la duchesse Anne de Bretagne avec le roi de France : avec Charles VIII et avec Louis XII, puis le mariage de la Duchesse Claude, fille d'Anne et de Louis XII, avec François I<sup>er</sup>, d'où procédera, en 1532, l'union du duché de Bretagne avec le royaume de France.

Mais la période féodale a fortement marqué la Bretagne. « La Bretagne, province, en gardera l'empreinte » (1).

L'unité bretonne, l'unité intérieure, ne fut jamais acquise que de façon incomplète et précaire : le pouvoir central du Duché se heurta toujours à la résistance de puissantes maisons féodales, rivales de la maison ducale. Il en est resté plus que des réminiscences dans le tempérament breton pendant toute la période provinciale : en tous cas, Bertrand de Molleville, qui fut l'avant-dernier intendant de Bretagne, dit dans ses Mémoires (2) que « la Pro-

(1) A. DEPOUY, p. 62.

(2) Cité par DEPOUY, p. 325.

« vince de Bretagne avait toujours été regardée « comme la plus difficile à gouverner ». Si ce n'est pas à cause des hommes, ce serait à cause des choses.

L'Edit d'Union reprenait le principe inscrit, en 1499, dans le contrat de mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII, à savoir que « aucune somme « de deniers ne pourra être imposée aux Bretons, « si préalablement elle n'a été demandée aux Etats « d'icelui pays et par eux octroyée ». C'est l'application de cette clause matrimoniale qui donnera à la Bretagne une sorte d'indépendance vis-à-vis de la Monarchie ; c'est elle qui, au sein des Etats, dont les attributions principales se rapportaient à la finance, assurera, en face du pouvoir royal, la cohésion des éléments divers dont la Bretagne était composée.

L'histoire de leurs sessions, au XVIII<sup>e</sup> siècle surtout, fait naître dans l'esprit de singuliers rapprochements avec les annales parlementaires d'un régime récent : on s'explique les appréciations sévères et découragées de Bertrand de Molleville (1).

Les Etats souvent agités se trouvaient toujours unis pour la défense de leurs privilèges fiscaux : c'était d'ailleurs avec succès puisque, d'après Necker, l'impôt était en Bretagne, à la fin de l'ancien régime, inférieur de moitié à ce qu'il était dans

(1) Cf. les documents cités par B. POCQUET, *Hist. de Bretagne*, T. V., p. 376. « Il n'y a pas de pays, écrivait l'intendant dans un des rapports, où l'on soit moins disposé à faire des sacrifices pour le bien public, ce qui me paraît provenir de ce que la noblesse, qui a toute la prépondérance, regarde l'industrie et le commerce comme des objets qui lui sont étrangers ».

le reste du Royaume. L'atteinte à ces privilèges, même la simple menace, suscite des complots.

Longtemps après leur suppression par la Révolution, l'exemption de la Gabelle, qui faisait partie des privilèges de la Bretagne, avait laissé dans les esprits des populations de la Loire-Inférieure un vif souvenir dont on peut voir la survivance dans l'hostilité contre le gabelou : la tradition orale rappelait encore, après un siècle, la contrebande à laquelle le trafic du sel donnait lieu sur les confins de la Bretagne et de l'Anjou (1).

La Bretagne étant, en tant que pays d'Etat, réputée province étrangère, le bureau des douanes d'Ingrandes opposait d'ailleurs au développement du trafic par le fleuve une barrière artificielle qui fut, pour le commerce maritime de Nantes, une gêne considérable et provoquait les réclamations des négociants nantais.

### III

Les frontières terrestres de la Bretagne furent respectées par la distribution de la France en départements. L'abbé Sieyès, député du clergé de Saint-Brieuc, admit en leur faveur une dérogation

(1) Cf. exactement dans le même sens, René MUSSET : *Le Bas-Maine*, p. 22-26. « Telle fut cette vieille limite entre la Bretagne et le Maine : d'abord ce fut une marche ; c'est-à-dire une contrée également éloignée des points où se concentre la vie de deux peuples et que le besoin de se défendre, bien plus que la tradition ou l'inertie, a contraint de négliger, d'abandonner aux bois, aux landes, aux taillis, aux étangs ; aux motifs de divisions et de haines, l'imprudente avidité des fiscaux de l'ancien régime ajouta le fléau de la Gabelle ».

à ses conceptions systématiques qui allaient jusqu'à préconiser un plan géométrique de division territoriale : « L'Assemblée, dit-il, pouvait facilement se conduire avec ces frontières comme avec celles de la mer ».

La séparation des départements entre eux suivit, en principe, celle des anciens diocèses. Il y eut cependant quelques échanges : c'est ainsi que le canton de La Roche-Bernard, qui avait toujours appartenu au diocèse de Nantes, fut rattaché au Morbihan, bien qu'étant séparé du Vannetais par la Vilaine.

L'empreinte féodale reste encore aujourd'hui apparente dans la ligne de châteaux féodaux qui, de Champtocé à Machecoul, en passant par Ancenis, Oudon, Champtoceau et Le Loroux-Bottreau, par Tiffauges et Clisson, point de soudure de la Bretagne, de l'Anjou et du Poitou, montaient la garde de part et d'autre, sur la frontière bretonne du Sud de la Loire.

Quelques-uns de ces châteaux, dont certains ont gardé les silhouettes massives de leurs donjons, — dont d'autres ne sont que des ruines, — ont vu se dérouler, dans leur enceinte ou à leurs pieds, plusieurs des épisodes qui jalonnent l'histoire dont on vient d'esquisser les grandes lignes : Ancenis, Oudon, Champtoceau rappellent saint Louis et Pierre Mauclerc. Champtoceau, grande forteresse située en terre angevine, mais qui avait presque toujours appartenu à des princes bretons, a été rasé par Jean V, en punition du guet-apens que les Penhièvre lui avaient tendu, en février 1423, dans ce

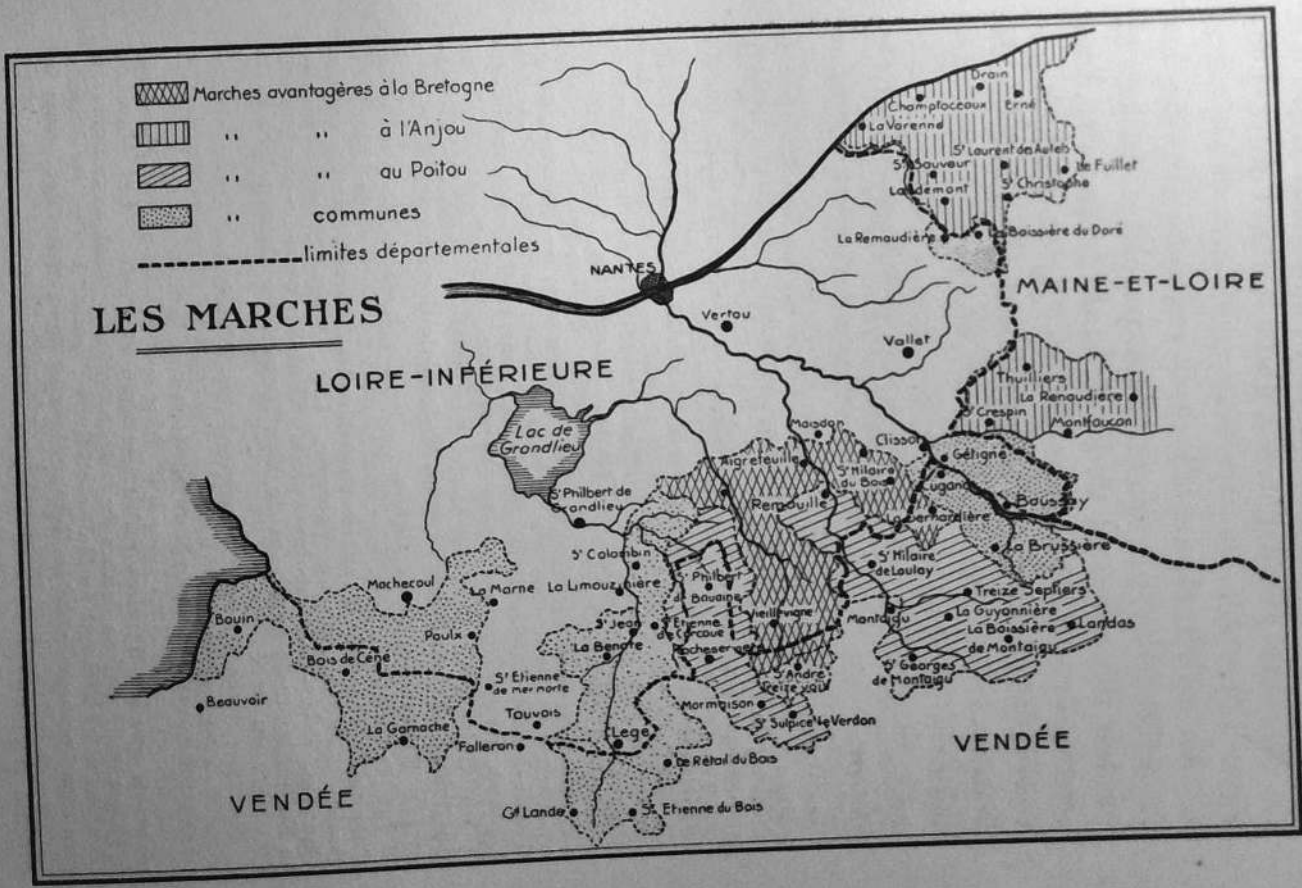
château, à l'instigation de leur mère, l'ambitieuse et vindicative Marguerite de Clisson, fille du Connétable. Champtocé est le lieu de naissance de Gilles de Raiz. Dans les souterrains ténébreux de Tiffauges et de Machecoul furent consommés les forfaits que le haut et puissant baron, maréchal de France, expia le 26 octobre 1440, brûlé vif à Nantes sur la prairie de Biesse, à l'emplacement actuel du square de l'Hôtel-Dieu, après un long procès, un des plus fameux de l'Histoire (1). A Clisson, c'est le souvenir d'un grand capitaine, Olivier de Clisson, frère d'armes de Duguesclin, connétable de France, mais qui fut pour le duc Jean V un vassal difficile à dominer.

Dans la sinuosité et les angles de cette frontière féodale, survivent les traces du partage, entre le comte d'Anjou, le Vicomte de Thouars et le comte de Poitiers, de ces pays de Mauges, de Tiffauges et d'Herbauges qu'Alain Barbe-Torte avait réunis au comté de Nantes, en étendant sur eux la protection de son épée libératrice. La communauté ainsi établie n'avait pu être totalement rompue. L'Anjou, le Poitou, la Bretagne confondaient leur territoire dans les Marches : celles-ci couvraient aux trois quarts la limite de la Bretagne d'outre-Loire.

Les Marches étaient une petite province ayant son administration, ses privilèges et ses exemptions. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elles comprenaient quarante-neuf paroisses, de conditions juridiques distinctes suivant qu'il s'agissait de Marches com-

(1) EM. GABORY. — *La vie et la mort de Gilles de Raiz.*





munes, — les seules vraiment autonomes, — ou de Marches avantagères à l'une ou à l'autre province (1).

Au spirituel, les diocèses enjambaient sur les frontières des provinces. Sept paroisses du comté nantais dépendaient de l'évêché de Luçon (2). Par contre, deux paroisses poitevines (3) et dix-huit paroisses angevines (4) dépendaient de l'évêché de Nantes.

(1) Et. POIRIER. — *La Bretagne et la Division de la France en Départements. Le partage des Marches.* (Bull. de la Sté Arch. et Hist. de Nantes, 1939, p. 123) avec carte. — B. POQUET. — *Hist. de Bretagne.* T. V., p. 636-637.

Voici la composition des diverses parties des Marches de Poitou : HAUTES MARCHES COMMUNES, quatre paroisses : Gétigné, Cugand, la Bruffière, Boussay. — BASSES MARCHES COMMUNES : 1<sup>o</sup> près Legé, six paroisses : St-Colombin, St-Jean-de-Corcoué, St-Etienne-de-Corcoué, Legé, St-Etienne-du-Bois, Grand' Lande. — 2<sup>o</sup> près Machecoul, cinq paroisses : Trinité-de-Machecoul, Paulx, La Garnache, Bois-de-Cenê, Ile de Bouin. — MARCHES AVANTAGÈRES AU POITOU SUR LA BRETAGNE : St-Philbert-de-Bouaine, Rocheservière, Mormaison, St-Sulpice-le-Verdon, Remouillé, St-Hilaire-de-Loulay, Treize-Septiers, la Guyonnière, St-Georges-de-Montaigu, la Boissière-de-Montaigu, les Landes Genusson. — MARCHES AVANTAGÈRES A LA BRETAGNE SUR LE POITOU : Sept paroisses : St-André-Treize-Voies, Vieillevine, Montbert, Aigrefeuille, St-Lumine-de-Clisson, St-Hilaire-du-Bois, la Bernardière.

(2) Bois-de-Cenê, la Garnache, Grand' Lande, Legé, St-Etienne-du-Bois, St-Etienne-de-Corcoué, St-Jean-de-Corcoué.

(3) Remouillé, Ile de Bouin.

(4) Deux de ces paroisses sont situées au Nord de la Loire : La Cornuaille, Freigné; les autres sont dans les Mauges : Champtoceaux, Drain, Landemont, La Varenne, Liré, Saint-Christophe-de-la-Couprie, Saint-Laurent-des-Autels, Saint-Sauveur-de-Landemont, le Fûilet, les trois paroisses de Montfaucon, La Remaudière et la Boissière-du-Doré.

Les paroisses du sud formaient les Marches d'Anjou. Elles étaient avantagères à l'Anjou, à l'exception d'une petite Marche commune composée de la Remaudière et de la Boissière.

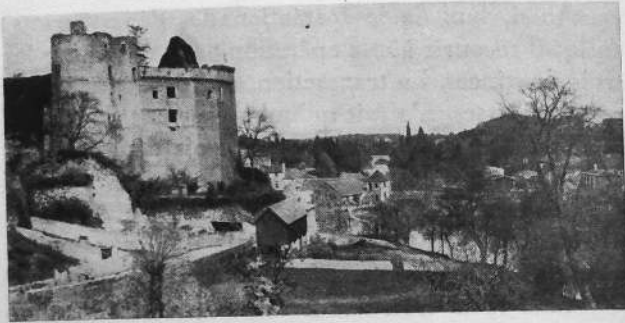
Le décret du 17 Mars 1790, qui ordonnait le partage des Marches, ne visait que les Marches entre Bretagne et Poitou. Les Marches d'Anjou restèrent en dehors de la transaction : étant avantagères à l'Anjou, elles allèrent au Maine-et-Loire; quant à la petite Marche commune composée de la Remaudière et de la Boissière, dans le silence des textes, étant rattachée à l'évêché de Nantes, elle fut traitée comme Bretonne.

Aussi, lors de la formation des départements, fallut-il recourir à une opération pour dessouder les trois provinces. La transaction, qui porta sur vingt-neuf paroisses, n'a fait qu'imbriquer encore davantage les uns dans les autres les trois départements de Loire-Inférieure, de Vendée et de Maine-et-Loire.

De part et d'autre de cette ancienne frontière provinciale, le pays est le même dans son aspect physique et dans le tempérament de sa population.

Aussi bien, trois ans à peine après la création des Départements, un soulèvement populaire, provoqué par des raisons qui n'avaient rien de commun avec les motifs d'agitation des anciens Etats de Bretagne, fait apparaître tout ce que ce tracé avait de factice. Il révèle l'existence d'une unité morale autre que celle des anciennes provinces et qui ne devait pas être d'ailleurs un simple épisode historique. M. Jean Brunhes en est manifestement frappé, quand il écrit : (1) « Quelques-uns des plus acharnés partisans de la vieille France s'imagineraient aisément aujourd'hui que la Vendée est une antique province de la Monarchie française et que ses titres remontent presque aussi haut que ceux d'une Lorraine ou d'une Bourgogne... Lors des guerres de 1793, les mots de Vendée et de Vendéen prirent une si ardente signification qu'ils ont dépassé les limites du département originel. Aujourd'hui la Vendée paraît bien s'étendre jusqu'à la Loire, jusqu'à la rive Sud de la Loire-Inférieure. On pourrait presque dire que la Vendée est devenue un nom de province, province à

(1) Loc. cit., p. 407.



Le Château de Clisson. Photo Syndicat d'Initiative

« la fois naturelle, religieuse et politique ».

Tel est bien le sentiment, disons mieux la fierté des Vendéens eux-mêmes ; l'écrivain de pure souche vendéenne qui voile, sous le pseudonyme si couleur locale de Jean Yole, une personnalité sénatoriale de ce département a écrit de la Vendée (1) :

« Alors que toutes les provinces sont devenues des départements, la Vendée est le seul département qui soit devenu une province. D'un coup de reins vigoureux, elle a bousculé le cadastre officiel, brisant les limites trop étroites qu'on lui avait imposées. Elle est venue border la Loire, s'est emparée du coin des Deux-Sèvres qui lui plaisait, s'est offert en apanage une partie de l'Anjou et tout cela au pas de charge en quelques journées et pour toujours. Pour le monde entier, la voilà sœur de la Pologne et de l'Irlande. »

Cette Vendée, la Vendée militaire, c'est un arrière-pays nantais.

(1) *La Vendée*, p. 17.

## CHAPITRE IV

### Nantes, Capitale Ducale

I. PENDANT LA FORMATION HISTORIQUE DE LA BRETAGNE. — II. SOUS LES DUCS DE LA MAISON DE FRANCE. — III. FRANÇOIS II ET LA DUCHESSE ANNE. — IV. LES VESTIGES MONUMENTAUX DE LA PÉRIODE DUCALE.

#### I

Quelle a été, dans l'histoire de Bretagne, la place de Nantes et du Pays Nantais ?

M. Durtelle de Saint-Sauveur qui parlait de « particularisme nantais », à propos de la lutte féodale entre Comté de Rennes et Comté de Nantes, relève, dans une autre partie de son ouvrage (1), les manifestations toujours renaissantes de ce qu'Henri II, dans l'Edit cité plus loin du 25 juin 1557 (2), appelait « l'immortelle émulation des deux villes ».

Il n'est pas possible, en effet, de ne pas remarquer, — avec ou sans sympathie, — la position émergente de Nantes dans le développement historique de la Bretagne. La persistance de ce fait ne permet

(1) T. II., p. 20.

(2) *Infra.*, p. 112.



Monument commémoratif  
du Martyre des Enfants Nantais

est le martyr des deux frères Donatien et Rogatien, — les Enfants Nantais, — dont la date semble devoir être fixée au troisième siècle (1).

Nantes ce sera la ville gallo-franque à laquelle l'évêque Félix — construisant une somptueuse cathédrale, assainissant des quartiers marécageux, créant un nouveau port, — donna, au VI<sup>e</sup> siècle, la splendeur chantée par Fortunat.

Ce fut, au IX<sup>e</sup> siècle, militairement et politiquement, la position-clef sur laquelle les Bretons, partis de Vannes, s'appuyèrent dans leur poussée pour

(1) En 287 ou 288, selon les uns, 303 ou 304, suivant les autres. Ce sont les seuls martyrs qui, dans la Gaule occidentale, aient été victimes des édits impériaux. (Cf. GIRAUD-MANGIN, *Hist. de Nantes*, p. 73). — Le monument commémoratif s'élève, d'après la tradition, sur le lieu de leur martyre.

pas de l'attribuer à des causes artificielles. On en montrera plus loin l'explication dans la situation géographique, dans la nature même des choses.

Nantes, c'est la civitas gallo-romaine, dans laquelle les historiens trouvent les premières traces de l'introduction du christianisme en Armorique : la première manifestation qu'on en rapporte

briser les cadres de l'empire carolingien et se tailler, dans ses débris, un royaume indépendant.

C'est Nantes qui, saccagée et meurtrie par les invasions normandes, leur opposa la victorieuse résistance qui sauva la Bretagne et les pays de la Loire de la domination d'une race étrangère alors barbare.

Aussi Nantes fut-elle, au second tiers du X<sup>e</sup> siècle, la capitale d'Alain Barbe-Torte, le libérateur.

Au XII<sup>e</sup> siècle, à l'époque même où la lutte entre les Comtés de Rennes et de Nantes battait son plein, le géographe arabe Edrisi (1) qualifie Nantes « la première ville de Bretagne. Située dans le voisinage de la mer, au fond d'un golfe, elle est grande, bien bâtie, bien peuplée ; les navires y abondent et en sortent ; elle est très forte et son territoire est fertile ».

M. Durtelle de Saint Sauveur reproche au Chanoine nantais qui, vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, écrivit la *Chronique de Nantes*, de s'être laissé quelquefois entraîner par des préjugés anti-bretons. A la vérité, elle reflète surtout le souvenir, alors très vivant, des incursions normandes qui avaient terrifié le pays. Au surplus, La Borderie a donné la note juste en écrivant que, « à bien prendre, en y regardant de près, on pourrait dire que cette œuvre est un mémoire historique, au soutien des droits de Tours contre les prétentions de Dol ».

L'Eglise de Nantes, au temps de Nominoé, avait, en effet, pris position contre le « schisme breton »,

(1) Cité par de la BORDERIE, T. III, p. 139.

c'est-à-dire contre la création en Bretagne d'une province ecclésiastique ayant son siège à Dol, au détriment de Tours. Sous l'épiscopat d'Actard, successeur direct de saint Gohard, Nantes résista à l'intrusion de l'évêque Gislard, nommé par Nominé, condamné par le Pape, et qui s'installa ensuite à Guérande où il se maintint jusqu'aux abords du x<sup>e</sup> siècle.

La fidélité au siège de saint Martin, Nantes la conservera toujours. L'évêque de Nantes ne sera suffragant de Rennes que pendant la courte période de l'Eglise constitutionnelle. Le Concordat ne maintint pas l'archevêché de Rennes. Lorsque celui-ci fut créé par Napoléon III, en 1858, le diocèse de Nantes resta rattaché à la province ecclésiastique de Tours.

L'évêque de Nantes montra la même fidélité à l'égard du roi de France, lorsque Louis VI le Gros se vit obligé, au traité de Gisors (1113), de renoncer officiellement à la suzeraineté de la Bretagne au profit de la Normandie. A la demande de l'évêque Brice, par une charte fameuse de 1123, Louis VI confirma les diplômes des Carolingiens en faveur de l'église de Nantes, en déclarant que Brice et ses successeurs sont tenus vis-à-vis de lui des mêmes devoirs que les autres prélats du Royaume (1). Cette reconnaissance d'allégeance de l'évêque de Nantes vis-à-vis du roi de France avait plus qu'une portée morale : à l'autorité spirituelle de l'évêque s'ajoutaient une autorité politique et des pouvoirs administra-

(1) LÉON MAITRE. — *Etude critique sur la lettre du Roi Louis VI le Gros*. Annales de Bretagne, 1886-1887, T. II.

tifs. Sans doute Nantes ne possédait plus le régime municipal ecclésiastique qui, succédant à l'organisation gallo-romaine, avait eu la plénitude de son expression sous l'épiscopat de saint Félix : Alain Barbe-Torte avait démembré la seigneurie épiscopale en instituant la prévôté. Néanmoins, l'évêque conservait des droits et des pouvoirs avec lesquels le comte de Nantes avait à compter et qu'on verra s'affirmer en face des ducs Pierre Mauclerc et François II, même plus tard lors de l'érection de la Mairie.

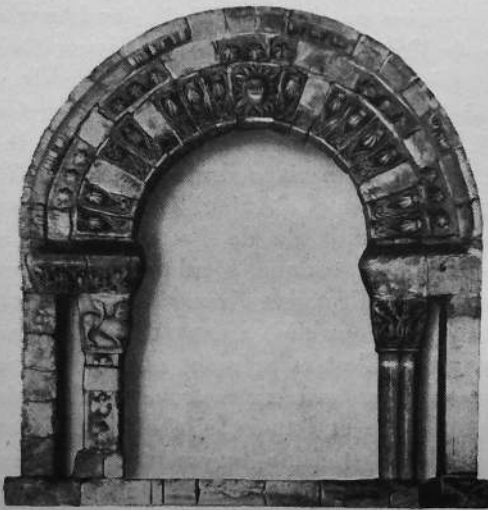
L'issue de la lutte entre les comtes de Nantes et les comtes de Rennes n'a pas porté atteinte au rayonnement de la Ville de Nantes.

Le premier successeur d'Hoël, fondateur de la maison de Cornouailles, fut Alain Fergent (1084-1112), qui prit part à la première croisade, puis, ayant abdicé, en 1112, en faveur de son fils Conan III, finit ses jours à l'abbaye de Redon. Il avait épousé en second mariage Ermangarde (1), fille de Foulques IV, comte d'Anjou. Elle fut elle-même successivement moniale de Fontevrault et cistercienne et figure comme bienheureuse parmi les « saints de la Bretagne Armorique », dont le P. Albert-le-Grand publia, au xvii<sup>e</sup> siècle, des vies si populaires. C'est assurément une des figures les plus attachantes qui aient traversé l'histoire de Bretagne. Belle et lettrée, elle offre un étonnant mélange de mysticisme tourmenté, de sagesse et d'action. Pendant que son mari était à la croisade,

(1) A. BOURDEAU. — *Ermangarde, comtesse de Bretagne*. Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, 1935.

elle gouverna la Bretagne avec beaucoup de fermeté et de sagacité malgré de grandes difficultés. En elle se rencontrent les reflets de l'austérité d'un Robert d'Arbrissel, son guide spirituel, et de l'éloquence entraînant d'un saint Bernard.

D'après des récits d'une authenticité discutée, Robert d'Arbrissel serait venu à Nantes, appelé par Ermengarde, prêcher la croisade, lorsqu'Alain Fergent prit la croix. Il est certain du moins que, après l'abdication de celui-ci, Saint Bernard vint à Nantes, à la prière d'Ermengarde, mère vertueuse, assaillie de tourments par les désordres de sa belle-fille, Mathilde d'Angleterre, l'indigne épouse de



Vestiges de la Cathédrale Romane (Musée Dobrée).

Conan IV. La cathédrale de Nantes fut le théâtre d'une scène révélatrice de l'un de ces drames intérieurs qui, à une époque de foi et de violence, n'hésitaient pas à se découvrir au grand jour : l'abbé de Clairvaux exorcisait solennellement, en présence du peuple qui tenait des cierges à la main, une femme de haute noblesse, poursuivie par un démon impur, dans laquelle les historiens reconnaissent la comtesse de Bretagne elle-même.

Saint Bernard se rendit ensuite à Buzay pour la fondation, sur l'île de Caberon donnée par Ermengarde, d'un monastère cistercien à la tête duquel il plaça son jeune frère Nivard. L'insalubrité du lieu faillit éloigner les premiers moines. Les cisterciens, en drainant et en irriguant, firent là une œuvre qui, après huit siècles, s'avère plus durable que les voûtes de granit de tant d'églises abbatiales maintenant en ruines.

Buzay fut à son tour la mère d'autres abbayes dont l'une, située aussi dans le diocèse de Nantes, rappelle par sa fondation un des drames de l'Histoire de Bretagne. L'abbaye de Villeneuve fut fondée par une fille de Conan IV, la duchesse Constance, épouse de Geoffroy et pendant la minorité du fils posthume de celui-ci, à qui les Bretons voulurent donner le nom d'Arthur, dans la croyance, dit-on, que le défenseur légendaire de la nationalité celtique renaîtrait dans cet enfant et libérerait la Bretagne de la domination anglaise. La charte de fondation est datée du 25 mars 1201 (1). Elle porte

(1) Cf. VAILHEN : *Les premiers jours de l'Abbaye de Villeneuve*. Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, p. 113.

que la donation est faite par Constance « pour le salut et prospérité de son très cher fils Arthur ». Deux ans plus tard, tombé aux mains de son oncle Jean Sans Terre, Arthur était la victime d'un drame shakespearien (1) : une nuit d'août 1203, l'oncle embarquait le neveu avec lui sur la Seine, il le tuait à coup d'épée et jetait le cadavre dans le fleuve.

Lorsque Philippe-Auguste voulut régler les affaires de Bretagne, il vint droit à Nantes où, le 14 mai 1206, il faisait une impressionnante entrée ; il y resta jusqu'au 21 mai. Là, suivant l'expression d'un document contemporain, il prit en mains propre toute la Bretagne (2).

Son chapelain et historiographe, Guillaume le Breton, en relatant ce fait, qualifie Nantes la ville la plus florissante de Bretagne (3). Dans une autre de ses œuvres, la *Philippide*, il célèbre en vers latins « la Loire qui, grossie de la Maine et de la Vienne, « fertilise les campagnes bretonnes, enrichit les « villes de son trafic, répand sur ses rives le charme « et l'abondance, et enveloppe Nantes de ses flots « poissonneux, fournissant aux Bretons, par milliers, les saumons et les lamproies, qu'un commerce fructueux expédie au loin, conservés dans « une marinade au gingembre et autres herbes aromatiques. Le fleuve pourvoit la Ville en produits « de toute sorte, si bien que dans tout le royaume

(1) SHAKESPEARE. — *Le Roi Jean*.

(2) De la BORDERIE. T. III, p. 294-295.

(3) *Gesta Philippi Augusti*. — N° 158. Ed. DELABORDE, T. I, p. 223.

« elle n'a rien à demander à aucune autre « ville » (1).

C'est là sans doute, — en hexamètre savoureux et huit siècles avant Appert, — le plus ancien éloge des conserves nantaises dans la littérature gastronomique. Un poème du XIII<sup>e</sup> siècle, le *dit de l'Apostole*, nous donne ailleurs un écho de la réputation des poissons et surtout des lamproies de Nantes (2).

(1) Et sic tres unus Ligeris, Meduana, Vigenna,  
Efficitur fluvius, qui, rura Britannica multa  
Fertilitate juvens, navalibus oppida ditat,  
Deliciis villas variis et rebus adornat,  
Piscosoque sinu gremium Nannetis inundans,  
Millia salmonum murenarumque ministrat  
Britigenis, quos inde procul commercia mittunt  
Cara, diu dum servat eis galatina vigorem  
Cum variis redolens gariophila gingiber herbis.  
Tum facit innumeris pinguescere mercibus urbem,  
Ut toto in regno nihil ulli debeat urbi.

(GUILLAUME LE BRETON. — *Philippide*, lib. X, Ed. DELABORDE p. 284).

(2) La Lampraye de Nantes avait au moyen-âge une réputation égale à celle dont jouit présentement le saumon de Loire. Les Ducs de Bretagne, Jean IV notamment, en envoyaient, comme présents du jour de l'an aux personnages considérables et même aux souverains de leur époque. La *Philippide* nous donne probablement la recette qui permettait de les conserver pendant un long voyage.

Le grand Juge de Bohême, Léon de Rosmital, qui visita Nantes en 1466, raconte, dans le récit de son voyage, qu'il vit pêcher 400 lamproies d'un seul coup. (DUGAST-MATIFEUX, *Nantes-Ancien*, p. 122).

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, Nantes exportait en Espagne et en Angleterre quelques milliers de "boîtes" de lamproies conservées.

La lamproie appartient à la légende de St-Hermeland. On lit dans sa vie, par Albert LE GRAND (*Vie des Saints de Bretagne Armorique*, p. 660), que pendant un carême, s'étant retiré dans l'île d'Aindrete pour éviter les visites des pèlerins, un moine, se promenant avec lui sur les bords de la Loire, lui rapporta qu'un bourgeois de Nantes avait précédemment pris une lamproie d'excessive grandeur. "Ne pensez-vous pas, répliqua le Saint que s'il plaisait à Notre-Seigneur il nous en donnerait une aussi belle?". Il n'eut pas plutôt achevé qu'une belle lamproie nageant à fleur d'eau vint "se rendre à eux". Ils la coupèrent en trois parts, dont ils envoyèrent deux au monastère, retenant la troisième pour eux-mêmes.

## II

Au temps des ducs de la Maison de France, la primauté de Nantes aura son apogée. « Rennes est « la ville du sacre, un Reims breton, que le duc « n'habite pas plus que le roi n'habite Reims ». — Un mémoire de 1554 (1) présenté aux Etats de Bretagne contenait déjà la comparaison : « Reims n'est la principale ville de France jacoit que le roy y prenne ses intersignes ». — « De plus en plus, « c'est Nantes qui gagnant sur Vannes sera la « capitale. Le cœur de Nantes, à demi angevin au « temps des Foulques et des Plantagenets est de- « venu breton, grâce aux Dreux et surtout aux « Montfort. » Cette appréciation de M. Auguste Dupouy est très exacte (2).

C'est dans la défense de Nantes, qui lui avait été confiée par le roi, que Pierre de Dreux investi du duché de Bretagne fit ses premières armes. Au mois de Juin 1214, Jean sans Terre, parti de Bordeaux, vint mettre le siège devant Nantes, clé du duché. Pierre de Dreux n'attendit pas l'attaque : il décida une sortie (3). Brusquement les troupes franco-bretonnes, débouchant du pont fortifié qui protégeait la ville, se précipitaient sur la rive gauche où campait l'armée anglaise et la mettaient en dé-

(1) Reproduit par MELLINET, T. III, p. 108.

Rennes était devenue la ville du sacre, lorsque la maison de Rennes l'emporta sur la maison de Nantes ; mais ce fut aussi et surtout la conséquence du triomphe de Conan le Tort sur le fougueux archevêque de Dol, Vicohen, qui avait tenu le comte Juhel Béranger dans un état de dépendance humiliant.

(2) p. 140.

(3) GUILLAUME LE BRETON en a fait le récit épique dans la *Philippide*, lib. x. 26 et ss.

route. Quelques mois après, c'était, à Bouvines, la journée décisive et la défaite définitive de Jean sans Terre.

Quand le duc Pierre Mauclerc se rébella contre saint Louis, c'est aussi à Nantes que le roi d'Angleterre, traversant la mer, se rendit, pour appuyer son nouveau vassal ; Henri III y fit, le 1<sup>er</sup> mai 1230, une entrée solennelle, entouré de seigneurs richement parés, Pierre de Dreux caracolant à ses côtés.

Le roi d'Angleterre s'installa au château. Pendant ce temps, le roi de France, qui s'était mis lui-même à la tête de l'armée française partie d'Angers, la lançait sur la route de Nantes par la rive gauche. Parvenu en face du château d'Ancenis, Louis IX établit son camp en territoire angevin, au pied de la colline de Liré. C'est là que les pairs de France, réunis en assemblée souveraine, jugèrent par contumace le vassal passé au service du roi d'Angleterre, reconnaissant unanimement que Pierre de Dreux, « jadis comte de Bretagne », avait forfait à son suzerain légitime, le roi de France. La sentence parvint au duc au château de Nantes ; il continua sa rébellion. On a vu comment, quatre ans plus tard, il dut se soumettre.

La retraite de Pierre Mauclerc laissait subsister ce qui, au témoignage de l'Histoire, doit lui être reconnu comme sa part contributive à la formation de la Bretagne. D'un chaos de seigneuries laïques et ecclésiastiques, modelé de sa main capétienne rude, mais sûre d'elle-même, sous la forte empreinte de l'autorité ducale restaurée, il fit un Etat féodal.

A la vérité, aucun duc de Bretagne, ni Pierre





Saint-Aubin-de-Guérande.  
Photo Syndicat d'Initiative

Mauclerc, ni le manœuvrier politique que fut Jean V, ni surtout François II, même se mesurant avec Louis XI, n'a eu l'éclat, la magnificence, la personnalité puissante d'un René d'Anjou, d'un Philippe de Bourgogne, ou d'un Charles le Téméraire. Nos ducs, même dans leur qualités princières sont en grisaille. Cependant, à Nantes, la

cour des ducs de Bretagne fut un foyer d'activité politique qui, avec une continuité remarquable, a émergé pendant deux siècles.

La guerre des deux Jeanne — qui, derrière la compétition des Blois et des Montfort, n'est qu'un épisode de la guerre de cent ans, — confirme la position « capitale » de Nantes. Jean de Montfort ne s'était point mépris au lendemain de la mort de Jean III : tandis que Charles de Blois allait solliciter le Roi, le comte de Montfort, avec une petite troupe d'hommes d'armes, prenait les devants pour se faire reconnaître duc par les Nantais (mai 1341). Sa fortune parut irrémédiablement compromise quand Charles de Blois parvint à s'emparer de Nantes et à en faire sa résidence : pour l'empêcher

de sombrer, il ne fallut pas moins que toute l'énergie de la Comtesse de Montfort, Jeanne de Flandre, « cœur d'homme et de lion », comme a dit Froissart. C'est dans le comté nantais que la lutte de plus de vingt-cinq ans eut son dénouement ; l'autre Jeanne, Jeanne de Penthièvre, se résignait à renoncer au duché, encore bien que son gendre, un duc d'Anjou, eût voulu continuer les hostilités. En la collégiale de Saint-Aubin-de-Guérande fut jurée solennellement, le 12 avril 1365, la paix qui mettait fin à la guerre.

Quelques années après (1372), Jean IV, ayant trahi Charles V par une alliance avec le roi d'Angleterre, était chassé par ses propres sujets. Duguesclin, avec son frère d'armes, Olivier de Clisson, promena à travers la Bretagne une armée qui ne trouva de résistance que devant les garnisons anglaises : la campagne s'acheva à Nantes qui accueillait loyalement le Commissaire du roi de France. C'est de là que Duguesclin (1) organisa l'administration du duché qu'il prit en mains effectivement. L'échec des Anglais devant Nantes, après un siège qui dura plus de deux mois (8 novembre 1380 - 12 janvier 1381), détermina Jean IV à faire amende honorable au roi de France : la réconciliation fut solennellement jurée le 4 avril 1381, à Guérande, dans la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche que le comte de Montfort avait fait bâtir en 1348.

Le règne de Jean IV, traversé par une querelle fameuse avec Olivier de Clisson, se prolongea jus-

(1) De la BORDERIE. — *Histoire de Bretagne*, T. IV, p. 31.

qu'en 1399 ; il mourut à Nantes, au château de la Tour-Neuve.

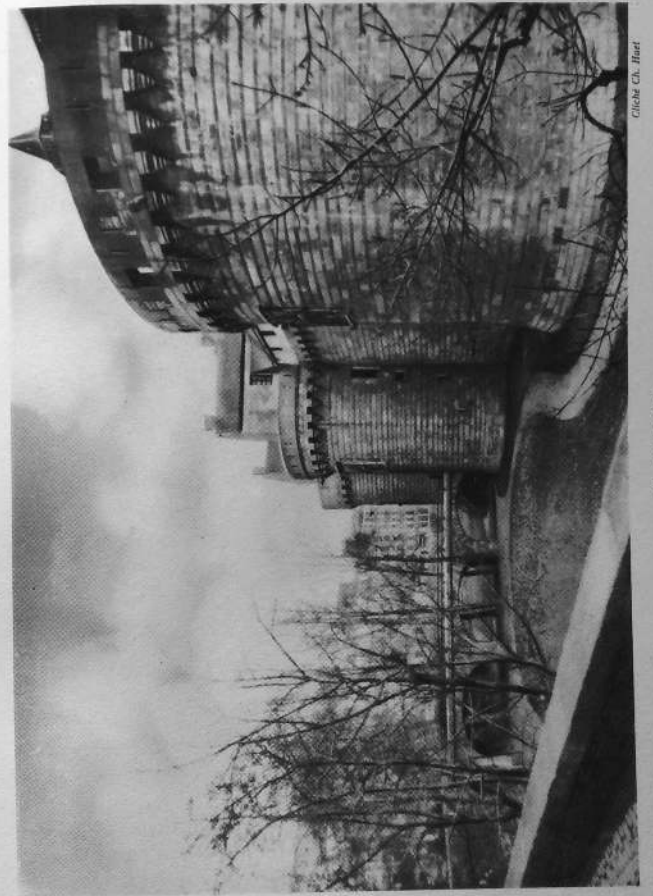
« Duc par la grâce de Dieu », suivant la formule des actes publics, — portant au front la couronne au cercle fermé, l'insigne royal que le Pape Léon IV, d'après une tradition à bon droit contestée, aurait envoyé à Nominoé, — Jean IV s'appliqua à introduire dans son duché les formes extérieures de l'autorité souveraine. Cet appareil administratif, judiciaire, financier, militaire, politique de la puissance publique était bien proche de la plénitude de la souveraineté. Il laissait subsister cependant le lien juridique de la suzeraineté, si tenu qu'on le veuille, et déjà, entre la Monarchie française et les grands feudataires, était engagé le débat qui devait recevoir l'issue voulue par l'unité nationale.

A partir de cette époque, Nantes, résidence ducal, prend vraiment figure de capitale politique au sens moderne du mot.

La munificence de Philippe le Hardi, pendant le séjour qu'il fit à Nantes, du 2 octobre au 19 novembre 1402 (1), donne une haute idée de cette cour de Bretagne, dont le duc de Bourgogne s'efforçait de séduire les grands officiers et les barons en les comblant de cadeaux royaux, dans le but d'obtenir la régence de Bretagne pendant la minorité de Jean V, fils de Jeanne de Flandre, tante à la mode de Bretagne de la Duchesse de Bourgogne.

Jean V porta à son apogée la force et le prestige de l'autorité princière. Les historiens sont divi-

(1) POCQUET DU HAUT JUSSÉ. — *Les séjours de Philippe le Hardi en Bretagne*. (Mém. de Soc. d'Histoire de Bretagne, 1935).



Globe C. Hart

LE CHATEAU  
Tour des Jacobins et Entrée Principale  
(François II)

sés sur le rôle personnel du duc. Le duché était doté d'un mécanisme politique et administratif (1) solidement organisé, à la tête duquel était placé Jean de Malestroit, évêque de Nantes, gouverneur général des finances, grand chancelier et trésorier receveur général de Bretagne. Jean de Malestroit fut-il l'inspirateur et le guide de la politique ou seulement l'agent d'exécution de Jean V et d'ailleurs un grand commis ? Il est certain, en tout cas, que, sous le règne de Jean V, la chancellerie et cette institution qu'était le conseil ducal furent singulièrement actives.

Jean V est mort à Nantes, le 14 avril 1442, non pas au château, mais au manoir de la Touche (2) que son chancelier avait fait construire au haut de la colline dont les pentes alors boisées dévalent vers la Chézine

### III

L'activité de la Cour de Bretagne fut fiévreuse au temps de François II, alors qu'était engagée la lutte suprême entre le duc de Bretagne et le roi de France.

Le château de Nantes vit une allée et venue continuelle d'ambassades françaises, bourguignonnes, anglaises. En marge de la diplomatie officielle, cheminaient les négociations secrètes. Elles

(1) La chancellerie ducale de Jean V a été décrite par M. René BLANCHARD, archiviste de la Ville de Nantes, dans sa remarquable *Introduction aux Mandements de Jean V*, éditées par lui (Sociétés des Bibliophiles Bretons).

(2) Cf. infra., p. 195 et 197.

étaient dans le caractère des deux antagonistes : une défiance mutuelle les inspirait, instinctive chez le roi, développée chez le duc naturellement léger et toujours prêt à la liesse. Le tailleur de François II est accusé d'avoir comploté d'empoisonner le roi ; mais le duc, flairant les bonnets parfumés à la violette que venait de lui vendre un bonnetier de Paris, est pris d'un soupçon et le bonnetier est détenu pendant près de six mois à la prison du Prévôt des Maréchaux (1), près de la porte Saint-Nicolas. La Cour est un foyer d'intrigues, de jalousies, de haines. Elle est peuplée d'agents déguisés et stipendiés, d'espions travaillant pour le roi de France — ceux qui figuraient dans les comptes du trésor royal sous le nom discret de « pensionnaires de Bretagne » — ou pour le roi d'Angleterre. La maîtresse ducale, la belle et brillante Antoinette de Maignelais, baronne de Villequier — parente d'Agnès Sorel, — qui, avec ses bâtards, habitait le château, côte à côte avec la duchesse, n'est pas elle-même à l'abri de tout soupçon.

L'évêque était un affidé de Louis XI. Amauri d'Acigné, né dans les environs de Nantes, à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, où sa famille possédait de grands biens, appartient à une dynastie épiscopale qui pendant plus d'un demi-siècle occupa le siège de Nantes, par résignation d'oncle à neveu. Jean de Malestroît l'avait passé, — non sans appréhension, — à Guillaume de Malestroît, dont l'épiscopat fut fort orageux, puis Guillaume de Malestroît à

(1) Marcel CHAUVIN. — *Les Bonnets du duc François II*. Bul. de la Société d'Archéologie de Nantes, 1935, p. 47.

Amauri d'Acigné. Celui-ci ne l'occupa pas effectivement. Le conflit avec François II éclata dès son installation et se poursuivit jusqu'à sa mort, une quinzaine d'années plus tard. Le duc chassa l'évêque de son évêché ; deux fois l'évêque frappa Nantes d'interdit. Jean Meschinot écrivit alors la satire ou l'élegie de *l'Interdit de Nantes* (1) où il fustige Amauri sans le nommer :

*Laisser loups en lieu de pastours  
Seroit aux brebis grant excès.*

C'est que le poète de la Cour de Bretagne n'est pas seulement le « rhétoriqueur », virtuose de la rime riche et acrobatique, qui faisait l'admiration de ses contemporains. Il vaut mieux que sa réputation actuelle. Ce fut moins un troubadour qu'un poète politique et satirique. Il a criblé Louis XI de traits acérés qui composent un portrait extraordinairement vigoureux du monarque :

*Innocent feint, tout fourré de malice.*

L'œuvre de ce dévoué serviteur des ducs de Bretagne, les peintures d'actualité dont elle est émaillée, donnent ainsi une idée de l'atmosphère politique qui régnait à la Cour et à la Ville.

Les factions s'y mesuraient d'ailleurs autrement qu'en jeux de rimes.

Des deux principaux personnages du Cabinet breton, le Chancelier, Guillaume Chauvin, est ga-

(1) La BORDERIE. — *Jean Meschinot*, p. 78.

gné à Louis XI ; l'autre, le Trésorier, Pierre Landais, travaille pour l'Angleterre, avec « son petit secrétaire Guéguen » comme disait le roi (1) qui a mis la main sur leur correspondance : Guillaume Guéguen, qui, au temps de la Reine Anne, deviendra Evêque de Nantes (2). Pierre Landais, seigneur du Loroux-Bottereau et de Briord, pendu haut et court, le 19 juillet 1485, à l'insu de son maître (3), sous les murs de Nantes ; Chauvin enfermé au Bouffay, puis à Auray et mourant de misère, dans les prisons du château de Vannes : telle sera l'épilogue dramatique de cette lutte sans merci d'influences rivales.

L'avènement d'Anne de Bretagne, princesse vertueuse et d'intelligence supérieure, — femme de tête dans la direction des affaires publiques comme dans le gouvernement de sa maison, — eût suffi à introduire une autre atmosphère à la cour ducale. D'autre part, le rôle politique que la capitale bretonne venait de tenir n'avait bientôt plus de raison d'être après le mariage royal.

Le mariage, en éloignant la duchesse de son duché, n'a pas détaché sa pensée du château où s'étaient écoulés son enfance et sa jeunesse, où elle avait senti les angoisses de l'invasion de la terre bretonne, où elle avait partagé avec son père les humiliations de la défaite, mais où aussi elle avait

(1) POCQUET DU HAUT JUSSÉ. — *François II, duc de Bretagne et l'Angleterre*, p. 209.

(2) Son tombeau, maintenant vide et amputé d'une partie de la décoration que lui avait donnée Michel Colombe, se trouve dans la chapelle St-Clair de la Cathédrale de Nantes.

(3) De la BORDERIE. — *Histoire de Bretagne*, T. IV, p. 515 et ss.



*Cliché Ch. Huot*

LE CHATEAU  
Tour de la Couronne d'Or et Grand Logis (façade intérieure)  
(François II et la Duchesse Anne)

reçu, sous la direction éclairée de sa gouvernante Françoise de Dinan, comtesse de Laval, cette éducation vraiment royale qui en fit une princesse accomplie, que même on a pu dire la plus lettrée de son siècle. Le château de Nantes, dans son esprit, est toujours le siège de la souveraineté bretonne qu'elle n'a pas définitivement aliénée en se mariant. Non seulement elle en a marqué l'ensemble de son sceau royal, mais son œuvre personnelle d'agrandissements et d'embellissements, égale à celle de son père (1), en fait la grande constructrice.

C'est à Nantes que prit fin l'interrègne qui suivit la mort prématurée de Charles VIII. La duchesse Anne épousait le successeur du roi défunt, Louis XII. Elle avait exigé que le mariage fût célébré dans la chapelle de son château ducal. Il fut béni par le Cardinal d'Amboise, qui avait négocié avec Rome les dispenses nécessaires pour rompre le premier mariage de Louis XII avec Jeanne de Valois, en connexion avec certains arrangements politiques. Ceux-ci inquiétèrent la République de Florence, au point qu'elle dépêcha Machiavel à Nantes en ambassade pour conférer avec le Cardinal-ministre, comme Machiavel lui-même le rapporte dans son *Traité du Prince*.

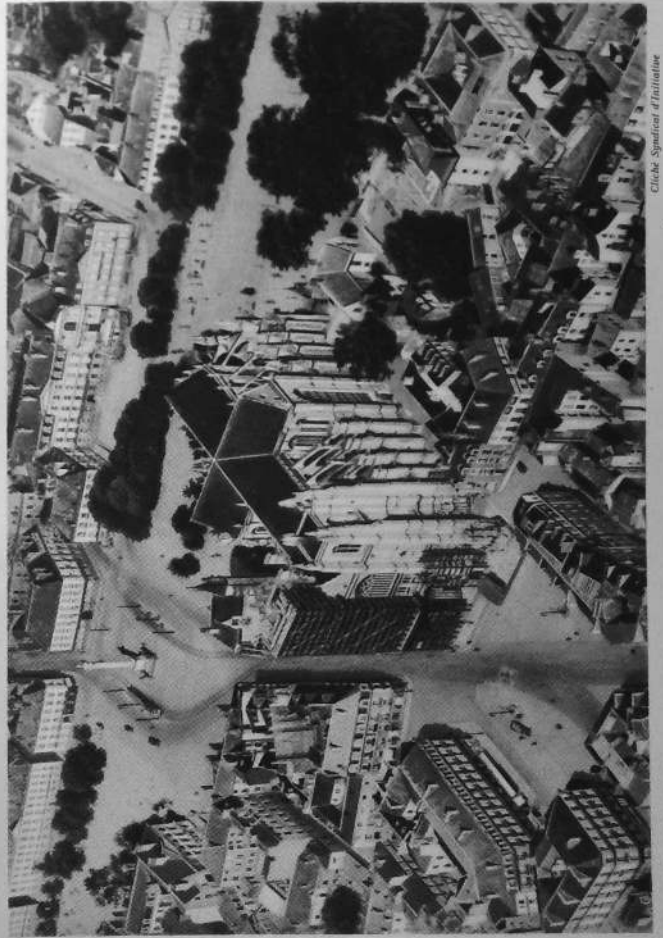
Les noces de la Duchesse furent l'occasion de fêtes qui, pour la dernière fois, — avec le prestige inégalé de la majesté royale, — répandirent dans le cadre sévère du château ducal décoré de tapisse-

(1) Paul JEULIN. — *Histoire lapidaire du Château de Nantes* Bul. de la Société Archéologique de Nantes, 1924, p. 121-188.

ries, ces cortèges aux couleurs éclatantes, aux étoffes chatoyantes, damassées et frangées d'or et d'argent, aux splendides fourrures, aux chevaux caparaçonnés et empanachés, dont les chroniques du moyen-âge ont conservé la description. Ce jour-là, dans sa robe de damas blanc, un immense manteau d'or sur les épaules, Anne, Duchesse de Bretagne, Reine de France, en dépit de sa petite taille, dominait la Cour et son royal époux lui-même de la souveraineté innée de son port : son peuple l'acclamait, transporté d'une ferveur dont les récits contemporains nous ont transmis l'impression (1).

Lorsque la fille de Louis XII et d'Anne, la douce Claude de France, mourut, l'héritage breton devint juridiquement un domaine de la couronne, par une annexion qui, fait unique dans l'histoire de l'unité française, ne comportait ni conquête, ni soumission, mais résultait d'un acte de suprême volonté consenti par la reine Claude en faveur du Dauphin. C'est dans l'enceinte du château des Ducs, — et moralement ce ne pouvait être ailleurs, — que s'accomplit l'acte final, achèvement de dix siècles d'histoire : le 14 août 1532, le roi de France François I<sup>er</sup>, unissant en sa personne le pouvoir royal et l'autorité ducal, comme « usufructuaire du duché », publiait l'édit qui, à la demande des Etats réunis à Vannes quelques jours plus tôt, « unissait et joignait les pays et duché de Bretagne avec les royaume et couronne de France perpétuellement ».

(1) MELLINET. — T. X, p. 23 et 21.



Cliché Signé d'Initiative

VUE AÉRIENNE DU QUARTIER DE LA CATHÉDRALE  
Au second plan les cours Saint-Pierre et Saint-André

## IV

Nantes a conservé de la période ducale des monuments qui furent les témoins directs — on serait tenté de dire les acteurs — des événements dont on vient d'esquisser à grands traits la succession mouvementée. En eux se survit le prestige de l'ancienne capitale du Duché de Bretagne.

Le château, édifié aux avancées de l'enceinte romaine, construit, agrandi, embelli du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, présente encore, à l'extérieur, la massive puissance de la forteresse féodale ; à l'intérieur, en s'ornant des grâces de la Renaissance, il est devenu le château royal qui ne dépare pas la lignée des châteaux de la Loire dans laquelle il est authentiquement inscrit.

La cathédrale (1) repose sur les assises de la cathédrale de saint Félix, qui fut victime des incursions normandes et que remplaça une cathédrale romane. Même s'il n'était pas exact que cet emplacement fut celui où, au III<sup>e</sup> siècle, saint Clair éleva l'oratoire primitif dédié aux saints Apôtres Pierre et Paul, ce lieu doit être tenu pour un des plus vénérables de la cité. Pour avoir été, au temps d'Alain Barbe-Torte, le cœur de la résistance aux Normands, c'est autour de la cathédrale que, dans les siècles qui suivirent, s'organisa toujours la défense de la Ville.

La construction de la cathédrale gothique — qui ne fut achevée qu'au XIX<sup>e</sup> siècle par l'abside

(1) Cf. DURET et RUSSON. — *La Cathédrale de Nantes.*





Le Tombeau des Carmes.

— s'est poursuivie, avec des intervalles, pendant quatre siècles.

*L'an mil quatre cent trente-quatre  
A my Avril, sans moult rabattre  
Au portail de cette église  
Fut la première pierre assise.*

Cette inscription se lit toujours sur la face intérieure du grand portail. Elle ramène encore le visiteur à l'époque ducale : les premières pierres furent posées par le duc Jean V et par l'évêque-chancelier.

La cathédrale abrite maintenant un chef-d'œuvre de la sculpture de la Renaissance, sauvé par Mathurin Crucy du sac révolutionnaire de la chapelle des Carmes, reconstitué en 1817 dans le bras sud du transept. C'est le tombeau qu'Anne de Bre-

tagne fit exécuter, sur les dessins de Jean Perréal, par le sculpteur breton Michel Colombe (1), pour recevoir les dépouilles de ses père et mère, François II et Marguerite de Foix. Devant cette œuvre, où la grâce de la décoration se fond dans l'harmonieuse noblesse de l'ensemble, Henri IV ne pouvait se défendre d'une admiration comparable à l'étonnement dont il venait d'être saisi devant le château des Ducs : « Là, disait-il, repose la gloire de notre Bretagne, je n'ai rien vu de si beau pour une sépulture ». Chateaubriand disait de même à son ami Pitre Chevalier (2) : « Le tombeau des Carmes est le chef-d'œuvre de l'art catholique en France ».

Le mot d'Henri IV était encore plus vrai en ce temps-là qu'aujourd'hui. Le cœur d'Anne de Bretagne était alors placé dans le tombeau de ses parents. Son corps devait reposer, selon la tradition royale, près de celui de Louis XII, dans un somptueux mausolée de la basilique de Saint-Denis. Elle légua son cœur à sa ville natale. Il demeura jusqu'à la Révolution dans le tombeau des Carmes, où Louis XII avait ordonné son transfert. Nantes ne possède plus que le cœur d'or à l'intérieur duquel le cœur de chair de la duchesse-reine est lentement retourné en poussière. Ce précieux reliquaire fait partie du Trésor de la Ville ; entouré de souvenirs de la duchesse Anne, il est conservé dans une sorte de sanctuaire au Musée Dobrée, en vertu d'un

(1) Cf. J.-B. RUSSEAU. — *Le Tombeau de François II.*

(2) qui l'a rapporté dans *Nantes et la Loire-Inférieure* (Le Tombeau des Carmes), p. 6.

accord conclu entre l'Administration Municipale et le Conseil Général (1).

C'est à Nantes aussi, aux Archives départementales, dans des cassettes fabriquées sur l'ordre d'Anne, que sont conservées encore aujourd'hui les archives ducales, le « Trésor des Chartes » autrefois dans une tour du château, les « titres » du Duché de Bretagne, ce bien patrimonial dont la « petite Brette », comme l'appelait familièrement Louis XII, restait jalouse, même quand son front solide (2) s'ornait de la couronne royale de France.

## CHAPITRE V

### La Seconde Vocation Historique de Nantes

I. NANTES CAPITALE DE LA LIGUE. — II. SA VOCATION MARITIME ET COLONIALE. — III. LE DÉCOR URBAIN LAISSÉ PAR LES XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES.

#### I

Le château des ducs de Bretagne n'eut plus de rôle politique que pendant un intervalle relativement bref, lorsque le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, se rebella contre Henri IV, en 1589. Il avait épousé une descendante des Penthhièvre, héritière de leurs ambitions, Marie de Luxembourg. Elle était née à Nantes (1), pendant que son père était lieutenant général au gouvernement de Bretagne. La cérémonie de son baptême, qui eut lieu le 16 juillet 1562, fut entourée d'une pompe royale qui dut impressionner l'esprit de la population nantaise. Depuis le mariage de la Duchesse Anne et

(1) V. p. V.

(2) V. son portrait, par Jean Perréal, p. VII.

(1) D'après le *Dictionnaire Historique de la Bretagne d'Océan* (v<sup>e</sup> Nantes, p. 191). B. POCQUET la donne comme née à Lamballe, dans son *Histoire de Bretagne* (T. V, p. 83) qui contient une excellente histoire de la Ligue en Bretagne.



Le bastion Mercœur.

de Louis XII, les rues de Nantes n'avaient pas vu de cortège comparable à celui qui se déroula de l'Hôtel de Briord, résidence du duc de Luxembourg, à la cathédrale où eut lieu la cérémonie.

Tout naturellement, comme avant lui Jean de Montfort, Mercœur s'assura la possession du Duché, en

se saisissant du château de Nantes. Il ajouta par la suite au Château des Ducs de nouveaux ouvrages répondant aux progrès de l'art militaire et que, prince lorrain, il timbra de la croix de Lorraine.

Mercœur fit de Nantes le siège de son Gouvernement et la capitale de la Ligue. Le duc et la duchesse tenaient à Nantes une véritable cour, cour pédante, qui laissait pressentir l'hôtel de Rambouillet. Elle avait ses poètes (1) qui célébraient la beauté et les vertus de la Duchesse. L'un d'eux, Nicolas de Montreux, composa un opéra, *Arimène* (signé du pseudonyme-anagramme d'Olenix du Mont-Sacré), qui fut joué au Château, en 1596, avec un luxe extraordinaire : cette représen-

tation coûta la jolie somme de quatre mille écus au duc de Mercœur (1).

Pendant neuf ans, la duchesse de Mercœur régna à Nantes en souveraine. Son mari étant souvent absent, elle gouvernait en fait la ville. Les habitants de Nantes, qui se souvenaient des fêtes de son baptême, l'appelaient « la Belle Nantaise ».

Après dix ans d'une politique compliquée dans ses manœuvres comme dans ses buts, Mercœur échoua finalement. Si Paris valait bien une messe, la conversion d'Henri IV lui valut par surcroît l'adhésion de la Bretagne à la cause royale. Il n'eut pas à mettre le siège devant Nantes, que Sully voulait pourtant « traiter à coups de canons ». L'orgueilleuse duchesse de Mercœur et la belle Gabrielle d'Estrées surent s'entendre, en négociant le projet de mariage de César, fils de Gabrielle, bâtard du Roi, — qui fut fait à quatre ans Gouverneur de Bretagne et pair de France — avec Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur, laquelle, née à Nantes, avait six ans (2). L'accord, qui était tout à fait dans la ligne de la politique bretonne des mariages, fut conclu le 31 Mars 1598, à Angers. Mercœur y vint faire sa soumission, accompagné de notables nantais. Sully n'eut d'autres ressources que de grommeler contre le roi qui n'avait pas résisté aux cajoleries de « ces deux femelles » (3). Le contrat

(1) Etienne DESTANGES. — *Le Théâtre à Nantes*, p. 11.

(2) Le mariage fut célébré onze ans plus tard. Gabrielle d'Estrées, accoucha à Nantes, au château, le 19 Avril 1598, d'un second fils, Alexandre, qui fut le grand prieur de France.

(3) *Mémoires des sages et royales Economies d'Etat de Henry le Grand*, par Maximilien de BÉTHUNE, T. I, p. 376.

(1) MELLINET, T. III, p. 374 et suiv.

de mariage de César, duc de Vendôme, et de l'héritière de la maison de Mercœur eut la solennité d'un traité de puissance à puissance : il marque l'apogée de la favorite royale, déjà presque reine.

C'est à Nantes que l'édit d'Angers devait recevoir sa consécration par une visite royale.

En arrivant au château, devant ces puissantes murailles, l'exclamation si connue échappa naturellement au roi : « Ventre saint-gris ! mes cousins les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons ! » C'était le 13 avril 1598, vers six heures du soir. Le jour même était publié le fameux Edit de tolérance qui est resté un des actes les plus célèbres de ce règne. La Ville de Nantes avait prêté à la signature de l'Edit qui portera son nom l'atmosphère de réconciliation nationale que créait l'heureux dénouement, à Nantes, par le plus populaire de nos rois, d'une crise qui avait failli briser l'Unité française à peine formée.

Le lendemain, le maire et les échevins se présentèrent au Roi, pour lui offrir leurs hommages, tout en réclamant le maintien des anciens privilèges (1) de la Ville : Henri IV y fit droit et reconnut expressément dans les lettres patentes délivrées à la communauté que « la dite ville est capitale » de son duché de Bretagne.

(1) *Les Privilèges accordés par les ducs de Bretagne et les rois de France aux Bourgeois, Habitants, Maires et Echevins de Nantes*, édités par S. de la NICOLLIÈRE-TEMEIRO, ont été publiés par la Société des Bibliophiles Bretons.



ANTIQUISSIMA ET CELEBERRIMA NANNETUM URBS VULGO NANTES  
Vue gravée à Amsterdam en 1657 (Musée Dobrée)

## II

Malgré les sequelles laissées par la Ligue et qui à plusieurs reprises amenèrent à Nantes Louis XIII, accompagné du Cardinal de Richelieu, — si dramatiques qu'aient été la condamnation de Chalais, au lendemain du mariage de Gaston d'Orléans, célébré par le Cardinal, et, sous Louis XV, le jugement de Pontcallec et de ses compagnons de conspiration, — le château de Nantes n'a plus appartenu qu'à l'histoire épisodique, illustrée, sous Louis XIV, d'événements comme l'évasion du Cardinal de Retz ou l'arrestation de Fouquet.

L'union du Duché au Royaume a modifié les positions : le rôle prépondérant que Nantes avait joué dans la formation territoriale et politique de la Bretagne est transposé dans le cadre national. L'objet en sera différent, non amoindri, mais élargi.

Cette nouvelle mission historique de Nantes, Richelieu lui-même l'a définie, dans les lettres royales du 2 mars 1632, par lesquelles il se fit nommer Gouverneur des ville et château de Nantes :

« Notre province de Bretagne étant la plus propre et la plus commode pour le trafic et com-

« merce par mer avec toutes les parties de la terre,  
 « cette considération entre autres nous a convié à  
 « en donner le gouvernement à notre très-cher et  
 « très-aimé cousin le cardinal de Richelieu, duc et  
 « pair de France, par les conseils et ministère  
 « duquel nous avons dessein de rétablir un jour  
 « ledit commerce avec une puissance maritime con-  
 « venable à la dignité de notre couronne, grandeur  
 « et richesse de cet Etat. Ayant à cet effet ci-devant  
 « établi notre dit cousin grand-maître, chef et  
 « surintendant de la Navigation et Commerce de  
 « France, où il a déjà apporté des ordres qui don-  
 « nent très-bon commencement à ce dessein, l'exé-  
 « cution duquel désirant promouvoir et lui rendre  
 « d'autant plus facile, nous avons eu agréable, avec  
 « le gouvernement de ladite province, qu'il ait  
 « encore celui de nos ville et château de Nantes ;  
 « laquelle étant située assez proche de la mer, sur  
 « la rivière de Loire, est plus propre qu'aucune  
 « autre de ladite province à établir un grand com-  
 « merce au bien et avantage de notre dit royaume,  
 « qui en pourra tirer de grandes commodités, par  
 « le moyen de ladite rivière de Loire, même par  
 « les villes plus éloignées de la mer. A ces causes,  
 « la charge de capitaine et gouverneur de nos ville  
 « et château de Nantes, ensemble la capitainerie  
 « de la Tour de Pirmil, étant à présent vacantes  
 « par la démission que notre cousin le duc de  
 « Montbazon en a faite entre nos mains en faveur  
 « de notredit cousin le cardinal de Richelieu, nous  
 « avons à notredit cousin donné et octroyé, don-

« nous et octroyons par ces présentes, signées de  
 « notre main, ledit Etat et charge de capitaine et  
 « gouverneur de nos ville et château de Nantes, et  
 « la capitainerie de la tour de Pirmil, pour les  
 « avoir, tenir et exercer. »

Le Gouvernement de Bretagne, qui avait été conféré à Richelieu, en septembre 1630, — à la demande des Etats — n'était pas pour lui un simple titre honorifique. En prenant personnellement cette charge, il évitait le conflit entre l'Amirauté de France et l'Amirauté de Bretagne, qui eût pu le gêner dans la réalisation de son dessein de faire de la France une grande puissance navale. Dans un tel projet, la Bretagne devait naturellement avoir grande place. Le cardinal trouva un collaborateur en entière communauté de vues avec lui, dans le marquis de la Meilleraye qui, en qualité de lieutenant général, exerça en fait le gouvernement de Bretagne. Or, il est remarquable que, à peine investi du gouvernement de Nantes par une nomination symbolique, le Cardinal de Richelieu se démettait de cette fonction en faveur du Marquis de la Meilleraye.

Nantes avait été, dès l'époque ducale, un grand port de France (1), la principale issue du royaume vers l'Océan, dépassé par Marseille, mais rivalisant avec Rouen.

La Ville de Nantes possédait déjà tous les titres à faire figurer dans ses armoiries la barque symbolique, emblème des Associations de Nautes; le

(1) JEULIN. — *L'Evolution du Port de Nantes.*

Navire et les mouchetures d'hermine bretonne seront les insignes de Nantes (1).

Lorsque la Monarchie Française entreprit, sous l'inspiration de Richelieu, l'œuvre d'expansion maritime et coloniale qui reste une des solides assises de la France d'aujourd'hui, vaincue sur le front terrestre, le port de Nantes remplit magnifiquement la mission propre qui lui fut impartie. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, il parvint à être, pendant un temps assez court, il est vrai, le premier port de France par le tonnage chargé et déchargé. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle il était déjà de beaucoup le premier par l'importance de sa flotte (2) à

(1) Aux funérailles nantaises de la Reine Anne, quand son cœur fut déposé au tombeau des Carmes, le blason de sa ville bien aimée figure dans le cortège et les chroniques du temps le décrivent comme suit : « de gueules à ung chef d'Hermines à une nef d'or flottante sur mer, mastée, cordée et hunée de mesme, à une voile d'argent enrichie d'Hermines. » Les formes de la barque subirent des transformations ; mais les armes sont déjà fixées et telles que les lettres patentes du 3 Février 1816 les consacreront pour la dernière fois. Le Préfet de Barante, le futur historien des ducs de Bourgogne, y fit ajouter de sa propre autorité la devise « *Favet Neptunus Eunti* », qu'il prétendait avoir lue sur un ancien écusson de la ville, en fait dans le frontispice de l'édition de 1732 du Livre Doré où elle paraît pour la première fois. En réalité, les anciennes armoiries reproduisaient jusqu'à la Révolution la devise « *Oculi Omnium in te Sperant Domine* », que le savant archiviste municipal de la Nicollière Teijeiro dit avoir été choisie par nos premiers édiles. (Cf. *Livre Doré de l'Hôtel-de-Ville*. Ed. PERTHUIS et de la NICOLLIERE-TEJEIRO, p. 1 à 16). Elles ont été ainsi rétablies. supra. p. XXXIX.

Cf. G. DURIVALT. — *Contribution à l'étude des Armoiries de la Ville de Nantes*. Bulletin de la Soc. Hist. Arch. de Nantes, 1937, p. 53.

D'après les sources rapportées dans le même ouvrage, les couleurs de la Ville sont le noir et le blanc, rappel de l'hermine, et non pas le bleu et le rouge, couleurs de l'arrondissement maritime, qui ont été introduites récemment dans le fanion municipal.

(2) Cf. Emile CABORY. — *La Marine et le Commerce de Nantes au XVII<sup>e</sup> et au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle*.

D'un état de la Marine de tous les départements du Royaume il résulte que, en 1702, Nantes comptait 156 vaisseaux et 1.332 bâtiments de toutes catégories ; Marseille 73 vaisseaux sur un total de 463 bâtiments ; Bordeaux, 644 bâtiments dont 29 vaisseaux.

qui la Bretagne, pays de marins, autant et plus encore que province maritime, fournissait des équipages incomparables. A l'appel de Richelieu et guidée par Colbert, Nantes s'élança hardiment dans cette épopée maritime et coloniale dont la ville a conservé le décor, patiné par la grisaille du temps.

### III

Des fossés du château jusqu'au pied du rocher de Miséri, la cité, sortie de l'enceinte du Moyen-Age, s'est épanouie et a envahi les îles que nous voyons maintenant disparaître dans le comblement des bras de la Loire. C'est alors que s'élevèrent ces vastes et profondes demeures, dont nous admirons encore les belles lignes architecturales.

Elles ont eu pour auteurs une pléiade d'architectes de talent (1), ayant pour chef de file des élèves de Gabriel. Les plus riches négociants-armateurs rivalisaient entre eux dans les somptueux hôtels qu'ils se faisaient construire, tandis qu'un autre, Joseph Delaselle (2), se faisait peindre non moins somptueusement par Largillière. Ces hôtels ont jadis porté le nom de leurs maîtres avec le même air de noblesse que les palais du patriciat vénitien. Ces noms étaient fameux aux îles d'Amérique, sur les côtes d'Afrique et jusque dans les Indes.

(1) M. GIRAUD-MANGIN. — *L'Architecture et les Architectes Nantais du XVI<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle*. Mém. de la Société d'Histoire de Bretagne, 1925.

(2) dont le portrait daté de 1705 a été donné par son arrière-petite-fille au Musée des Beaux-Arts de Nantes.



Maison du XVIII<sup>e</sup> siècle, quai de la Fosse.  
Photo Syndicat d'Initiative

cachet d'exotisme qui fera sculptures des motifs empruntés à la Mythologie marine, les guirlandes de fruits tropicaux qui ornent les façades, les têtes de rois nègres ou de sauvages grimaçants qui soutiennent les balcons aux balustrades de ferronnerie richement ouvragé, amusent l'amateur d'art décoratif, de même que les maisons penchées de l'île Feydeau, sur leurs pilotis de bois des îles, posent un problème d'équilibre à l'esprit de l'ingénieur.

Les architectes nantais se révélaient habiles à complaire à ces Mécènes, dont le goût allait chercher son inspiration aux pays lointains, sources de leurs richesses, où les emportait chaque jour leur imagination commerciale. Pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville s'est donné à elle-même un son originalité. Les



Gérard Mellier  
(Galerie de l'Hôtel-de-Ville)



Le Palais de la Bourse. Photo Synd. d'Initiative

Discrètement, un architecte, Nantais de naissance, qui fera sa réputation hors de sa ville natale, Germain Boffrand, y laissa quelques traits de son art délicat. Il composa sans doute le dessin de quelques-uns de ces lambris, aujourd'hui si recherchés, qui répétaient dans le luxe des intérieurs, avec plus de finesse et de variété, la richesse ornementale des façades.

Un grand maire, Gérard Mellier (1) (maire de 1720 à 1729), haut fonctionnaire de la province, donna la note d'un urbanisme d'esthétique classique, largement ordonné. Sur l'alignement des espaces dégagés par Mellier, se déploie harmonieusement l'œuvre de de Vigny et surtout des deux architectes-voyers qui se succédèrent, à partir de 1760, dans la direction des services municipaux,

(1) Gaston MARTIN. — Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle. *L'administration de Gérard Mellier.*

Ceineray, puis Crucy. Le premier fut l'architecte de la Chambre des Comptes, de l'hôtel d'Aux (actuel Corps d'armée) ; le second est l'auteur des plans de la place et du théâtre Graslin, — ce quartier de la Comédie, taillé par Graslin, qui fit l'admiration d'Arthur Young, — de la Bourse, des façades du Cour Cambronne. Tout cet ensemble d'un art fait d'équilibre et sans dissonance donnait grand air au Nantes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le Palais de la Bourse, commencé en 1792, ne fut terminé qu'en 1810. Les changements, même mouvementés de régime politique, n'ont pas fait obstacle à la continuation de la vie publique de la cité dans la voie de ses traditions. La Bourse actuelle prenait la place d'une Bourse, — la seconde Bourse, — qui avait été construite au temps de Gérard Mellier et qu'il fallut démolir dès 1767 : fondé sur un sol instable, le bâtiment présentait d'inquiétantes lézardes (1). La Bourse du XVIII<sup>e</sup> siècle remplaçait elle-même la Maison des Marchands dans laquelle Louis XIII dîna, à son arrivée à Nantes, le 16 août 1614, et d'où lui fut offert le spectacle d'un combat naval sur la Loire. Bien plus anciennement encore, une inscription romaine révèle l'existence d'un « porticum cum camerâ », concédé aux habitants du port : c'était déjà une Bourse telle qu'elle est devenue, une institution nantaise très caractéristique.

(1) Les mêmes menaces provenant des mêmes causes se sont renouvelées à la suite des travaux d'approfondissement du chenal de la Loire qui avaient leur répercussion au pied des vieux quais. Les témoins placés sur les murs de l'Hôtel de la Bourse ont eu une influence déterminante sur le comblement des bras de la Loire.

Au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans l'Hôtel de la Bourse, se tenait tous les jours, de 11 heures du matin à deux heures de l'après-midi, l'Assemblée « de tous les marchands et négociants tant « regnicoles qu'étrangers pour y traiter de leurs « affaires courantes de commerce. » L'intérieur de la Bourse et même l'accès aux deux places voisines étaient interdits, pendant le temps de l'Assemblée, aux gens de peine et aux faillis (1).

On comptait alors deux cents négociants armateurs et de nombreux autres négociants commerçant avec l'intérieur du Royaume ou à l'étranger.

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, Nantes est l'entrepôt de tous les retours des Indes : si Lorient est le centre naval de la Compagnie des Indes, le port de la Loire est le lieu habituel de ses ventes et son centre d'approvisionnement (2).

Dotée d'un hôtel des Monnaies par le Duc François II (1487), Nantes est devenue, comme conséquence des affaires qui y étaient traitées, un vaste centre d'achat et d'échange de monnaies. L'édit de décembre 1705, qui réglementa les Offices d'Agent de Change, fixait à 8 sur 116 pour tout le Royaume le nombre d'agents de banque, change, commerce et finances autorisés pour la Ville de Nantes (3).

Si les rivalités de corps, qui furent une des

(1) Description de la Ville de Nantes par GRESLAN, HUBELOT et D XXX, dans le Dictionnaire d'Expilly, reproduit dans *Nantes Ancien*, par DUGAST MATIFEU, p. 401-402.

(2) Gaston MARTIN. — *Nantes et la Compagnie des Indes*.

(3) *Encyclopédie de banque et de bourse*, 2<sup>e</sup> volume p. 465.



plaies de l'ancien régime, firent obstacle à la création d'une Chambre de Commerce, la représentation commerciale n'est pas assurée seulement par les juges et consuls et par le député, choisi par « le corps de Ville et les Marchands négociants » que Nantes envoie à Paris au Conseil du Commerce créé en 1700. Le « Général du Commerce », constitué par tous les négociants, est une assemblée dont l'autorité, pour n'être pas officielle, est considérable.

Les plus distingués négociants se retrouvaient en d'autres réunions.

Avec les « principaux de la Robe, de la Noblesse et du Commerce », Gérard Mellier avait fondé l'Académie de Musique (1), brillante participation de la ville de Nantes au puissant mouvement musical qui se propagea pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle dans les provinces françaises. Elle eut d'abord son siège à l'Hôtel Rosmadec et, quand fut aménagée la seconde Bourse, elle y établit sa salle de concert. Cette Académie et la Société de Musique tinrent une grande place dans la vie de société de cette ville adonnée au négoce, mais qui donnait tant de preuves qu'elle ne négligeait ni les arts, ni la culture de l'esprit. L'Académie nantaise rayonnait à l'extérieur, allant porter la bonne parole musicale dans les villes moins fortunées sous le rapport artistique. Rennes était un des centres où la Société de Mellier envoyait ce qu'on appelait des

(1) Lionel de la LAURENCIE. — *L'Académie de Musique et le Concert de Nantes*.

« détachements de concert ». Le sort du Concert de Nantes se trouva lié à celui de la Bourse, de sorte que, après la démolition de celle-ci, l'opinion publique se prononça simultanément pour la reconstruction de la Bourse et pour la construction d'une salle de spectacle : le théâtre, inauguré en 1788, se fit moins attendre que le Palais de la Bourse (1).

Par une heureuse rencontre, le N° 16 du quai Duguay-Trouin, connu sous le nom de « Temple du Goût », l'œuvre la plus réputée de l'architecte Pierre Rousseau (2), abrita la première Ecole de Musique, qu'avait créé le Maître de Musique du Concert. Le « Temple du Goût » avait été édifié par le riche armateur Grou, qui fut un insigne bienfaiteur des hôpitaux de Nantes (3), ce qui donne l'occasion de marquer que la munificence de cette aristocratie du négoce savait aussi s'exprimer en fondations et œuvres charitables.

C'est dans ce même quartier, près de la Bourse, que fut établie, en 1763, la Chambre de lecture, la première en Bretagne de ces sociétés qui furent, dit-on, un des foyers les plus actifs de propagande des idées nouvelles. Elle était installée dans la maison des Tourelles ; souvenir d'une génération

(1) DESTANGES. — *Le Théâtre à Nantes*, p. 57 à 70.

(2) GIRAUD-MANGIN. — *Loc. cit.* p. 11.

(3) Les portraits de M. et Mme Grou, œuvres de peinture sans intérêt artistique, occupent la place d'honneur dans la salle des délibérations de la Commission Administrative des Hospices de Nantes.

<sup>4</sup> Cf. de la NICOLLIÈRE-TELJEIRO. — *Guillaume Grou, fondateur de l'Hospice des Orphelins*. Revue des questions héraldiques (1900).

commerciale plus ancienne, celle-ci avait été la demeure d'André Rhuys, un des négociants d'origine espagnole les plus considérables à l'époque où d'étroits rapports commerciaux avec l'Espagne caractérisaient le port de Nantes (1).

Ce décor du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces souvenirs d'un passé si brillant, si séduisant et si proche encore qu'on se laisse aller au rêve de le ressaisir avec la main, ces témoins de l'expansion maritime et coloniale de Nantes ont été, aux jours de décadence qui suivirent, la plus forte raison de ne pas désespérer.

(1) André Rhuys y reçut Charles IX en 1564, mais il est inexact que, comme on l'a dit souvent, Henry IV y ait signé l'Edit de Nantes.  
Cf. L. MATHOREL. — *Les Sociétés de Lecture et le Cercle des Beaux-Arts*. Bull. de la Société Archéologique, 1938, p. 236.



Cliché Lefèvre-Étlik

VUE AÉRIENNE DE L'ILE FEYDEAU

Les quais du XVIII<sup>e</sup> siècle

(Avant le comblement des bras de La Loire)

## CHAPITRE VI

### Les Institutions Publiques à l'Époque Provinciale

---

I. LE PARLEMENT DE BRETAGNE. — II. LE CONSULAT ET LA MAIRIE DE NANTES. — III. LA CHAMBBE DES COMPTES DE BRETAGNE. — IV. L'UNIVERSITÉ DE NANTES. — V. LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DU COMTÉ NANTAIS.

#### I

Comment une hiérarchie, — apparente ou réelle, — parvint-elle à s'établir, donnant à Rennes le pas sur Nantes ?

Ce ne fut pas à raison de la réunion des Etats : ils se sont tenus dans les différentes villes de Bretagne, et plus habituellement dans la ville dont l'évêque diocésain devait les présider. Il y eut cependant une tentative de Rennes pour s'y attribuer la prééminence et cela nous a valu un curieux document (1) : *L'Apologie pour la Communauté de Nantes et les autres Communautés de Bretagne contre la préséance prétendue par la Communauté de Rennes à la tenue des Etats de la*

(1) Reproduit, dans *Nantes Ancien*, par DUGAST-MATIFIEU, p. 145.

province. L'auteur, Jean Boutin, sieur de Chamballan, y énumère hyperboliquement les neuf prérogatives de Nantes sur Rennes (1619).

C'est par le truchement du Parlement que Rennes a pris le premier rang parmi les villes de la province : ce ne fut d'ailleurs pas sans contestations.

L'Edit de mars 1554, qui institua un Parlement et siège de justice souveraine dans le pays et duché de Bretagne, répartissait les magistrats entre deux « séances » ou sections, en principe d'une durée de trois mois (bientôt prolongée), siégeant alternativement l'une à Rennes, l'autre à Nantes. Les inconvénients de ce régime d'alternat se firent bientôt sentir. Les Rennais, se sentant menacés de perdre leur séance, adressèrent, le 11 février 1555, au Gouverneur de la Province, alors le duc d'Etampes, une pétition dans laquelle ils exposent sans ambages que « sans moyen de s'entretenir fors par l'exercice et assiette de la justice », leur pauvre ville serait « ruinée, désolée, champestrée, du tout anéantie » si elle venait à perdre le Parlement (1). Ces considérations alimentaires ne l'emportèrent pas. Le roi Henri II décida que le Parlement aurait un siège unique et, par un édit du 25 juin 1557, le fixa à Nantes : il dut en imposer l'enregistrement par des lettres de jussion dans lesquelles il était

(1) DURTELLE DE ST-SAUVEUR, T. II, p. 20. — B. POCQUET, *Hist. de Bretagne*, T. V, p. 30.

Il est assez curieux de retrouver deux cents ans plus tard les mêmes considérations dans une supplique adressée au Roi pour obtenir le retour à Rennes du Parlement exilé : « l'activité du Palais, le commerce des étrangers que le besoin de leurs affaires y attire journellement, faisaient subsister la plus grande partie de ses habitants ». (de FOURMONT, *Hist. de la Chambre des Comptes*, p. 243).

spécifié, en outre, que le Parlement de Bretagne devrait être désigné du nom de Parlement de Nantes, « ainsi que nos autres Parlements sont appelés par les villes auxquelles ils sont tenus pour, à l'avenir, éviter toute occasion de mutation ».

Nonobstant cette expression répétée de la volonté royale, les Rennais revinrent à la charge, après la mort de Henri II. Pendant la minorité de Charles IX, un édit daté du 28 octobre 1561, diamétralement opposé à celui de 1557, ordonnait que « la séance ordinaire sera et demeurera toujours et après en la dite ville de Rennes, sans que, pour quelque cause et occasion que ce soit, elle en puisse à l'avenir être ostée et transférée en la ville de Nantes, ni ailleurs. »

Un sorte d'enquête ayant été ouverte, le duc d'Etampes s'était prononcé en faveur de Rennes, « ville scize au milieu du pays ». Mais la régente, Catherine de Médicis, quand elle retira de Nantes le siège du Parlement, semble surtout avoir cédé à l'irritation que lui causaient les débats entre catholiques et calvinistes qui, à cette époque même, engendraient des troubles dans cette ville. Sans doute était-elle encore sous le coup de la terreur que lui avaient causée les révélations faites sur la conjuration d'Amboise qui visait directement la Reine Mère. Or, l'Assemblée secrète, le « conventicule », à laquelle La Renaudie avait convoqué ses complices pour préparer le complot, avait eu lieu à Nantes, le 1<sup>er</sup> février 1560. Le Parlement y avait même joué un rôle à son insu. Les conjurés avaient profité,

pour se dissimuler, de l'affluence des plaideurs autour du Parlement : chacun fit porter derrière lui par ses valets des sacs à la mode des plaideurs, ce qui les aidait ainsi à se reconnaître. D'autre part, le port offrait aux conjurés le moyen de faire débarquer des navires anglais, sans trop de risques, l'argent et les armes dont ils avaient besoin (1).

Après la mort de Charles IX, les Nantais tentèrent sans succès des démarches pour obtenir le retour du Parlement : en 1580, un arrêt du Conseil l'attribue définitivement à Rennes.

Une dizaine d'années plus tard, Nantes eut cependant un Parlement, créé par le duc de Mercœur, lorsque le Parlement de Rennes prit parti pour l'autorité royale contre l'attitude d'opposition ouverte adoptée par le Duc. Le Parlement de Nantes ne fut que le Parlement de la Ligue. Les deux Cours rivales fulminèrent l'une contre l'autre. Henri IV fit tout rentrer dans l'ordre dans un esprit de pacification : la validité des arrêts rendus à Nantes fut reconnue et les conseillers « reçus à Nantes » furent admis dans la Cour de Rennes.

Le Parlement de Bretagne devait devenir un corps judiciaire considérable par le nombre de ses membres, occuper à Rennes une situation mondaine prépondérante, « tenant le haut du pavé », comme écrivait M<sup>me</sup> de Sévigné. La noblesse de la province, par son empressement à y acheter des charges, s'y était assuré une maîtrise d'influence qui explique,

(1) Lucien ROMIER. — *La Conjuraison d'Amboise*, p. 81.

au témoignage de l'historien des Etats de Bretagne, le caractère politique accusé que prit le Parlement de Rennes (1). Donnant l'exemple de l'indiscipline, il secondait les menées du « Bastion », ce groupe d'exaltés ainsi nommé à cause de la terrasse où ils avaient l'habitude de raisonner et philosopher avec les dames (2). Lorsque les menées des « mutins du Parlement » (3) comme les qualifiait en 1718 le Maréchal de Montesquiou, commandant en chef de la province, venaient se combiner avec l'esprit d'opposition des Etats, la fermentation s'aggravait singulièrement. Le Parlement de Bretagne trempa même, par quelques-uns de ses membres, dans la conspiration de Cellamare qui avait des ramifications à l'étranger.

De ce fait le Parlement de Bretagne aura une histoire singulièrement mouvementée. Un des derniers épisodes, — non inattendu, — fut pour protester contre la réforme de Lamoignon, qui, si elle avait été réalisée, aurait réduit notablement le rôle des Parlements par la création de Tribunaux d'appel et, en Bretagne, de trois grands baillages à compétence très étendue devant siéger à Rennes, Quimper et Nantes (4).

Les Nantais se tinrent toujours à l'écart des intrigues dont le Parlement de Bretagne fut souvent le foyer : aux Etats la représentation du comté

(1) Comte DE CARNÉ. — *Les Etats de Bretagne*, T. I, p. 110 et s. T. II, p. 136, 147.

(2) DUPOUY, p. 300, 302, 309.

(3) B. POCQUET. — *Histoire de Bretagne*, T. VI, chapitre III.

(4) Les présidiaux de Vannes, Sarzeau, Ploermel, étaient placés sous la dépendance du grand baillage de Nantes.

de Nantes, la noblesse comme les députés du Tiers, ne se distinguait pas parmi les meneurs de l'opposition à l'autorité royale.

Nantes fut choisie pour être le siège d'une juridiction d'exception, composée de juges extraprovinciaux, contre laquelle le Parlement de Bretagne ne manqua pas d'élever ses remontrances, la « Chambre royale » instituée pour juger le complot de Pontcallec, en 1719.

## II

Non moins que le Parlement de Paris, le Parlement de Bretagne usa largement de ses attributions de vérification et d'enregistrement des édits et lettres patentes. Deux institutions de la Ville de Nantes, qui à l'origine furent des privilèges uniques en Bretagne, rencontrèrent, de la part de la Cour de Rennes, un mauvais vouloir qui ne céda qu'à des ordres impératifs du Chancelier.

Un édit d'avril 1664 instituait, en la ville de Nantes, un juge et deux consuls des marchands pour connaître « de tous procès et différends entre les dicts marchands pour fait de marchandises ». Dû à Michel de l'Hôpital, il se référait expressément à l'institution de la juridiction consulaire accordée aux marchands de Paris au mois de novembre précédent et dont le règlement devait être applicable au siège consulaire de Nantes. Cette création était décidée eu égard « au commerce et trafic qui se fait ordinairement dans nostre dicte ville de Nantes, tant entre nos sujets qu'aultres marchands estrangers,

pour leur donner plus grand moyen de venir négocier et trafiquer par ci-après » (1).

L'allusion de l'Édit au commerce de Nantes avec les étrangers se rapportait manifestement aux relations que les Nantais avaient déjà nouées solidement avec les Espagnols, — au sein de la confrérie mi-commerciale, mi-religieuse de la *Contractation*, — et avec les Hollandais. Ce contact avec les nations qui, au début des temps modernes, avaient pris la tête du commerce maritime fut pour eux l'initiation qu'ils mirent à profit pour leur propre compte au XVII<sup>e</sup> siècle.

Le trafic avec l'étranger avait introduit à Nantes le commerce de la Banque. Aux règlements commerciaux s'ajoutait le « fait de Romme », le produit de la fiscalité pontificale qui s'expédiait par Nantes (2) ; la Bretagne était restée *pays d'obédience*, même après le Concordat de François I<sup>er</sup>, et d'assez nombreux bénéfices relevaient directement de Rome.

Le Parlement usa d'artifices de procédure pour retarder la création du Tribunal consulaire. Après des attermoiements répétés, il enregistra l'édit, mais avec des réserves, en subordonnant l'installation du Tribunal à celle de la Mairie créée dans le même temps et qui soulevait des oppositions que la Cour de Rennes favorisait sournoisement. Le Chancelier de l'Hôpital mit fin à ses manœuvres, en faisant donner au Parlement lui-même, par lettres patentes du 5 octobre 1564, commission spéciale de faire

(1) RENOÛ. — *Le Tribunal Consulaire de Nantes*, p. 23.

(2) MELLINET, T. III, p. 121.

exécuter pleinement sans retard et simultanément les deux édits royaux relatifs à l'érection de la Mairie et du Consulat.

Les premiers rudiments de communauté bourgeoise s'étaient manifestés à Nantes pendant la guerre de succession, alors que le parti de Blois, en possession de Nantes, cherchait à se concilier les sympathies des Nantais. En 1345, un mandement de Charles de Blois, donné à Guingamp le 17 juillet, nous montre le Conseil des bourgeois appelé à régler avec le Capitaine les dépenses imposées pour l'entretien des fortifications et de la garnison. Un second mandement, celui-là de la duchesse Jeanne, femme de Charles de Blois, du 31 janvier 1347, confirmait le précédent. Enfin, par lettres du 21 février 1411, Jean V, celui des ducs qui fit le plus pour l'administration politique de la ville de Nantes, organisait le Conseil des Bourgeois, une vingtaine d'années avant celui de Rennes (1).

Devançant de beaucoup toute autre ville bretonne, Nantes fut dotée d'une Mairie. Les lettres patentes de François II, données à Blois en janvier 1559, lui octroyaient « un corps et communauté de ville composé d'un maire et dix eschevins » élus, avec le droit de se « congréger en l'hôtel ou maison commune ». Nantes est désignée dans ces lettres comme « capitale de notre pais et duché de Bretagne ». Elle est représentée expressément comme la première ville de Bretagne, sous le rapport de la population, des grandes administrations qui s'y

(1) Ces textes ont été publiés par de la NICOLLIÈRE-TELEIRO, dans son édition du *Livre Doré de l'Hôtel-de-Ville*, p. 54 à 60.

trouvent, des affaires qui s'y traitent ; comme pour l'institution du Consulat, le développement des intérêts commerciaux est un des mobiles déterminants de l'organisation municipale.

L'élection d'un premier Maire, qui fut Geoffroy Drouet, eut lieu le 28 Novembre 1564. Les lettres patentes du 6 octobre 1565 mirent à néant les oppositions qui avaient été formées contre les élections communales : elles conférèrent expressément la noblesse héréditaire au Maire de Nantes, privilège qui fut ensuite restreint au seul Maire resté trois ans en exercice ; aucune autre ville bretonne n'aura ce privilège.

La lutte n'était cependant pas terminée. Le Parlement témoignait d'une hostilité sans exemple. Non seulement il persistait à ne pas enregistrer et publier les lettres d'érection de la Mairie, mais il ne voulait pas les rendre. Pour vaincre cette obstination, il fallut de nouvelles lettres du roi du 9 Juillet 1567, réitérées par lettres de jussion du 11 Mars 1569.

En outre de la gestion des finances municipales qui appartient à la communauté, et d'attributions importantes en matière d'assistance et d'instruction, les Maires et échevins étaient investis d'un pouvoir de police, notamment en ce qui concerne la police des métiers, des marchés, des quais.

Le Maire n'est apparu à Rennes qu'à une date beaucoup plus tardive (1).

(1) Cf. de la BORDERIE. — *Hist. de Bretagne*, T. IV, p. 121. DURTELLE de SAINT-SAUVEUR, T. I, p. 349, T. II, p. 27-28.



Hôtel-de-Ville de Nantes. Photo Synd. d'Initiative

L'établissement de la « Mairie » et du Consulat suffirait à attester le développement déjà atteint à Nantes en matière d'organisation corporative (1). Les Maires, échevins, consuls et juges étaient, en effet, élus par une Assemblée composée de 50 notables et de représentants des corporations.

Une délibération du Corps Municipal du 13 Décembre 1577 décida de « faire faire un papier en velin pour insérer les noms de Messieurs les Maires et eschevins d'un côté, et Messieurs les Juges et Consuls, d'autre ». C'est l'origine du *Livre Doré de l'Hôtel de Ville de Nantes*, précieux document qui, jusqu'à la Révolution, a maintenu l'intime rapprochement des deux institutions.

En 1578, après des démarches qui avaient duré plusieurs années, les « Maires et eschevins de la Ville de Nantes, représentant le corps de la communauté d'icelle », acquéraient, pour en faire la maison

(1) E. PIED. — *Les Anciens corps d'Arts et Métiers de Nantes*

commune, la « maison anciennement appelée des Dervallières et à présent vulgairement appelée de Buzart » (1).

Dans les titres de propriété remis à l'acquéreur, et que la Ville possède toujours, figure un acte daté du 30 Mai 1494, qui en porte donation par Françoise de Dinan, Comtesse de Laval et Dame de Châteaubriant, à qui la maison des Dervallières ou de Derval avait appartenu. Françoise de Dinan, une des plus riches héritières de Bretagne, avait été mariée très jeune à Gilles de Bretagne, la malheureuse victime du drame de la Hardouynaie. Elle fut la gouvernante d'Anne de Bretagne et appelée par François II à faire partie du Conseil de régence avec son cousin, le sire de Rieux, maréchal de Bretagne, que l'on trouve aussi nommé dans l'acte du 30 Mai 1494 comme ayant possédé des droits sur l'immeuble. Tous deux furent d'ailleurs les principaux artisans des intrigues ourdies pour marier la jeune duchesse au veuf de cinquante-sept ans qu'était le sire d'Albret, demi-frère de M<sup>me</sup> de Laval, — ce prétendant évincé qui, trahissant sa souveraine, vendit les portes du château de Nantes à Charles VIII.

La maison de Buzart est encore la maison commune de Nantes : quel que soit le régime, les édiles de la Ville s'y sont succédés sans interruption depuis 1578. Certes, elle a été profondément remaniée et son aspect général modifié. La galerie à arcades qui forme aujourd'hui la façade principale est du

(1) De la NICOLLIÈRE-TELJEIRO. — *Essai historique sur la Maison de Derval ou des Dervallières. Hôtel-de-Ville de Nantes*. Bulletin de la Société d'Archéologie de Nantes.



commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle fut construite sous la mairie de Claude de Cornulier. Il est possible cependant de reconnaître dans la salle dite gothique un vestige du bâtiment primitif.

Les jardins de l'Hôtel de Ville furent tracés par le célèbre architecte Gabriel, qui fut souvent chargé de travaux pour la province, mais ils ont été refaits en 1800.

A l'ancienne maison de Derval, la Ville de Nantes a adjoint, en 1934, l'hôtel de Rosmadec, construit en 1653 par un membre de la famille de ce nom, originaire de Cornouailles, qui occupa constamment, aux époques ducale et provinciale, des charges importantes dans l'Armée, l'Eglise, le Gouvernement. Des services municipaux sont installés par ailleurs à l'hôtel de Briord, ancienne propriété de Pierre Landais, habitation des Gouverneurs du château au XVI<sup>e</sup> siècle.

Ainsi les institutions et les pierres elles-mêmes lient étroitement à Nantes le présent et le passé historique dans lequel la cité des Ducs a tenu une si grande place.

### III

Nantes a toujours conservé, sans contestation, en dépit d'incessants conflits d'attributions avec le Parlement, l'autre cour souveraine bretonne. (1)

La Chambre des Comptes de Bretagne, dont on

(1) Cependant, la Chambre des Comptes ayant pris parti pour le duc de Mercœur, le Roi en installa une autre à Rennes : la Chambre des Comptes de Rennes eut, à la pacification, le même sort que le Parlement de Nantes dont elle était la réplique.

constate le fonctionnement en Cour supérieure organisée dès 1365, fut installée à Nantes en 1500, sur les ordres de la Duchesse Anne. En outre de la juridiction qu'elle exerçait sur tous les comptables publics, quels qu'ils fussent, elle avait une attribution fort importante qu'elle tenait originairement d'un édit de Pierre II : l'administration des Domaines et le droit de connaître en dernier ressort toutes les questions litigieuses s'y rapportant. Aussi les archives de la Chambre des Comptes, déposées aux Archives départementales de la Loire-Inférieure, constituent-elles un fonds précieux pour l'Histoire du duché et de la province.

La Chambre des Comptes fut souvent en lutte contre le Parlement, — et quelquefois contre les Etats eux-mêmes, — pour la défense de sa compétence. Elle tenait à ses préséances et vis-à-vis des autres juridictions et dans les cérémonies publiques : quand elle se rendait à Saint-Pierre pour assister à la procession de la Fête-Dieu, elle occupait toutes les stalles du premier et du second rang, à l'exception de celles destinées au doyen du chapitre et aux deux archidiaques.

Cependant, lorsqu'éclata entre le Parlement et le duc d'Aiguillon, commandant en chef dans la province de Bretagne, le conflit qui amena le Parlement à résigner ses fonctions, la Cour de Nantes, passant outre à l'hostilité séculaire qui existait entre elle et la Cour de Rennes, éleva sa protestation, dans une supplique au Roi (16 Février 1769), contre les mesures illégales qui avaient déterminé cette démission et l'exil des magistrats.

C'est que, si elle se tint toujours à l'écart des cabales parlementaires, la Chambre des Comptes, gardienne des stipulations financières du contrat de mariage d'Anne de Bretagne, ne s'en montra que plus ferme pour protester contre le pouvoir central quand il portait atteinte aux libertés de la Bretagne.

Le 20 Août 1781, le lieutenant général comte de Goyon, commandant en la province de Bretagne, accompagné du comte de Menou, lieutenant du Roi à Nantes, et suivi d'une escorte militaire, se présentait devant la Chambre des Comptes, muni d'une lettre de jussion prescrivant l'enregistrement d'une déclaration du roi concernant les octrois municipaux que, comme le Parlement et les Etats, elle jugeait inconstitutionnelle et contraire aux libertés de la province. Comme le comte de Goyon prétendait assister à la délibération de la Cour, le premier Président de Becdelièvre leva la séance et, aux menaces du commissaire du roi, répondit avec une courageuse fierté : « Avant d'obéir au roi, nous devons obéir aux lois » (1).

C'est au mois d'octobre suivant que la Cour transporta ses séances et son greffe dans le palais construit à son intention par Ceineray, en remplacement de celui que François I<sup>er</sup> avait fait construire pour elle : c'est actuellement l'Hôtel de la Préfecture. Ce monument aux nobles lignes conserve à Nantes le souvenir de la Chambre des Comptes de Bretagne, tribunal administratif supérieur de la province.

(1) de FOURMONT. — *Histoire de la Chambre des Comptes de Bretagne*, p. 273-274.



Palais de la Chambre des Comptes de Bretagne.  
Hôtel de la Préfecture.

#### IV

L'influence du Parlement provoqua, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le démembrement de l'Université de Nantes.

Celle-ci, qui comprenait les cinq Facultés de Théologie, de Droit Canon, de Droit civil, de Médecine et des Arts, avait été créée par bulle du Pape Pie II en 1460 et fondée par des lettres du duc François II du 22 avril 1461, réalisant un projet que Jean V avait soumis au Pape dès 1414. Les termes de la bulle pontificale (1) énumèrent, avec une

(2) « Cupit pro reipublicæ ac incolarum ejusdem ducatûs, aliorumque ad ipsam margaritam anhelantium utilitate in unâ ex civitatibus ipsis uberrimâ, videlicet Nannetensi, ad quam flumen Ligeris spatio ducentorum milliarum et ultra navigabilis, à partibus regni Franciæ, et deinde ad portum maris, ipsi civitati Nannetensi multum accomodum tendit, et per quod omnia vitæ humanæ necessaria, et ad eandem civitatem navali et carbasorum usu vehi possunt, et in quâ aeris viget temperies, victualium ubertas, cæterarumque rerum ad usum vitæ humanæ hujus modi pertinentium copia reperitur, plurimum desideret fieri et ordinari per eandem sedem studium generale in quâlibet licitâ facultate. »

précision remarquable, les avantages que présente la ville de Nantes et qui justifient son choix comme siège d'une Université : « la grande richesse de la Ville, sa situation au bord d'un grand fleuve navigable sur une distance de deux cent milles et plus, la facilité de son accès de toutes les parties du Royaume et de ses issues vers la mer, le grand nombre de ses habitants, la salubrité de l'air, l'abondance des approvisionnements et de toutes les choses nécessaires à la commodité de la vie ».

Il est bien permis de dire que, au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme aujourd'hui d'ailleurs, les termes de la bulle pontificale n'avaient rien perdu de leur actualité. Les facultés de Droit furent cependant transférées à Rennes.

La déclaration du Roi du 1<sup>er</sup> octobre 1735, enregistrée au Parlement dès le 12 octobre, qui ordonne ce transfert, fait valoir notamment que les officiers dont le Parlement est composé et tous ceux que leur profession attachent au service de la Justice seraient bien plus en état de veiller par eux-mêmes non seulement sur les études, mais aussi sur la conduite et les mœurs de leurs enfants... Elle ajoute que « la Ville de Nantes, dont les habitants s'attachent beaucoup plus au commerce qui y fait tous les jours de nouveaux progrès qu'à l'étude souvent stérile des lois et de la jurisprudence », ne souffrirait presque aucun préjudice de la translation de la Faculté de Droit de la Ville de Nantes, motif dont on rappellera plus loin quelle doit être la portée. Il faut reconnaître qu'elle avait elle-même

prêté le flanc aux critiques par la négligence de ses régents et agrégés (1).

Le Parlement ne se contenta pas, d'ailleurs, de ce premier succès. Le 28 mai 1762, il suppliait le Roi « de transférer de la Ville de Nantes en celle de Rennes les Facultés de Théologie, de Médecine et des Arts, pour, avec celles de Droit, être comprises en corps d'Université aux études de laquelle la Cour sera portée à veiller plus particulièrement ». C'était exactement le lendemain du fameux arrêt du 27 mai 1762 qui, sur les comptes rendus de la Chalotais, ordonnait la dissolution de la Compagnie de Jésus. Le Parlement, entraîné par son Procureur général, auteur d'un *Essai d'Education Nationale* qui lui valut les lettres les plus flatteuses de Voltaire, entreprenait dans la province la réorganisation de l'enseignement.

La Communauté nantaise semblait s'associer à l'hostilité du Parlement contre les Jésuites, en demandant, par une délibération du 5 août 1762, que l'École d'Hydrographie, jusque-là dirigée par « les ci-devant Jésuites », fût confiée à un professeur choisi par l'Académie des Sciences.

Mais l'Université de Nantes résista aux intrigues rennaises. Celles-ci se poursuivirent pendant plusieurs années. Dans un mémoire très digne (1) (1768), l'Université défendit ce « patrimoine de la Ville de Nantes ». Ce mémoire contient même des vues qui anticipent sur les conceptions les plus

(1) Gaston MARTIN. — *L'administration de Gérard Mellier*, p. 452.

(2) Reproduit par Mellinet. — *La Commune et la Milice de Nantes*, T. XII, p. 18 et ss.

modernes du rôle de l'Université : il démontre, par des considérations qui prennent aujourd'hui toute leur valeur, l'utilité des études pour le commerce, en ajoutant que le commerce à son tour doit soutenir les lettres. L'Université de Nantes se situait elle-même dans l'ambiance coloniale du XVIII<sup>e</sup> siècle nantais : « C'est là que les Américains viennent chercher des connaissances peu florissantes dans leur patrie : les correspondants qui fournissent à leurs dépenses, même pendant la guerre, les rapports continuels que le commerce leur ouvre avec l'Amérique, y fixent leur séjour ». Cette tradition des jeunes Antillais venant faire à Nantes leurs études s'est continuée jusqu'à nous : elle a même survécu à la perte de Saint-Domingue qui fut si désastreuse pour Nantes.

La tentative de transfert de l'Université de Nantes à Rennes échoua.

D'ailleurs les Jésuites n'enseignaient pas à Nantes, en dehors de l'École d'Hydrographie. L'enseignement de la Faculté des Arts était confié aux Prêtres de l'Oratoire dont le collège brilla au XVIII<sup>e</sup> siècle d'un indéniable éclat. Leur bibliothèque est devenue la Bibliothèque publique de la Ville de Nantes par arrêté du Conseil du 29 juin 1753.

A côté de la Faculté de Médecine, Nantes possédait depuis 1742 une École de Chirurgie. Un établissement scientifique, annexe de l'Université, apportait à l'enseignement de la médecine et de la pharmacie une contribution très caractéristique de ce qu'était le Nantes du XVIII<sup>e</sup> siècle : c'est le Jardin des Apothicaires, fondé en 1687-1688 par

la Corporation des Apothicaires (1). Doté d'un laboratoire construit en 1700, il devait assurer le ravitaillement des officines de la Ville. Mais un de ses buts primordiaux fut aussi l'enseignement de la botanique aux élèves en médecine et en pharmacie, en conformité de l'édit de mars 1707 portant règlement pour les Facultés de Médecine : cet enseignement y était donné par les régents de la Faculté. L'esprit d'initiative du maire, Gérard Mellier, donna au Jardin des Apothicaires une marque spécifiquement nantaise. Sur l'initiative de Chirac, intendant du Jardin Royal de Paris, avec le concours très actif du Maire, le Jardin des Apothicaires devint, par ordonnance royale du 9 septembre 1726, un « entrepôt pour le Jardin des Plantes de S. M. à Paris ». La même ordonnance prescrivait aux capitaines de navires marchands de Nantes, qui naviguaient dans les pays étrangers et dans les colonies françaises de l'Amérique, d'apporter à leur retour quelques graines ou plantes de celles qui se trouveront dans les différents lieux où ils aborderont : ils devaient les remettre au Maître apothicaire à leur arrivée. Le comte de Maurepas, ministre de la Marine, tint la main à l'exécution de cette ordonnance.

Ainsi, comme le dit le Mémoire de 1768, l'Université tire, à Nantes, de grands secours de la navigation.

A l'époque même où Nantes était désignée pour l'introduction en France des graines et plantes

(1) M<sup>me</sup> G. COURTEIX. — *Le Jardin des Apothicaires de Nantes*  
La Confrérie des Chirurgiens avait aussi son Jardin Botanique.

étrangères, — très probablement en 1732 — fut planté, dans une propriété des environs de la ville, le premier pied de magnolia introduit en France et peut-être en Europe, certainement le premier qui se soit naturalisé, ait fleuri et fructifié en France. C'était dans l'orangerie du château de la Maillardière, situé en la paroisse de Vertou et qui appartenait à un des négociants-armateurs les plus considérables d'alors, René Darquistade, qui fut Maire de Nantes, d'abord en 1735, puis en 1740, — le même qui fit construire la très belle maison de la place de la Bourse dont la façade doit, semble-t-il, être attribuée à Germain Boffrand.

Le magnolia de la Maillardière appartient à l'histoire de la botanique. Il eut même sa légende : le pied de magnolia piqué dans l'orangerie avait tellement grandi qu'il menaçait de crever le vitrage; en l'absence de son maître alors à Paris, le jardinier, qui ne soupçonnait pas la valeur de l'arbuste, allait couper le pied pour le mettre au feu, quand sa femme, que les splendides fleurs blanches du magnolia *grandiflora* et la forte suavité de son parfum avaient enchantée, obtint qu'il fût transplanté, à l'abri de la fuie. La nature, bientôt, démontrait brillamment que le très bel arbre des bords du Mississipi trouvait, sous le climat nantais, un habitat favorable où il a largement déployé par la suite sa végétation luxuriante.

Le magnolia de la Maillardière, dès que son existence fut connue, reçut la visite de savants et d'amateurs de jardins que sa réputation attirait de loin. François Bonamy, savant Régent en la Faculté

de Médecine de Nantes, correspondait à son sujet avec Jussieu et Duhamel de Monceau et l'inscrivait dans sa *Flore Nantaise* publiée en 1782. En 1841, l'arbre planté en 1732 était vénéré comme un monument historique, quand il succomba malgré les soins dont il était entouré.

Il eut une nombreuse descendance dans laquelle certains croient pouvoir compter un autre magnolia fameux, le magnolia de la Galissonnière, ancêtre d'une variété classée *magnolia galissoniensis*. En l'absence de toute indication sur son origine, il n'est pas interdit d'attribuer celle-ci à l'illustre marin Roland-Michel Barin de la Galissonnière. Avec les plantes qu'il rapportait à chacun de ses voyages, il avait constitué dans son parc de la Galissonnière, au Pallet, un admirable arboretum, hélas ! détruit au XIX<sup>e</sup> siècle par le vandalisme d'un marchand de bois. Or le vainqueur de la flotte anglaise à Mahon avait été gouverneur du Canada et on sait que son activité s'étendit jusqu'au Mississipi où il dut certainement être séduit par la beauté des magnolias (1).

On retrouvera, à Nantes, les mêmes pensées inspirant la création d'un Jardin Colonial, un siècle après la fondation du Jardin des Apothicaires et l'introduction du magnolia.

## V

Le Roi était représenté dans la province par un Gouverneur, très haut personnage, qui fut

(1) La documentation utilisée dans cette page est empruntée aux archives du Jardin Botanique de la Ville de Nantes.

souvent de sang royal. Mais le Gouverneur en titre était toujours absent, de sorte que l'autorité était effectivement exercée, dès le règne de François I<sup>er</sup>, par un Lieutenant Général. Henri II partagea le territoire de la Bretagne entre deux lieutenants généraux, chacun devant exercer son autorité dans un ressort déterminé. Ils ont joué un rôle important dans l'administration de la province jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle où l'institution du Commandant en chef dans la province prit son développement en même temps que s'organisait celle de l'Intendance.

La division de la Bretagne en deux lieutenances générales prit, au XVII<sup>e</sup> siècle, sa forme définitive. L'une des deux lieutenances générales, dite du Comté nantais, comprenait seulement l'Evêché de Nantes (1). En 1692, une lieutenance du Roi y fut adjointe : le premier titulaire de la charge nouvelle fut Charles de Sévigné, fils de la marquise.

Le Commandant en chef était investi avant tout d'attributions militaires. Mais il participait aussi à l'administration civile et jouait en Bretagne un rôle politique important ; il avait la lourde tâche de diriger les Etats.

La commission de commandant en chef était souvent confiée au titulaire de l'une des charges de lieutenant général. C'est ainsi que le duc d'Aiguillon, — le personnage qui a eu peut-être (1753-

(1) DURTELLE de SAINT-SAUVEUR. — T. II, p. 10-11 et 178. — A la fin de l'ancien régime, d'après le Dictionnaire de Bretagne d'Oger, publié en 1778, la lieutenance générale dite des Evêchés avait été divisée en deux, mais le Comté de Nantes avait toujours une lieutenance générale pour lui seul.

1768) l'activité politique la plus considérable en Bretagne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, — joignit la fonction de commandant en chef à la place de lieutenant général du Comté nantais. Il en avait été de même pour ses deux prédécesseurs immédiats, le duc de Chaulnes et le maréchal de la Fare.

L'existence d'une lieutenance générale propre au Comté nantais donnait en quelque sorte une valeur juridique à la constatation faite par l'Intendant Béchameil de Nointel, en tête du Mémoire sur la Généralité de Bretagne qu'il rédigea, en 1697, pour être inséré dans *l'Etat de la France* destiné à l'instruction du duc de Bourgogne. Ce mémoire (1) contient une abondante documentation d'ordre économique. Il débute ainsi : « L'évêché de Nantes comprend tout le pays nantais, qui est proprement une petite province séparée du reste de la Bretagne. » C'est d'ailleurs exactement l'impression que donne une carte contemporaine (1695), la carte de Nolin, qui porte dans un cartouche la légende suivante : *Le Gouvernement de Bretagne comprend les Lieutenances Générales de Bretagne et du Comté Nantais.*

L'Intendant Béchameil de Nointel ne doit pas être confondu avec le financier maître d'hôtel de Louis XIV, qui, comme inventeur au moins présumé d'une sauce blanche, a valu à ce nom une réputation durable. On sait cependant, par M<sup>me</sup> de Sévigné, dans une lettre datée de Nantes, que l'Intendant avait une bonne table, ce qui n'empêcha pas

(1) Dans *Nantes Ancien*, p. 194-201. — Béchameil de Nointel fut intendant de Bretagne de 1692 à 1705.

d'ailleurs la marquise de s'exprimer en termes peu charitables au sujet de M<sup>me</sup> Béchameil de Nointel, née de Bretonvilliers, qui, n'ayant alors que dix-sept ans, « fait la sottise et l'entendue (1) ». Ils avaient une résidence à Nantes, rue de Verdun, maintenant rue de la Commune, quartier de résidence des hauts fonctionnaires.

Les Intendants avaient leur bureau à Rennes : leur action dépendait beaucoup de leurs subdélégués locaux. Gérard Mellier (2), qui, en 1710, sous l'Intendant Ferrand, fut nommé subdélégué de Nantes et conserva cet emploi sous Feydeau de Brou, fut élu en 1720 maire de la ville : c'est en conjuguant systématiquement les deux charges, en appuyant l'une sur l'autre sa fonction de subdélégué et son autorité de maire, qu'il accomplit, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'œuvre édilitaire qui modèle encore la physionomie de la Cité.

Dans son ouvrage d'Histoire et de Géographie régionale sur la Bretagne (3), un Breton distingué, M. Gallouédec, a émis l'appréciation suivante :

« L'hégémonie de Rennes ne fut jamais ni  
« complète, ni incontestée ; ce ne fut point une de  
« ces capitales vers lesquelles converge toute la  
« vie d'une province et dont l'influence rayonne  
« sur cette province entière. La structure de la  
« péninsule ne le permettait guère ; Nantes et, à  
« un degré moindre, Vannes, Quimper, Brest,

(1) Lettres des 25 et 27 Mai 1680.

(2) Gaston MARTIN. — Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle. *L'administration de Gérard Mellier*.

(3) p. 43.

« échappèrent à son action, lui échappent encore  
« aujourd'hui. Rennes fut surtout la capitale parle-  
« mentaire et administrative ; elle en a encore  
« toute l'apparence : c'est d'abord une ville offi-  
« cielle. »

On vient de voir comment, échappant à l'action de Rennes, Nantes a pris un rôle dirigeant. La Géographie va en donner l'explication.

## CHAPITRE VII

### La Région Géographique

---

I. LE MASSIF ARMORICAIN. — II. LE PAYS NANTAIS. —  
III. SES AFFINITÉS A L'EST ET AU SUD.

#### I

La Bretagne, réalité historique, ne constitue pas une unité géographique.

Elle n'est qu'une fraction du Massif Armoricaïn qui, après avoir plongé dans l'Océan cette proue rocheuse émergeant dans le Léon et la Cornouailles, se développe en éventail sur un ensemble de pays qui peuvent porter des noms différents, mais ne présentent, — tous les géographes le constatent, — entre eux, aucune différence tranchée.

Em. de Martonne, dans un petit livre sur les Régions géographiques de France, écrit : « On peut définir exactement la Bretagne comme la partie péninsulaire du Massif Armoricaïn ». Cette définition ne s'applique, en réalité, qu'à une partie de la province de la Bretagne : il suffit de regarder la carte pour le constater. Le spécialiste de la Géographie de la Bretagne qu'est Camille Vallaux, a





« chise : prendre le train pour une gare située à « l'Ouest de Savenay s'appelle chez eux « aller en « Bretagne ». Il faut avoir laissé derrière soi les « horizons encore indécis de l'Ille-et-Vilaine ou de « la Loire-Inférieure pour se rendre compte que « l'on pénètre sur une terre nouvelle et dans une « atmosphère toute différente. On sait de quels « traits, un peu trop appuyés, l'auteur de « la « Poésie des races celtiques » a souligné la « véhémence aussi bien que la soudaineté du « contraste : « Le plus brusque changement se fait « sentir tout à coup : un vent froid, plein de vague « et de tristesse, s'élève et transporte l'âme vers « d'autres pensées ; le sommet des arbres se « dépouille et se tord ; la bruyère étend au loin sa « teinte uniforme ; le granit perce à chaque pas « un sol trop maigre pour le revêtir ; une mer « presque toujours sombre forme à l'horizon un « cercle d'éternels gémississements ». Les âmes, on « le devine, ne s'opposent pas moins que les sols : « après la vulgarité normande, voici la discrétion « bretonne. Et Renan conclut : « Il semble que « l'on entre dans les couches souterraines d'un « autre âge et l'on ressent quelque chose des « impressions que Dante nous fait éprouver quand « il nous conduit d'un cercle à un autre de son « Enfer ».

C'est dans les lignes qui suivent que Le Braz relève le caractère d'exotisme de la Bretagne, un exotisme dans le temps, frère de l'exotisme dans l'espace qui est « le secret de la révélation bretonne ».

Absence de frontière naturelle ; M. Auguste Dupouy va encore plus loin dans cette observation au premier abord paradoxale (1) : « La géographie « de la Bretagne la montre moins isolée d'autrui « que d'elle-même. C'est que, si, par son front de « mer, la Bretagne n'a été privée de relations avec « aucune région maritime de France, d'Europe ou « du monde,... un relief médiocre mais étrange- « ment accidenté, des rivières sans ampleur mais « malaisément franchissables, ont naturellement « gêné les communications intérieures, cloisonnant « le pays, entretenant le particularisme ».

Le géographe Camille Vallaux relève « l'isolement géographique », « l'isolement social » créé par « ces barrières naturelles qui compartimentaient la Basse Bretagne » (2).

Vidal de la Blache parle lui aussi de « vieilles « terres au relief âpre et raboteux, telles que le « Massif Central et la Bretagne, qui semblent faites « pour morceler les relations et entretenir les dissé- « minations des efforts » (3).

Ce « cloisonnement » a été atténué par la construction de ponts enjambant les rivières. Mais il reste et il restera toujours que la Bretagne est divisée par l'arête dorsale qui la traverse d'Ouest en Est et la partage en deux versants inclinés sur deux mers.

« La Bretagne est presque une île », a écrit Michelet. La longueur de la frontière maritime de

(1) Hist. p. 4.

(2) *La Basse Bretagne*, p. 6, 45, 56.

(3) *Rev. de Paris*, 15 Décembre 1910, p. 847.

l'ancienne province est presque le double de la longueur de sa frontière terrestre. Ogée, ingénieur géographe de la province, dans son *Dictionnaire de Bretagne* (1778) donne les mesures suivantes : « Cette province est bornée par la mer dans un espace de 134 lieues ; le périmètre de la Bretagne est de 200 lieues » (1).

Les *Instructions nautiques* énumèrent de la frontière belge à la frontière espagnole 329 ports : 188 sont en Bretagne, dont 176 du Couesnon à la Vilaine.

On serait tenté de dire que la Bretagne est écrasée sous le poids d'une telle étendue de côtes, car, si elle constitue une incomparable richesse touristique, quelle charge serait pour la province, sous un régime décentralisé, à plus forte raison dans un Etat autonome, l'entretien de tous ces abords, de tous ces phares, de tous ces chenaux, de tous ces ports d'inégale valeur maritime, et surtout d'inégale importance économique, mais dont chacun tient évidemment au cœur des siens ! Les débats des Etats de Bretagne nous apprennent quelle lourde charge financière la défense de ce littoral immense était pour la province (2).

Il n'est pas dans le département du Finistère, — peut-être le plus abondant de France en richesses touristiques, — de spectacle plus grandiose que la vue embrassée par l'œil du haut sommet du Mont Saint-Michel-d'Arrez : vers le Nord, elle découvre

(1) p. 10 — La longueur de la lieue de Bretagne est de 4 Km. 581 (26,25 au degré).

(2) De CARNÉ. — *Les Etats de Bretagne*, T. I, p. 113.

des échappées sur la Manche, tandis que, vers l'Ouest, brille la rade de Brest aux multiples contours. Ce décor grandiose encadre un fait économique d'importance : l'appel de la mer s'exerce vers deux directions diamétralement opposées.

Or, en Bretagne, les grands courants de circulation sont exclusivement commandés par la mer. C'est le long de ces côtes qu'ils se sont établis dans une double direction : vers la Manche, vers l'Océan surtout. « Il y a moins de cent ans, écrit M. Dupouy (1), les routes de mer entre les différents points du littoral breton étaient les plus fréquentées. Bien plus, la structure même du sol, sa disposition en bandes longitudinales font que les routes terrestres suivaient la même direction ». C'est pourquoi un document du XVI<sup>e</sup> siècle observait déjà que les villes de Brest, Lesneven, Quimperlé sont autant ou plus près de Nantes que de Rennes (2).

Le fait historique est conforme au fait géographique. La zone intérieure ne fut habitée que tardivement : c'était le Pontrocoët (3), la grande forêt centrale, dont la forêt de Paimpont est le vestige le plus considérable. Le « cloisonnement » géographique a, d'autre part, contribué à l'indépendance des grands fiefs bretons vis-à-vis de l'autorité ducale.

L'orientation naturelle de la circulation est si

(1) Page 5.

(2) MELLINET, T. III, p. 123.

(3) Cf. de la BORDERIE, T. II, p. 552.

profondément gravée dans le sol que la tendance a survécu à la modernisation des transports. Les relations ferroviaires Quimper-Paris ont été établies d'abord via Nantes. Détournées par Redon, pour prendre, à Rennes, une direction axée plus au centre, à l'occasion d'un remaniement des réseaux P.-O. et Ouest-Etat, elles ont été ramenées par la S.N.C.F. à l'itinéraire originel.

Les innombrables cours d'eau naturels, qui contribuent si largement au pittoresque du paysage breton, ne méritent le nom de rivières qu'à leur embouchure. Ces rivières sont tout entières dans leur estuaire ; elles forment autant de havres, sans qu'il y ait pénétration de l'arrière pays par la voie d'eau navigable. Quant à la voie navigable artificielle, le canal de Nantes à Brest, si elle franchit la ligne de partage des eaux, c'est pour s'appuyer sur l'unique port qui, ayant derrière lui un grand fleuve, fait exception à la règle commune des ports bretons.

« Au contraire du reste de la Bretagne, dit M. Gallouédec (1), le pays de Nantes est traversé par une de ces grandes routes qui ont fait circuler en France la vie et la civilisation. Cette route, c'est l'estuaire de ce puissant fleuve de Loire, le plus long de nos fleuves français, qui y amène les eaux de près d'un quart de la France entière et non seulement les eaux mais encore, et depuis longtemps, les produits, les hommes, les idées ».

Pour ses relations avec l'intérieur, c'est sur Nantes que la Bretagne est venue s'axer.

(1) p. 46.

## II

Quelle est, par rapport à la Bretagne et au Massif armoricain, la situation du Pays nantais ?

Dans le propos d'ouverture d'une conférence, donnée, à Nantes même, au cours d'une Semaine Bretonne organisée par la *Fédération Régionaliste de Bretagne*, qui eut lieu du 20 au 26 septembre 1924, Anatole Le Braz disait que cette Fédération, en se voyant à Nantes, devait éprouver des sentiments analogues à ceux du doge de Venise dans les jardins de Versailles. C'était une boutade, contre laquelle les Nantais ont été les premiers à protester.

Le Braz disait vrai lorsque, dans cette même conférence, il faisait remarquer que Nantes, comme Rennes d'ailleurs, est située en dehors de l'itinéraire du pèlerinage des sept saints de Bretagne, les saints évêques, fondateurs de diocèses, saint Corentin de Quimper, saint Pol de Léon, saint Tugdual de Tréguier, saint Briec, saint Malo, saint Samson de Dol, saint Patern de Vannes. On l'a souligné ici même : l'immigration des Celtes de Grande-Bretagne ne s'est pas étendue jusqu'au pays nantais et celui-ci a été incorporé dans la Bretagne par voie de conquête. Mais il est arrivé par la suite, — et l'Histoire en offre des exemples plus mémorables encore, — que, uni politiquement au vainqueur, le pays conquis par les armes en a fait, dans les travaux de la paix, la conquête morale, s'acquérant une influence qui fait qu'il n'y a plus ni vainqueur, ni vaincu.

Géologiquement, la Loire-Inférieure fait partie

du Massif armoricain : les géologues y reconnaissent les mêmes anciennetés de terrains. Mais la Loire-Inférieure, comme d'ailleurs toute la partie orientale de l'ancienne province de Bretagne, n'est qu'à la base du Massif armoricain, base qui va en s'élargissant.

Le pays nantais, prolongement du plateau méridional de la Bretagne, aura, à l'intérieur de cette base, son originalité propre, distincte de l'exotisme breton dont parlait Le Braz dans un passage cité plus haut.

Elle est plus accentuée que celle du pays de Rennes par rapport aux pays bretonnants. Il serait cependant excessif de dissocier totalement le pays nantais de la Bretagne. M. René Musset, qui fut titulaire de la chaire de Géographie à l'Université de Rennes, est tombé dans cette exagération, lorsque, dans son livre sur la Bretagne, il excepte délibérément le pays de la Loire-Inférieure de ce qu'il dit de la Bretagne pour le décrire à part, dans un court chapitre, en quelque sorte pour mémoire.

Le savant géographe n'avait pu cependant ne pas noter au cours de son ouvrage, — en relevant lui aussi ce trait caractéristique de l'isolement qu'on a déjà vu marqué par un historien, M. Dupouy, — le fait que la Bretagne a trouvé le long de la côte Sud, au pied du plateau méridional, sa meilleure voie de communication, entre ses régions et avec l'intérieur de la France.

M. Gallouédec a, croit-on, exactement défini la fonction du pays nantais par rapport au reste de la

Bretagne quand, après avoir mentionné qu'on y retrouve, bien qu'atténués, les mêmes plissements qu'en Bretagne, il constate que « la disposition du sol breton en bandes longitudinales amena Nantes à se mêler à la vie bretonne, car, jadis comme aujourd'hui encore, c'est seulement par son intermédiaire que les villes du plateau méridional, Van-nes, Lorient, Quimper, peuvent communiquer par terre avec le continent » (1). Les plissements caractéristiques de la structure tectonique du Massif armoricain et de ses prolongements aboutissent à Nantes ou encadrent Nantes (2).

Cette situation, commandée par la géologie et la géographie, entraîne du point de vue des intérêts économiques des conséquences importantes qu'on notera plus loin.

L'existence de cette connexion ne saurait empêcher que le pays nantais diffère en lui-même des autres pays bretons.

L'originalité (3) du pays de la Basse-Loire est marquée dans un climat déjà plus chaud, sans variations extrêmes, le climat aquitain plutôt que le climat armoricain plus humide et plus pluvieux. Elle se manifeste dans les plantes qui décorent les jardins et qui notamment distinguent le Jardin des Plantes de Nantes : yuccas, palmiers (chamerops),

(1) p. 47.

(2) Cf. GRANDAZZI, Professeur au Lycée de Nantes. *L'originalité géographique du pays de la Basse-Loire*. Rapport à la IX<sup>e</sup> Session de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences (Nantes).

(3) J. KOWALSKI, Directeur-Conservateur du Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes. *Esquisse géologique et géographique de la Loire-Inférieure* dans *Loire-Maritime-Nantes*, N<sup>o</sup> spécial de la Revue *Urbanisme* 1939.

mimosas, et aussi les camélias et les magnolias, importés par les navigateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui ont trouvé à Nantes un terrain d'élection. Topographiquement et géologiquement, la Loire-Inférieure tout entière est une région déprimée, où l'on peut déjà reconnaître un versant de la grande vallée entre le Massif armoricain et le Massif central, qui sera le territoire du Poitou.

Le Sillon de Bretagne, qui surplombe, à une altitude de moins de 100 mètres, la Basse-Loire, aux approches de l'embouchure, se prolonge, au Sud du fleuve, par le Massif granitique de la Gâtine, légèrement plus élevé, et le commencement des Mauges : c'est ici le pays de la vigne, du muscadet, tandis que, au nord du département, la région de Châteaubriant, pays du cidre, cultive le blé noir, comme la Bretagne intérieure.

Les géographes et les géologues, envisageant la situation du côté poitevin, n'ont pas manqué de relever cette intégration dans un même ensemble du pays nantais et des pays qui le prolongent au Sud. Un professeur de l'École Normale de Niort, M. André Ferré, qui a publié de remarquables études de Géographie régionale, écrit (1) : « Par sa situation même à la lisière Sud du Massif de l'Ouest, la région vendéenne et poitevine, en contact vers le continent avec d'autres régions, présente des caractères où se mêlent et se pénètrent ceux de ces régions et ceux de la Bretagne.... En somme, notre

(1) *Les Marges Méridionales du Massif de l'Ouest (Poitou, Pays Vendéens, Basse-Loire)*. — p. 8-11.

région forme transition entre l'Ouest proprement dit, qui désigne plus particulièrement la Bretagne, et les régions du Bassin Parisien et du Bassin Aquitain avec lesquelles elle est en contact. Sa désignation géographique est la suivante : « les Marges méridionales du Massif de l'Ouest ».

M. Boissonnade, dans l'Introduction de son *Histoire du Poitou*, reconnaît lui aussi « la diversité des pays dont cette province se constitua et les contrastes entre les populations qui les abritèrent, notamment dans la Gâtine et le Bocage, fragment détaché du massif ancien armoricain ».

Cette région des « Marges » est limitée au Sud par la lisière méridionale du marais poitevin (Esnande-Courçon-Marzé) et la limite des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne ; à l'Est, par le Clain ; à l'Ouest, par la côte de l'Atlantique, de la pointe d'Esnande (Charente-Inférieure) à la pointe de Piriac (Loire-Inférieure), y compris les îles de Noirmoutier et d'Yeu. Au Nord, la limite est formée par la Loire : le talus bordant la vallée du fleuve jusqu'en amont de Nantes, pour suivre ensuite les hauteurs médiocres du Sillon de Bretagne et la lisière Nord de la Brière, présente déjà lui-même le caractère marginal.

Le même auteur observe encore que « la convexité générale du Massif vendéen en fait un centre de dispersion, une zone d'obstacles dont les grands courants économiques s'écartent et qu'ils contournent plus qu'ils ne la pénètrent ». Les « dépressions enveloppantes » sont au contraire des zones de circulation intérieure : « Par l'estuaire

de la Loire, écrit M. André Ferré (1), notre région participe à l'économie non seulement nationale, mais mondiale ».

Aussi bien, ce qu'il faut surtout retenir du pays nantais, du point de vue propre de la constitution d'un groupement régional, c'est que, non plus seulement une bande côtière, comme pour la Bretagne péninsulaire, mais tout un faisceau de ramifications pénétrantes le rattache avec d'autres pays situés à l'Est : ce faisceau est constitué de la Loire et de ses affluents. Par là, le pays nantais ne s'oppose pas aux autres parties de la Bretagne, puisque cette grande route, cette vallée de la Loire, dont Nantes est la porte, a été et reste la principale des voies de communication entre la Bretagne et la France centrale. Mais le pays nantais rentre ainsi dans une orbite plus large.

A la vérité, c'est même ce qui fait la singularité de la situation géographique de Nantes. La Loire n'est pas seulement, avec ses 1.000 kilomètres de cours, le plus grand fleuve français. Le Gerbier des Joncs, où elle prend sa source, surplombe le bassin du Rhône et elle partage la France en deux parties à peu près égales, qui sont comme deux faces de son visage : il y a les pays au Nord et les pays au Sud de la Loire. Or, le département de la Loire-Inférieure est à cheval sur cette grande ligne de partage ; le port de Nantes est le commun débouché sur l'Océan des pays du Nord et des pays du Sud de la Loire dont il forme la charnière.

(1) p. 135-137

De ce fait déterminant de Géopolitique découle le rôle historique de Nantes dans la formation de la Bretagne : il explique que Nantes ait servi de base à l'expansion bretonne vers l'Est, que Nantes ait été le point de pénétration des incursions normandes et le foyer de la libération, que Nantes ait été, à plusieurs reprises, le nœud même de la lutte entre les rois de France et les rois d'Angleterre, au temps surtout où les Plantagenets étaient maîtres du Poitou et de la Guyenne, que Nantes soit devenue, par la force même des choses, la capitale politique de la Bretagne.

Cette position, sur les rives d'un grand fleuve et proche de son embouchure, c'est le trait essentiel qu'on retrouve en un tableau toujours le même, malgré les variantes de langage : au XI<sup>e</sup> siècle, dans le poème descriptif de Guillaume Le Breton, au XV<sup>e</sup>, dans les lettres de la Chancellerie pontificale instituant l'Université, au début du XVII<sup>e</sup>, dans les nobles périodes des lettres royales conférant à Richelieu le gouvernement de Nantes (1).

Aussi bien est-ce là ce qui fait que Nantes est prédisposée à être un « centre de nodalité », dans le sens où l'entendait Vidal de la Blache. Elle pourra apparaître sur la carte comme n'étant pas le centre géométrique de la province, de la région sur laquelle s'exerce son action ; mais n'en est-il pas ainsi du cœur, centre biologique de l'appareil circulatoire humain ?

(1) *Supra.*, p. 78, 125, 99.

## III

Le pays nantais est le centre d'un réseau de communications (1) qui fait que, sans négliger ses relations avec l'Ouest, il s'intègre dans un autre ensemble régional.

Les bassins de la Mayenne et de la Sarthe, navigables sur un parcours de 135 kilomètres, la première, de 134, la seconde, rentrent dans cette aire d'expansion, et, plus directement encore, le département de Maine-et-Loire.

Le géographe Strabon écrivait que le Liger débouche entre les Pictons et les Namnètes (2). A l'embouchure de l'Erdre, les Namnètes fondèrent *Condivicnum*, berceau de la cité nantaise ; en face, les Pictons fondèrent *Ratiatum* (Rezé), à l'embouchure de la Sèvre dont le confluent avec la Loire devait être englobé dans le grand Nantes. *Ratiatum*, mentionné par Ptolémée, a donné son nom (*pagus Ratiatensis*) au pays de Raiz, originairement poitevin sur toute son étendue. Ainsi Nantes apparaît comme née, à un nœud fluvial, de la rencontre des populations du Nord et du Sud de la Loire : le fait humain le plus lointain est en concordance avec l'architecture du sol, telle qu'on l'a relevée plus haut.

La Sèvre Nantaise n'est pas une voie navigable ; c'est à peine si elle est nominalement classée sur une

(1) ABEL DURAND. — *La Loire et ses affluents, leur rôle économique*. Rapport à la 4<sup>e</sup> Session du Congrès de Navigation intérieure (Nantes, Juin 1913).

(2) Cf. de la MONNERAYE. — *Géographie ancienne et historique de la Péninsule Armoricaine*, p. 101.

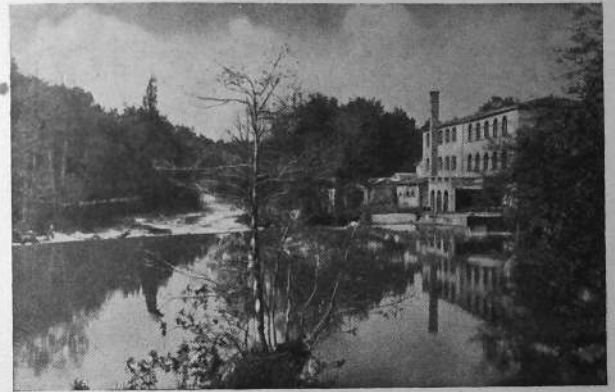


Photo Syndicat d'Initiative.

Une fabrique sur la Sèvre Nantaise à Clisson.

dizaine de kilomètres. Et cependant, si modeste qu'elle soit, cette gracieuse rivière, longue de 136 kilomètres, — qui sort d'un étang dans le massif granitique de Gâtine, — est, avec ses affluents, la très forte attache, insinuante comme les pampres flexibles qui tapissent les coteaux de la Sèvre et de la Maine (1), par laquelle s'agrafent les départements de la Loire-Inférieure, de la Vendée, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres. N'est-ce pas là qu'est le cœur de la Vendée militaire ?

La Sèvre Nantaise réunit le Bocage vendéen et les Mauges bien plutôt qu'elle les sépare.

« Il est une contrée qui a plus d'une affinité  
« morale et matérielle avec le Bocage : c'est la ré-  
« gion angevine des Mauges, qui, du reste, dès

(1) Petit affluent de la Sèvre Nantaise.



« avant la conquête romaine et de toute antiquité  
 « peut-être, vivait avec lui d'une vie commune au  
 « pays des Pictes, jusqu'au x<sup>e</sup> siècle qui la vit ratta-  
 « chée d'abord au Nantais, à l'Anjou ensuite ;  
 « encore y fut-elle longtemps considérée comme  
 « pays de Marches, et, de ce fait, avait-elle entre les  
 « deux provinces une position spéciale.

« Mauges et Bocage, au cours des siècles sui-  
 « vants, souffrirent des mêmes maux : invasions,  
 « ligue, guerres de religion, dragonnades, dont les  
 « derniers dommages se réparaient à peine lorsque  
 « vint les reliair plus étroitement dans une commu-  
 « ne éprouve la période la plus ensanglantée de  
 « leur histoire : cette fatale série d'hécatombes et  
 « de sauvageries, par où se situe, avec une place à  
 « part, dans l'ensemble des insurrections des pro-  
 « vinces de l'Ouest contre la Convention, ce que  
 « l'on a appelé les « Guerres de Vendée » (1).

M. Marc Leclerc a ramassé en ces quelques li-  
 gnes, dans son très beau livre, *Mauges et Bocage*,  
 l'évocation des périodes souvent dramatiques qui  
 ont jalonné des siècles d'histoire, dans les pays qu'il  
 décrit, toujours associés aux mêmes épreuves et  
 quand il le fallait aux mêmes héroïsmes. Le char-  
 mant écrivain de pure race angevine n'a pas pu ne  
 pas sortir du cadre géographique indiqué par le titre  
 de son ouvrage. Les événements qu'il rappelait, le  
 paysage lui-même, comme le site de Clisson, l'ont  
 entraîné en Loire-Inférieure.

(1) Marc LECLERC. - *Mauges et Bocage*, p. 8, 122 et suiv.

La Sanguèse, la Divatte, la Moine, ces miniatures  
 de rivières qui s'insinuent familièrement entre des  
 coteaux tapissés de genêts, ne sauraient vraiment  
 servir de frontières même provinciales.

An pays de Retz, la non moins modeste Bou-  
 logne (60 kil.) soude étroitement elle aussi la Loire-  
 Inférieure et la Vendée. Comme Jean Yole le note  
 dans le livre qu'on a déjà cité (1), cette rivière  
 vendéenne ne va pas jusqu'à la mer ; elle s'ar-  
 rête aux roseaux du lac de Grandlieu, ce do-  
 maine du « canard nantais », immense vivier peu-  
 plé de brochets, de carpes et d'anguilles, réserve de  
 la gastronomie nantaise.

La soudure, l'agglutination est totale dans le  
 Marais qui forme l'extrémité Sud-Ouest de la Loire-  
 Inférieure et l'extrémité Nord-Ouest de la Vendée  
 et qui porte le nom de Marais Breton.

Les descriptions que Jean Yole a données du  
 Bocage vendéen et des mœurs rurales, dont il a su  
 si délicatement pénétrer l'intimité, pourraient s'ap-  
 pliquer, à de très légères nuances près, à la plus  
 grande partie de la Loire-Inférieure. La ressemblance  
 est si frappante que M. Gallouédec n'a pu man-  
 quer de le relever : « dans la campagne nantaise on  
 est moins en Bretagne qu'en Vendée. » (2)

La zone des toits méditerranéens, à pente mo-  
 dérée, faits de tuiles creuses, commence en Loire-  
 Inférieure, au sud de la Loire. Sans même faire  
 état de Clisson, dont l'architecture étagée sur les

(1) p. 7.

(2) p. 46.



Maison de type latin près de Nantes.

Photo Gauthier

bords escarpés de la Sèvre rappelle l'architecture paysanne italienne, on trouve, dans la campagne sud de Nantes, et dans le pays de Retz, les modèles très caractérisés des maisons du type latin (1)

Le val de Loire prolonge jusqu'aux abords de Nantes les paysages du jardin de la France (2). C'est à l'art délicat et nuancé de la vallée de la Loire que par certains côtés se rattachent les monuments de la Loire-Inférieure. Les manoirs du pays nantais, les gentilhommières qui abondent dans nos campagnes, continuent, avec les nuances que commande la différence des matériaux, les manoirs d'Anjou et de Touraine.

(1) J. ST. GAUTHIER. — *Vieilles maisons rurales de la Loire-Inférieure*. Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, 1936, p. 21.

(2) J. ST. GAUTHIER. — *Monuments et sites de la Loire-Infér.*, (Association pour l'avancement des Sciences, Congrès de Nantes). — *Les Vieux Manoirs de la Vallée de la Loire*. (Revue de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Maçonnerie de Paris, Janvier et Mars 1930).

Le costume du pays nantais, — sauf celui des paludiers de Batz, — est moins riche en couleurs, plus simple de forme et de garnitures que les costumes des pays bretonnants. Il s'apparente de même avec les costumes angevins et surtout vendéens, par le tablier et le fichu d'une tonalité discrète et aussi par la coiffe. Le type de celle-ci varie d'un canton à l'autre ; entre paroisses voisines, un œil exercé discerne des nuances dans la proportion de certains détails. La caractéristique de la coiffe nantaise, dépourvue d'ailes, c'est le plissage serré du fonds, effectué au moyen de pailles extrêmement fines, des pailles naturelles cueillies dans la campagne au printemps et séchées, travail de patience qui ne trouve plus, hélas, d'apprenties.

De part et d'autre, c'est la même région agricole, ce sont les mêmes cultures où s'intercalent cultures maraîchères, vignes, terres à blé, pâturages, forêts de moyenne dimension. L'élevage y est florissant et représenté par les mêmes races ou au moins par des races sœurs : parthenaise, nantaise, Maine-Anjou, si différentes de la race bretonne. Très sensiblement c'est la même structure foncière.

C'est aussi, avec des nuances locales, la même structure sociale, le même esprit religieux. Le pays



Nantaise.

(Mannequin au Musée du Château)

pairs de Louis IX assemblés avaient condamné le duc Pierre de Dreux infidèle au roi de France (1).



Cliché Arnaud et Nozais

Statue de Joachim du Bellay, à Ancenis

Quand reverrai-je, hélas ! de mon petit village  
Fumer la cheminée et en quelle saison  
Reverrai-je le clos de ma pauvre maison,  
Qui m'est une province et beaucoup davantage ?

(1) Cf. supra p. 81.

## CHAPITRE VIII

### Le Noyau Attractif

I. LES VILLES. — II. NANTES, PORT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. — III. LA COLLABORATION ÉCONOMIQUE AVEC LA RÉGION GÉOGRAPHIQUE ; LA LOIRE NAVIGABLE. — IV. LE MILIEU AGRICOLE.

#### I

L'affinité qui peut exister entre pays voisins ne suffit pas à constituer une région ; l'assemblage doit être réalisé par la « Ville », appelée à jouer le rôle primordial que M. Jean Brunhes lui assigne dans l'organisation régionale.

Dans l'ancienne France, les provinces qui correspondaient le mieux à cette conception sont celles que le même auteur classe dans un premier groupe : celui des « noyaux attractifs » (1). L'attraction y est principalement exercée par la ville dont le rayonnement agglutine autour d'elle des pays : ainsi Lyon pour le Lyonnais et le Forez ; Bordeaux pour la Guyenne et la Gascogne.

La Bretagne est classée dans le sixième et dernier groupe (2), celui des « extrémités maritimes et provinces frontières de mer. » « Ce groupe com-

(1) p. 344 et s.

(2) p. 362.

« prend d'abord de vastes agrégats politiques, dont « le peuplement essentiel — ou, si l'on préfère « distinctif — est arrivé par la mer, et dont le principe de cohésion fut avant tout historique ». Ce qu'on a dit plus haut de la formation historique de la Bretagne démontre le bien fondé de son classement dans ce groupe.

La situation géographique de la Bretagne — isolée vis-à-vis d'elle-même — la rendait particulièrement rebelle à l'attraction d'une ville.

Rennes, centre administratif de la province, ne put jamais par lui-même exercer cette attraction : « Le bassin de Rennes était naturellement encerclé vers l'Ouest où la forêt de Paimpont le sépare de la Bretagne intérieure. » Rennes ne pouvait davantage étendre son influence « vers l'Est » : « C'est, « de Fougères à Vitré et à la Guerche, une bande « de forêts sans unité, semées d'étangs et coupées « de landes, propres aux embûches, qui ont rendu « assez difficiles ses relations avec le bassin de « Laval. Il y a là une zone d'isolement, triste d'aspect, sauvage, louche, peu peuplée, où régnèrent « longtemps la petite guerre, la contrebande, la « maraude (1) ». A plus forte raison, l'influence de Rennes ne pouvait-elle s'étendre vers l'Est sur la province limitrophe. M. René Musset a décrit, lui aussi, « l'aspect difficile et l'aspect sauvage de ce pays de marche du Maine et de la Bretagne dont le peuplement fut tardif et limité (2). »

Le progrès des moyens de communications, qui

(1) Gallouédec, p. 41.

(2) p. 23 et s.

a élargi, aéré les économies régionales, n'a pu donner à Rennes sur le territoire de l'ancienne province le large rayonnement d'une capitale provinciale. Ce n'est pas seulement la concurrence de Nantes qui y fait obstacle ; ce sont aussi toutes ces villes moyennes, Vannes, Lorient, Quimper, Morlaix, Saint-Brieuc, Saint-Malo, centres locaux de répartition et d'échange sur lesquels Rennes ne possède pas de prééminence marquée. C'est surtout, à l'extrémité Ouest de la Bretagne, Brest, un de nos grands ports de guerre, port commercial très actif, supérieur à Rennes par le chiffre de sa population agglomérée (1), plus proche que Rennes de cette population léonarde dont la forte individualité est peu perméable aux influences extérieures.

Nantes, de par l'importance de sa population, possédait déjà dans le passé une puissance attractive qui s'est constamment accrue au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Le recensement de 1936 lui attribue 195.000 habitants ; l'agglomération nantaise comprend 220.000 habitants. Nantes est, par le chiffre de sa population recensée, la septième ville de France après Paris.

## II

L'attraction de la grande ville est d'autant plus puissante à Nantes, née de l'Océan et de la Loire, au point de jonction des eaux maritimes et du réseau fluvial, que la fonction portuaire s'ajoute à la

(1) Brest : 108.912 habitants avec Lambézellec et St-Pierre-Quilbignon. Rennes : 94.773 habitants (recensement de 1936).

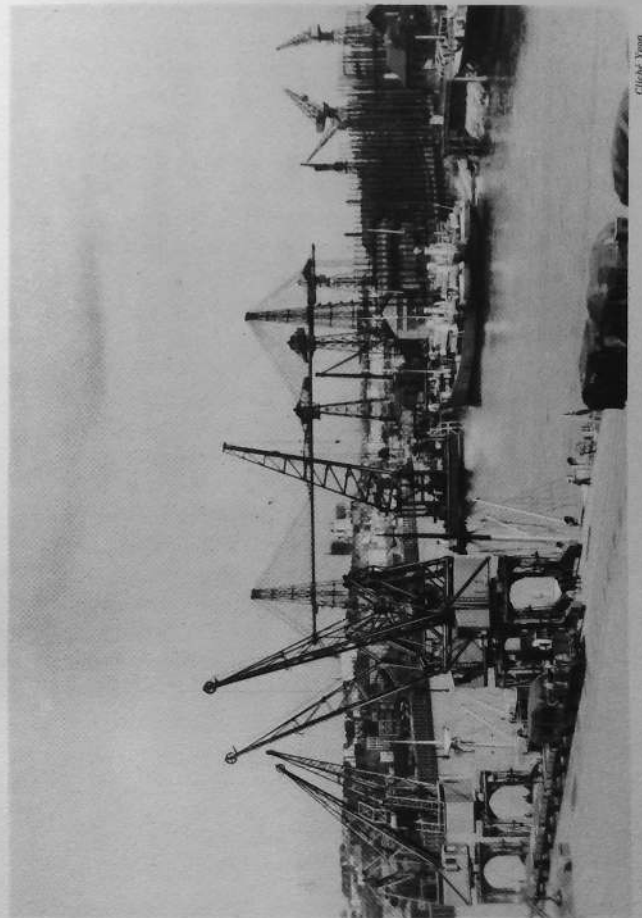
radio-activité émanant de toute concentration d'énergie humaine. Nantes est un grand port, un vaste établissement maritime qui même étend ses ouvrages jusqu'au large de Saint-Nazaire.

La construction du canal maritime de la Basse-Loire, inscrit dans le programme de 1879 et ouvert à la navigation à la fin de 1892, a démontré, par la rapidité même de l'essor maritime qu'il déterminait, la vitalité du port de Nantes qui avait failli mourir d'asphyxie. Depuis lors, le port et le fleuve ont été l'objet de travaux incessants : approfondissement du lit, redressement du chenal, rescindement des îles et des berges, toutes les méthodes ont été mises en œuvre pour regagner le temps perdu sur l'accroissement du tirant d'eau des navires et rendre les quais de Nantes accessibles aux navires de plus fort tonnage.

Plus littéralement encore qu'aux travaux ordonnés au VI<sup>e</sup> siècle par l'évêque saint Félix — et qui disparaissent avec le canal qui portait son nom, — les vers de Fortunat s'appliquent aux ouvrages actuellement en cours d'exécution: « L'art des ingénieurs donne une meilleure voie au fleuve, le forçant à abandonner son ancien cours pour se soumettre à une loi nouvelle ; où passaient les navires, chement à présent les charriots » (1).

Les travaux d'aménagement du fleuve s'achèvent dans l'estuaire. Là ils rejoignent ceux qui ont été

(1) Qui, probus ingenio, mutans meliore rotatu  
Currere prisca facis flumina lege novâ;  
Et quo prora prius huc modo plaustra meant.  
(Fortunat, lib. III, Carm. 10).



Cliché Yvon

DANS LE PORT DE NANTES  
Les chantiers navals

entrepris, avec une audace raisonnée, pour prolonger le chenal de la Loire au travers de la barre des Charpentiers dont le seuil, à une dizaine de kilomètres en mer, fermait l'entrée de la Loire. Le port de Nantes accessible et offrant des postes d'accostage à flot à des navires de 8 mètres de tirant d'eau, comme les courriers d'Indochine : tel est le résultat acquis des travaux d'aménagement de la Loire. Quant à l'approfondissement de la barre des Charpentiers, il a accru la régularité de l'arrivée des navires au port de Nantes, sans parler des résultats plus sensationnels comme le majestueux départ du *Normandie* pour son premier voyage ou, plus récemment la dramatique sortie du *Jean-Bart*. (1)

En 1886, c'est à peine si le tonnage total des bâtiments de mer remontant à Nantes dépassait 250.000 tonnes, à peu près le chiffre de 1838 ; le mouvement général du port n'atteignait pas 500.000 tonnes. En 1937, avant que la dernière crise économique ne vint l'atteindre, le trafic du port de Nantes et de ses annexes s'élevait à 3.234.000 tonnes, — 3.840.000 tonnes avec Saint-Nazaire ; le nombre de navires, entrées et sorties, atteignait 3.080 navires. Les ports de la Basse-Loire se classaient ainsi au sixième rang des ports de France.

Placés sous une direction unique, ils ne constituent bien réellement qu'un seul établissement maritime. Tandis que les quais de l'avant-port de Nantes se développaient, ses annexes de Basse-Indre et Couëron, à l'aval immédiat, se modernisaient ;

(1) Voir à la fin du volume *Plans du Port de Nantes et de la Loire Maritime*.

enfin, en face du vieil avant-port de Paimbœuf, des postes pour l'accostage de tanks-steamers de grand tirant d'eau étaient aménagés en plein chenal. Ainsi, par une avenue maritime de 60 kilomètres de longueur, l'équipement du port de Nantes s'étendait jusqu'à l'extrémité de ses limites administratives, au contact du port de Saint-Nazaire.

Parallèlement aux extensions du port, les établissements industriels se multipliaient dans la périphérie, en profondeur, mais surtout le long des rives outillées du fleuve.

Certes, ce ne fut pas sans détriment pour le pittoresque et pour cette esthétique si particulière, dont le maire Gérard Mellier et les architectes du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles avaient doté la ville de Nantes. L'approfondissement du chenal a eu pour conséquence, à l'intérieur même de la ville, l'affouillement du pied des vieux quais. Il a fallu combler les bras de Loire qui, au cœur de la cité, contribuaient tant à son originalité. A la place des prairies de l'île Sainte-Anne et de ses lignes de peupliers, s'étendent les réseaux de voies ferrées de la gare maritime, les lignes de hangars du quai des Antilles et la silhouette des grues électriques du quai Wilson. Lorsque, tournant le dos à Trentemoult, qui par miracle a conservé, lui, sa physionomie d'autrefois, on regarde l'ancien Nantes, on aperçoit les tours de la cathédrale, la masse du château, la classique façade de la Bourse s'encadrant entre les pylônes et sous le tablier du pont transbordeur : les charpentes métalliques, les câbles d'acier, les blocs de ciment armé aux formes cubiques composent à la

ville tentaculaire la poésie qui lui est propre, une poésie sans grâce mais vibrante d'énergie. Voici enfin que le comblement des bras du fleuve permet de dégager les anciens quais de la voie ferrée qui était venue les obstruer au XIX<sup>e</sup> siècle ; par un retour de fortune, la génération présente se voit offrir la chance de pouvoir reprendre, avec une ampleur imprévue, l'œuvre d'urbanisme qui fut si brillante au XVIII<sup>e</sup> siècle (1).

Aux jours les plus sombres de la décadence du port de Nantes, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées qui en avait la charge, — c'était Lechalas, dont le nom devait par la suite faire autorité, — écrivait sur Nantes et la Loire un livre de très peu de pages dont le temps n'a pas diminué la valeur. On lit dans ce livre, qui porte la date de mars 1870, les lignes suivantes : « Qu'on élève le regard, qu'on étudie le rôle commercial de la France en Europe, et Nantes apparaîtra dans l'avenir ce qu'il sera certainement : grand marché, grand atelier, grand port maritime »

Nantes a encore à peine abordé le rôle européen que lui promettait Lechalas et qui est cependant inscrit avec netteté sur les déroulements de la carte géographique à laquelle on va revenir plus loin une dernière fois.

Mais Nantes est déjà redevenue grand port maritime, grâce à des travaux que l'esprit hardi de Lechalas avait conçus, mais qu'on n'avait pas osé entreprendre de son temps ; Nantes est dès main-

(1) Cf. LEGOUX. — *Les Chemins de Fer à Nantes (1845-1945)*. Revue Générale des Chemins de Fer (Mars-Avril 1941).

tenant le grand marché et le grand atelier dont on doit marquer ici le rayonnement régional et national.

Charbons d'Angleterre, pyrites d'Espagne, phosphates et vins d'Afrique du Nord, bois et matériaux de construction ; produits pétroliers pour la réception desquels ont été créées les installations de Donges, dont le trafic (500.000 tonnes) égale à lui seul celui du port de Nantes de 1885, sans parler des quais pétroliers de Roche-Maurice ; telle est la composition de la grosse masse des importations. Les denrées coloniales figurent toujours avec honneur dans les statistiques nantaises : le sucre de canne des Antilles et de la Réunion, dont l'importation n'a pas cessé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, le riz des Indes et de Cochinchine, et depuis quelques années les bananes de Guinée transportées par des bateaux isothermes.

Le trafic d'exportation — certes inférieur à celui des importations — est surtout constitué par les minerais de fer qui atteignent 400.000 tonnes, fournissant un fret de retour particulièrement avantageux.

La disposition même de ce port en rivière, le développement des quais qui bordent les bras du fleuve, cette grande avenue maritime qui relie Nantes à l'Océan, réunissaient dans le port et la Basse-Loire un ensemble exceptionnel d'avantages pour l'installation des industries. C'est véritablement la nature qui a créé le port industriel de Nantes.

L'industrie s'y est développée dans des directions diverses et cependant suivant un ordre déter-



Port de Saint-Nazaire. Photo Aéro-Club Atlantique

miné, dans lequel se reconnaissent l'influence maritime et celle du sol, souvent liées l'une à l'autre, enfin la puissance de rayonnement de la grande ville qui, d'autant plus qu'elle est en même temps un grand port, est le centre naturel d'approvisionnement régional.

Deux branches d'industrie, ayant un lien étroit avec la situation géographique, émergent à Nantes. Par elles d'ailleurs la région produit, non pas seulement pour le marché régional, mais encore pour le marché national et même le marché mondial. Elles sont l'une et l'autre nées de la mer ou pour la mer, de la mer et du sol.

L'industrie des constructions navales, une grande industrie au sens propre du mot, est représentée à Nantes et à Saint-Nazaire par les chantiers les



plus puissants de France ; leur réputation est mondiale. La région leur fournit la main-d'œuvre qui se recrute sur toute la côte bretonne. Les bâtiments construits dans ces chantiers, quel que soit leur port d'attache, auront aussi des équipages en majorité bretons. Aux nombreux ports de pêche de la côte bretonne, les chantiers nantais et nazairiens fournissent des chalutiers par lesquels l'industrie bretonne de la pêche s'est renouvelée.

Le groupe des industries métallurgiques comprend aussi des aciéries, des fonderies de plomb et de cuivre, des usines de constructions mécaniques (locomotives), des ateliers de constructions métalliques.

La mer et le sol se sont associés pour donner à l'industrie alimentaire dans la région nantaise une ampleur qui n'est atteinte dans aucune autre région de France.

Nantes est le berceau de l'industrie des conserves de poissons. De Nantes elle s'est répandue sur toute la côte bretonne. En arrière de la côte, les conserves de poissons ont introduit à leur suite les conserves de légumes. La conserverie est devenue la grande industrie bretonne.

C'est de Nantes que la vie des ports de pêche de la côte bretonne et aussi de la côte vendéenne reçoit son impulsion. Les capitaux nantais sont investis dans les usines de conserves ; les fabriques nantaises fournissent à celles-ci l'outillage et les boîtes métalliques. *Le Comptoir Français de l'Industrie des Conserves alimentaires, l'Union Natio-*

*nale des Syndicats Français de Conserves de sardines et autres poissons*, ont leur siège à Nantes.

Le décret du 3 mars 1941 (J. O. du 20 mars) a fixé à Nantes le siège du *Comité d'Organisation de l'Industrie des Conserves de Poissons* qu'il instituait.

C'est à Nantes que se tiennent depuis plusieurs années déjà — car les conserveurs nantais ont été les pionniers de l'organisation corporative — les réunions qui groupent marins-pêcheurs, mareyeurs, industriels, et ont déjà tant contribué à mettre de l'ordre dans un milieu qui, par lui-même, semblait naturellement réfractaire à l'organisation.

L'ostréiculture s'approvisionne en nassains dans la rivière d'Auray, unique centre d'élevage pour toute la France. C'est à Nantes que, depuis la rade de Brest et depuis Marennes, les ostréiculteurs viennent tenir leurs réunions périodiques.

Avec les conserves, avec la raffinerie de sucre, doyenne des grandes industries nantaises et survivance toujours en pleine force de l'époque coloniale, le groupe des industries alimentaires comprend la biscuiterie — qui, grâce au beurre nantais, s'est acquis à son tour une réputation mondiale, — la brasserie, la chocolaterie, etc.

Les fabriques d'engrais et de produits chimiques, d'aliments pour le bétail, transforment, pour les besoins de la région agricole, les produits importés.

Nantes est le siège d'importantes entreprises de bâtiments et de travaux publics.

Les affaires industrielles, les échanges commer-

ciaux ont singulièrement activé cette vie financière sous-jacente dont les documents révélaient déjà l'existence à Nantes dès le temps des Ducs et à laquelle les affaires coloniales avaient donné un premier développement.

Le *Crédit Lyonnais*, le *Comptoir d'Escompte*, ont à Nantes une direction régionale.

La Banque régionale, qui a son siège à Nantes, a essaimé non seulement sur toute la côte Sud où elle assure le financement des industries de la pêche, mais encore au delà de Brest, à Morlaix, à Carhaix. D'après les bilans arrêtés au 31 décembre 1939, l'ensemble des comptes de dépôts du *Crédit Nantais* atteint 285 millions, tandis que les comptes de même nature à la *Banque de Bretagne*, dont le siège est à Rennes, ne s'élèvent qu'à 145 millions.

L'organisation bancaire est doublée d'une organisation boursière.

Les charges d'agents de change avaient été rétablies à Nantes par un arrêté consulaire de 1801, en même temps que la Bourse de Commerce. Un décret du 10 août 1868 créa un Parquet « pour la négociation des effets publics, des valeurs industrielles intéressant la localité et autres valeurs dont la liste devait être soumise au Ministre des Finances. » Peu à peu, la Bourse de Nantes cota naturellement non seulement les valeurs nantaises, mais celles d'une vaste région comprenant la Vendée, la Charente-Inférieure, les Deux-Sèvres, le Maine-et-Loire, le Morbihan, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, etc.... La Bourse de Nantes, seule dans l'Ouest, la

plus voisine étant celle de Bordeaux, se classe la quatrième de province par son importance.

Ainsi Nantes, port maritime, place de commerce et foyer industriel, se trouve en mesure de ravitailler, d'équiper, d'outiller, de financer la région géographique dont on a plus haut décrit le tracé et l'appareil circulatoire.

### III

A l'Ouest, le courant de circulation, qui existait déjà au temps du régime provincial, le long des côtes, par les routes maritimes et les routes terrestres, s'est puissamment renforcé. De Nantes à Brest, des lignes régulières de navigation sont desservies par caboteurs ou cargos, avec escales à Lorient, Concarneau, Douarnenez. La voie ferrée Nantes-Quimper, la route nationale Nantes-Brest, dont le trafic a pris avec l'automobile une intensité inconnue au temps du roulage, sont, en toute vérité, l'axe économique de la Bretagne méridionale.

La collaboration économique étroite, que les industries maritimes ont instituée entre Nantes et toute la zone côtière, ne pouvait qu'ajouter à la disposition naturelle des courants de circulation pour développer les échanges commerciaux entre Nantes et toute la Bretagne. Aussi les relations quotidiennes des maisons de commerce s'étendent-elles jusqu'à Brest et même au delà. Les maisons de gros de Brest et de Quimper, qui alimentent jusqu'au Léon et la Haute-Cornouailles, sont elles-mêmes clientes de ce vaste entrepôt de l'Ouest

qu'est Nantes. Les maisons nantaises de nouveautés, les plus importantes maisons de vente au détail de l'Ouest, ont un rayon d'action qui englobe très nettement le Morbihan et le Finistère, y compris Morlaix.

Les échanges humains ne sont pas moins significatifs.

Il suffit de regarder la forme des coiffes bretonnes encore nombreuses à Nantes, dans le quartier Sainte-Anne où s'est formée toute une colonie bretonnante, pour se convaincre que Nantes attire à elle tout le versant breton qui regarde l'Océan : son attraction s'exerce même en profondeur vers le centre de la péninsule (1).

Les embarquements à bord des cargos, le travail dans les entreprises nantaises, provoquent des appels incessants vers le grand port de l'Atlantique dans une population nombreuse qui fut et reste toujours la grande réserve d'hommes pour la marine. Il n'est pas douteux que le petit peuple breton, — qui n'a pas souvent l'occasion de plaider en appel et ne fréquente pas l'Université, — connaît beaucoup mieux Nantes que Rennes.

Quant aux îles morbihannaises, Cl. Dervenn (2) dit que « Belle-Ile, dont les femmes portent le « bonnet paillé » du pays nantais, semble en être le prolongement. »

(1) On compte à Nantes environ 10.000 bretonnants, dont 7 à 8.000 se trouvent groupés à Chantenay. On distingue deux centres principaux d'origine : d'une part, la région comprise entre Pont-Abbé et Pont-Croix, c'est-à-dire en pays bigouden ; d'autre part, la région de Carhaix (Finistère), exactement à la jonction des trois départements bretonnants, avec extension sur Plévin (Côtes-du-Nord) et Gourin (Morbihan).

(2) *Le Morbihan*, p. 160.

Au Sud, la zone d'attraction immédiate de Nantes, c'est la Vendée maritime et la Vendée intérieure que tant d'aspects communs, tant d'interpénétration intègrent avec la Loire-Inférieure qui fait corps avec elles.

La côte vendéenne a les mêmes industries que la côte bretonne ; les usines de conserves de la Vendée appartiennent souvent à des maisons de Nantes et sont peuplées d'ouvrières bretonnes. Les Sables-d'Olonne sont pour la conserverie un des centres de pêche les plus actifs. Des Sables à la Pointe des Pois thoniers et sardinières bretons et vendéens croisent, confondant sur les mêmes lieux de pêche les couleurs rouges ou bleues de leurs voiles, englobés dans la même solidarité d'intérêts dont Nantes est le nœud.

A l'intérieur, l'ancienne culture du lin a donné naissance, le long de la Sèvre Nantaise et sur les rivières des Mauges, à l'industrie de la filature et du tissage. A la connexion de la Loire-Inférieure, de la Vendée, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, le Choletais, noyau industriel si vivace, aussi intéressant du point de vue social que du point de vue proprement économique, spécialisé dans le textile et dans la chaussure, est en rapports constants avec Nantes.

La partie bocagère du département des Deux-Sèvres, formant le bassin supérieur de la Sèvre Nantaise, qui s'intercale entre la Vendée et le Maine-et-Loire, se confond avec son voisinage des pays de Tiffauges et de Mauges géographiquement, géologiquement, historiquement si proches du pays nan-

tais. Le chef-lieu du département, Niort, n'est lui-même qu'à 144 kilomètres de Nantes que le tracé et surtout les horaires de chemin de fer en éloignaient, que l'automobile en a singulièrement rapprochée. Aussi comprend-on que la clientèle des grands magasins de Nantes englobe de ce côté tout le département des Deux-Sèvres, de même que l'arrondissement de Cholet.

M. André Ferré n'hésite pas, dans la très pénétrente étude de géographie régionale à laquelle on s'est déjà référé, à reconnaître Nantes comme « capitale économique » de cette région, dont Poitiers est la capitale historique (1).

A l'Est, la zone d'attraction et d'expansion de Nantes repose sur une base plus ample, constituée par des cours d'eau dont les vallées dessinent, dans le sol, le système naturel de circulation dont on a déjà signalé l'intérêt.

Le Maine et l'Anjou sont, avec la Touraine, classés par J. Brunhes dans le groupe des provinces à noyau attractif. Or, dans ces provinces, qui étaient réunies en une même généralité, l'élément attractif est constitué non pas par une ville, mais par « le magnifique faisceau de rivières qui se réunissent dans la Maine pour aller se mêler aux eaux de la Loire » (2). Ce faisceau ne saurait atteindre toute sa puissance, s'il était coupé de son tronc, s'il était détaché du fleuve, qui lui sert magnifiquement de liant, au point où celui-ci commence à s'émou-

(1) p. 185, 186.

(2) P. BRUNHES. — *Loc. cit.*, p. 346.

voir des premières effluves maritimes, car, par une coïncidence curieuse, la ligne séparative de l'Anjou et de la Bretagne correspondait sensiblement à la limite extrême de propagation de la marée. Le système prend au contraire toute son ampleur par l'incorporation du grand établissement maritime, Nantes-Donges-Saint-Nazaire, que forme l'estuaire du fleuve.

Les pays de Loire ont particulièrement compris l'importance pour eux de la liaison avec Nantes.

C'est pourquoi, en 1892, — année même de l'inauguration du canal maritime de la Basse-Loire, — fut fondée la Société de la *Loire Navigable*, association de propagande et d'action pour l'exécution d'une voie navigable de Nantes à Orléans. Ayant son siège à Nantes, elle constitua des comités locaux dans dix-neuf villes du bassin de la Loire. Cette initiative n'a pu atteindre le but que se proposaient les propagandistes de l'idée ; du moins est-elle parvenue à rétablir les transports par eau de Nantes au Mans et, ce qui n'est pas négligeable, a-t-elle créé un mouvement dans lequel s'affirme la solidarité consciente des pays de Loire.

Vidal de la Blache, qui cite cette association comme un des premiers exemples de groupements régionaux (1), a très exactement défini l'esprit dont elle était animée : « Nantes, écrivait-il en 1910, a « entrepris depuis un quart de siècle, avec persévérance, une œuvre essentiellement régionale, « tant par les concours qu'elle associe que par les

(1) *Loc. cit.*, p. 324.

« fins qu'elle se propose. Car il s'agit de rendre à  
 « l'admirable position maritime de l'embouchure  
 « de la Loire la clientèle commerciale de la région  
 « qu'arrosent le fleuve et le faisceau de ses  
 « affluents de l'Anjou et du Maine. Le sens subs-  
 « tantiel qui se cache sous cette étiquette de  
 « Loire Navigable et que justifient amplement  
 « les plus grands efforts, c'est l'exploitation plus  
 « intense de la région qui gravite autour de son  
 « embouchure ».

Aussi bien, les travaux entrepris pour l'aménagement du fleuve eurent-ils pour préface une série d'enquêtes économiques (1) systématiquement conduites dans le département du bassin de la Loire et concrétisées dans une collection de cartes, qui sont un modèle du genre, par un jeune géographe, Louis Laffitte, prématurément et glorieusement disparu en 1914, après avoir amorcé à Nancy une grande œuvre d'économie régionale.

L'exploration économique faite par les Comités de la Loire Navigable avait notamment attiré l'attention sur une richesse enfouie dans le sol du Massif armoricain, les minerais de fer du bassin angevin-breton. Ils sont depuis entrés en exploitation. C'est par le port de Nantes qu'ils sont exportés : ils jouent même, on l'a vu, un rôle prépondérant de ses exportations. Les industries de la Basse-Loire en consomment des quantités notables qui pourront être aisément accrues. Ils constituent

(1) Cf. ABEL DURAND. — *La Loire et ses affluents, leur rôle économique.*

aujourd'hui pour la métallurgie française une précieuse réserve.

Nantes, après avoir été le point de départ, la base de l'expansion militaire et politique de la Bretagne vers les pays de la Loire, est aujourd'hui la base de l'expansion économique de ces pays. Le port de Nantes n'a d'ailleurs pas épuisé, de ce côté, toutes les possibilités d'avenir.

Les ouvrages de la Loire Navigable ont été arrêtés au point où ils étaient parvenus en 1918, c'est-à-dire à l'embouchure de la Maine : encore, pour atteindre ce point, fallut-il toute la persévérance que Vidal de la Blache a reconnue à ceux qui avaient pris à tâche de rétablir le port de Nantes au rang où le place sa situation maritime et fluviale. Les obstacles qu'ils rencontrèrent résidèrent beaucoup moins dans les difficultés techniques que dans cette prédominance de l'esprit critique sur l'esprit constructif et positif, qui est si souvent non seulement un obstacle au progrès, mais une cause de régression. Les études poussées de l'embouchure de la Maine à l'embouchure de la Vienne ont été pratiquement abandonnées. Or, voici que, sur l'initiative des Chambres de Commerce de la Vallée de la Loire, l'idée en sommeil est reprise dans toute son ampleur.

Il s'agit tout d'abord d'étendre les communications fluviales du port de Nantes et de réaliser la soudure avec les voies navigables du centre. Mais il y a plus : tout récemment, dans un journal de

Tours (1), le secrétaire général de la Chambre de Commerce de Blois commentait cette pensée du Haut-Commissaire au chômage, M. Lehideux : « La France, par sa situation géographique, doit devenir le port de l'Europe. » M. Heaulme y montrait le rôle que, au titre de débouché du continent européen sur l'Atlantique, le port de Nantes est appelé à jouer dans l'économie nationale et dans l'économie européenne : le rôle prédit par Lechalas, il y a bientôt trois quarts de siècle.

On reconnaît là l'idée de Suisse-Océan que les militants de la Loire Navigable avaient déjà mise en vedette et à laquelle ils ont acquis de précieuses sympathies dans la Confédération Helvétique (2), idée qui même alors n'était plus une nouveauté ; on la trouve en effet dans l'article « Nantes », du Dictionnaire Géographique d'Expilly, publié vers 1760, article qui était l'œuvre collective de trois personnalités nantaises des plus distinguées de cette époque.

La position centrale de l'embouchure de la Loire sur les côtes européennes de l'Atlantique la désigne à toutes les marines comme un point d'atterrissage obligé sous l'abri de Belle-Ile-en-Mer, et à la distance la plus rapprochée de France et des principaux centres d'échange : New-York, Colon, Rio-de-Janeiro, Buenos-Ayres, même Le Cap. Ce

(1) *La Dépêche du Centre*, Nos des 20 et 25 Janvier 1941 ; deux articles de M. HEAULME.

(2) Nous ne pouvons ne pas nommer ici M. Paul Balmer qui, devenu Président du Conseil d'Etat de Genève, a repris, avec une autorité accrue, la tâche qu'il s'est donnée de faire du lac rhodanien du Léman, — proche du Rhin, du Danube, disons aussi de la Loire — le cœur du réseau navigable européen.

qui fait défaut, c'est une voie de pénétration appropriée. La configuration de notre système ferroviaire, tout entière axée sur Paris, n'a pas donné au port de Nantes la grande voie de desserte auquel il aurait droit dans la direction du Centre continental ; il n'est pas rattaché au système central des voies navigables. La France se doit de comprendre enfin les nécessités du rôle européen auquel elle a droit de prétendre.

A la génération qui monte de se mettre à l'œuvre, si elle a la foi de celles qui l'ont précédée, celles qu'entraîneront les Babin-Chevaye, les Léon Bureau, les Louis Linyer, les Maurice Schwob.

#### IV

L'activité industrielle et commerciale de Nantes ne doit pas être isolée du milieu agricole qui enveloppe Nantes. C'est, en effet, une caractéristique de la région nantaise qu'elle n'est pas une région industrielle comparable à celles du Nord ou de Lyon qui recouvrent un territoire étendu, peuplé de centres miniers, métallurgiques, textiles ; la Basse-Loire est un foyer d'activité industrielle dans une région agricole (1). C'est au surplus, dans une large mesure, la richesse de cette région agricole qui fait la prospérité de l'industrie et du commerce nantais.

Les départements qui, à l'Est et au Sud, environnent la Loire-Inférieure, sont des départements

(1) Cf. ABEL DURAND. — *Notre Valeur Economique*. Loire-Atlantique, N° du 20 Janvier 1934, p. 18.

à activité principalement agricole. Mais la Loire-Inférieure aussi apparaît comme un département agricole dès qu'on s'écarte du foyer industriel qui se développe principalement sur les rives de la Loire ; « l'avenue d'usines » est elle-même interrompue par une zone de prairies qui fait de la Basse-Loire un centre d'élevage réputé ; la tour de l'Abbaye de Buzay continue à les dominer et comme à protéger ce chef-d'œuvre d'agronomie monastique.

Si Nantes est une grande place de commerce, c'est en partie parce qu'elle est au cœur d'un pays d'élevage et de culture aux ressources variées. Les produits agricoles de la Bretagne, de la vallée de la Loire, de la Vendée, convergent naturellement vers le carrefour nantais. Il y existe un mouvement continu d'échanges de produits agricoles contre les produits de l'industrie.

Nantes est un gros consommateur des produits du sol breton et vendéen. Le marché des céréales d'importation et des céréales indigènes (avoines, sarrasin, riz, fourrages et issues, pommes de terre) est particulièrement actif à la Bourse de Nantes. 4 à 5.000 tonnes hebdomadaires y sont traitées ; elles intéressent, par ordre décroissant : le Maine-et-Loire, la Vendée, les Deux-Sèvres, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, la Sarthe et le Finistère. Le blé vendéen contribue dans une forte proportion à l'approvisionnement des minoteries industrielles de la Loire-Inférieure. Qu'il s'agisse de pourvoir aux besoins de sa propre consommation ou d'achats effectués en vue de la réexportation, Nantes reçoit de la Vendée la

presque totalité des exportations de ce département en veaux et en moutons, le cinquième de sa production en œufs, du quart au tiers de sa production en beurre.

Et parce que, dans le commerce intérieur comme dans le commerce international, les produits s'échangent contre les produits, cela explique que, même lorsqu'il s'agit d'articles en apparence aussi éloignés des denrées agricoles que les articles de nouveautés Nantes, soit le grand fournisseur de ces départements agricoles.

Nantes est aussi le centre d'une culture maraîchère intense. Elle trouve des débouchés saisonniers dans les stations balnéaires de Bretagne, Normandie, Vendée, Charente-Inférieure. Paris est son principal débouché. Ses primeurs sont réputées sur le marché anglais. La zone de culture maraîchère s'est étendue en profondeur, au Sud de la Loire surtout, pour l'approvisionnement des usines de conserves.

Une manifestation annuelle, qui a lieu à Nantes, montre dans cette ville un des principaux points de rassemblement du monde agricole : ce sont les journées agricoles qui se déroulent dans les premiers jours d'avril au cours de la Foire Commerciale, et plus précisément les concours des races bovines régionales. Ces races, ce sont les races Maine-Anjou, Parthenaise, Nantaise ; leur zone d'habitat est l'indice non négligeable d'une région naturelle.

Au surplus, une carte figure la zone d'influence économique de Nantes. C'est la carte des lignes ré-

gulières de transports routiers de voyageurs au départ de Nantes. En négligeant les services locaux pour ne retenir que les lignes qu'on peut qualifier régionales, on relève les directions suivantes : Lorient, Vannes, Quimper, Redon, Rennes, Vitré, Laval, Château-Gontier, Angers (rive droite et rive gauche), Cholet, Niort, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne.

La carte routière est l'expression d'une situation économique. Le fait économique était commandé par le fait géographique. Mais n'est-il pas remarquable aussi que dans le fait économique se reconnaît encore le jeu de forces parallèles à celles qui déterminèrent le fait historique ?

La Ville, qui en fut le point d'appui dans la formation historique de la Bretagne et dans les efforts d'expansion bretonne vers l'est, reste au nord de la Loire avec une puissance intensifiée le centre attractif des mêmes régions.

Au sud de la Loire, les frontières départementales ont écartelé une fois de plus, après les divisions du régime féodal, les pays aquitains d'Herbauges, de Tiffauges et de Mauges, dont Nantes était la tête de pont : mais qu'ils appartiennent à la Loire-Inférieure, à la Vendée, au Maine-et-Loire et même aux Deux-Sèvres, ils se sont ressoudés d'eux-mêmes. Le quadrilatère, formé par la Loire, le Layon, le Lay, l'Océan, n'en possède pas moins une individualité économique dont les échanges convergent vers Nantes : les échanges et aussi les hommes au point que, par le nombre de ses habitants d'origine

vendéenne, Nantes est « la première ville de Vendée. » (1)

Ce quadrilatère englobe, sans différenciation aucune avec les territoires compris au-delà des limites départementales, le pays riverain de la Loire, qui forma avec eux la Vendée militaire : ensemble, ils réalisent une unité morale dont la France offre peu d'autres exemples, de telle sorte que le « régionalisme d'action économique » et le « provincialisme » fait de traditions et d'histoire (2) ne sauraient véritablement être opposés l'un à l'autre.

C'est un écho de ces sentiments, — et tout ensemble de ces réalités, évidentes aux Vendéens comme aux Nantais, — que nous apporte le texte d'un vœu adopté le 23 juin 1941 par le Conseil Municipal de la Roche-sur-Yon et tendant à ce que « la Vendée soit rattachée à Nantes, ou à défaut, à la région administrative à laquelle Nantes ressortira » :

« Longtemps l'histoire a rattaché la Vendée au Poitou. La Vendée connaît et aime sa tradition. Mais le Vendéen, réaliste et tenace, n'est pas indifférent à l'appel du présent.

« Dans un passé qui ne renâtra plus, Poitiers, grande capitale médiévale, étendait jusqu'à nous son rayonnement et son pouvoir. De nos jours seules la Justice et un peu l'Université, parce que Poitiers en est demeuré la métropole

(1) Lettre d'un Vendéen de Paris, dans *Le Phare*, édition de Vendée, du 26 Juin 1941.

(2) Cf. Charles BRUN. — *Le Régionalisme et ses principes*, dans *Revue du Bas-Poitou*, Janvier 1941, p. 28.



« régionale, appellent encore à elle plaideurs et  
« un petit nombre d'étudiants vendéens.

« *Par la route et par le rail*, au contraire, sans  
« arrêt roulent vers Nantes, aux moyens puissants  
« et variés, ou en reviennent, étudiants de l'ordre  
« des sciences, élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, du  
« Conservatoire de Musique, marchandises et  
« voyageurs au sens le plus large de ces termes.

« Malgré les progrès des transports cet obstacle  
« qu'est la distance persiste voire même s'est  
« accusé entre Poitiers et la Vendée. Les mêmes  
« progrès l'ont supprimé entre la Roche-sur-Yon  
« et Nantes.

« *Un grand port d'estuaire, au cœur de régions  
« historico-géographiques sur tant de points sem-  
« blables*, ne peut manquer d'appeler à lui les pays  
« limitrophes de Loire-Inférieure et de Vendée. La  
« Roche-sur-Yon et son arrondissement n'oublie  
« pas le passé, mais leurs intérêts vitaux les  
« appellent, et toute la Vendée avec elle, à regar-  
« der non plus à l'Est, mais au Nord vers Nantes  
« dont la Vendée est désormais la banlieue.

« Les destinées de ce département suivront  
« dans le rattachement à la région nantaise *une  
« route aussi logique et naturelle que la pente qui  
« ramène à la Loire les eaux de la Sèvre Nantaise  
« qui l'arrose.*

« Le fleuve en ce sens indique aux Vendéens  
« la voie par laquelle de plus en plus ils seront  
« engagés. »

Dans ces termes, le Conseil Municipal du chef-  
lieu du département de la Vendée traduit une

opinion publique qui n'attendait pour prendre  
conscience d'elle-même que l'étonnement provoqué  
en Vendée par le bruit de son rattachement à une  
province autre que celle de Nantes. La Vendée, cette  
province qui n'en est pas une, mais qui, brisant les  
cadres officiels, ceux des anciennes provinces et de  
nouveaux départements, s'est imposée par la vertu  
de son idéalisme et de son réalisme, apporte elle-  
même avec une précision singulière la confirmation  
la plus forte à tout ce que nous avons écrit des  
relations intimes existant entre Nantes et la Vendée.  
Plus généralement, un tel exemple appuie les  
conceptions suivant lesquelles, à notre sens, les  
provinces à édifier, sans rien désavouer des vérita-  
bles traditions du passé, pourront être les pierres  
angulaires d'une France rénovée et s'organisant  
pour l'avenir.

## CHAPITRE IX

### Nantes, Centre Culturel

---

- I. LES SURVIVANCES DE L'ANCIENNE UNIVERSITÉ. —  
II. NANTES VILLE DE MUSÉES.

#### I

Dans l'ordre judiciaire, Nantes ne s'est pas relevée du rang des instances du premier degré auquel l'avait réduite l'Edit de Charles IX ; les juridictions nantaises dépendent de la Cour d'Appel de Rennes. Mais la proximité immédiate de la « Galerie Marchande » n'ajoute aucune garantie à la bonne administration de la Justice : il n'est pas nécessaire que les juges soient eux-mêmes dans l'ambiance d'une vie économique intense s'ils ont la compréhension de ses réalités complexes. Bien que les causes originaires de la Loire-Inférieure occupent de beaucoup la place la plus importante dans les rôles des quatre Chambres de la Cour d'Appel de Rennes, il n'y a pas d'inconvénient majeur dans l'obligation pour les plaideurs, qu'ils soient de Nantes ou d'ailleurs, d'aller plaider en appel à Rennes, dès lors

qu'eux-mêmes et leurs mandataires, d'où que viennent ceux-ci, trouvent près de la Cour une audience équitable.

On a vu comment l'ancienne Université de Nantes fut démembrée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Supprimée par la Révolution, elle ne fut pas rétablie par Napoléon qui, pour des raisons de symétrie, fixa à Rennes, près du Tribunal d'appel, le siège de l'Académie.

Mais les raisons déjà énumérées par le Pape Pie II dans la bulle de 1460 puisent dans les réalités permanentes une telle force que, en marge des institutions qui figurent au budget de l'Etat, il s'est constitué à Nantes un centre d'enseignement supérieur, dont la Ville de Nantes supporte toutes les charges financières ; elles s'élèvent à 2.223.632 fr. dans le budget de 1940 (1). Peu de villes universitaires s'imposent de tels sacrifices pour l'enseignement supérieur, sans parler de l'enseignement artistique donné au Conservatoire de Musique et à l'Ecole des Beaux-Arts. (2)

L'Ecole de plein exercice de Médecine et de Pharmacie ouvrit la voie. Après l'Ecole de Droit, après l'Ecole Supérieure de Commerce, ce fut, ceux-ci au lendemain de la guerre de 1914, l'Institut Polytechnique de l'Ouest et l'Institut des Lettres, l'un et l'autre annexes respectivement de la Faculté des Sciences et de la Faculté des Lettres de Rennes.

Les créations universitaires nantaises sont une

(1) Y compris les crédits de la Bibliothèque Municipale, mais non compris ceux du Conservatoire et de l'Ecole des Beaux-Arts (561.380 fr.).

(2) V. supra. *Préface*, p. XXVIII.

marque de l'évolution survenue dans l'économie même de l'enseignement supérieur.

Si, à la faveur de la loi de 1875 sur l'enseignement supérieur, Nantes a ouvert une Ecole de Droit, c'est sans doute que, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle où Rennes revendiquait le privilège de « l'étude souvent stérile des lois et de la jurisprudence » (1), les Facultés de Droit ont cessé d'être exclusivement une pépinière d'officiers de justice ; la connaissance des lois n'est pas moins nécessaire à « ceux qui s'attachent au commerce » ; la législation elle-même a envahi le domaine économique et est devenue un instrument de progrès social. On pourrait dire que les considérations invoquées dans la déclaration du Roi du 1<sup>er</sup> octobre 1735 conduiraient aujourd'hui à des conclusions tout autres.

Les Facultés des Lettres et des Sciences ne sont plus confinées dans les études spéculatives ou dans la formation du personnel enseignant : « Que font nos Universités, écrit le grand universitaire que fut Vidal de la Blache (2), du moins « celles qu'anime une ferme volonté d'agir, « sinon de chercher dans une adaptation à la vie « économique de la région tout entière des raisons « profondes d'existence ? »

L'enseignement supérieur est de plus en plus orienté vers l'application industrielle des principes et des découvertes scientifiques. Il sent de plus en plus la nécessité du contact avec la production. D'où le développement des Instituts techniques de Fa-

(1) Supra, p. 126.

(2) p. 824.

cultés. L'Institut Polytechnique de l'Ouest, à Nantes, est l'Institut technique de la Faculté des Sciences de Rennes ; il ne pouvait réellement être établi que dans une ville qui soit un centre industriel. Mais il faut bien reconnaître que le fait même d'être séparé par une centaine de kilomètres de la Faculté n'a été favorable ni au rayonnement de celle-ci, ni au développement de l'Institut, et cela pour les raisons qui ont amené le transfert à Marseille de la Faculté des Sciences de l'Université d'Aix.

La question de l'enseignement de la médecine constitue un indice significatif du déséquilibre qui subsiste depuis le transfert à Rennes de l'Université de Nantes.

La Faculté de Médecine de Nantes, supprimée par la Révolution, n'a été rétablie ni à Rennes, ni à Nantes : encore aujourd'hui, il subsiste cette situation paradoxale que, à l'Ouest d'une ligne joignant Lille à Bordeaux, en passant par Paris, il n'existe aucune Faculté de Médecine, tandis que, à l'Est, on n'en compte pas moins de sept. Dans la partie Ouest, qui représente presque la moitié du territoire, l'enseignement de la médecine n'est donné que par des écoles préparatoires ou de plein exercice dont la plus importante est certainement celle de Nantes.

Celle-ci continue, malgré ce découronnement, l'œuvre de l'ancienne Faculté de Médecine ; elle peut s'honorer de conserver, inscrit sur la liste de ses élèves, un des plus grands noms de la médecine de tous les temps, Laënnec. Celui qui devait

illustrer ce nom, René-Théophile-Hyacinthe, était le neveu du dernier doyen de la Faculté de Médecine de Nantes, un des derniers recteurs de l'Université de Nantes, Guillaume Laënnec. La famille Laënnec était de Quimper et Nantes exerçait déjà une vive attraction sur toute la partie méridionale de l'ancienne province de Bretagne. René-Hyacinthe fut envoyé à Nantes pour faire ses humanités au collège de l'Oratoire ; on le voit figurer sur une liste d'élèves écrite de la main d'un professeur appelé à une célébrité d'un autre aloi, Fouché, le futur duc d'Otrante. En 1795, il devenait étudiant en médecine sous la direction même de son oncle. Malgré la suppression de la Faculté en 1793, l'enseignement médical continuait dans les hôpitaux de la ville. Cet enseignement à l'hôpital a servi de transition entre l'ancienne Faculté et l'Ecole rétablie dès 1808, devenue Ecole de plein exercice, dont les bâtiments restent accolés à ceux de l'Hôtel-Dieu. Les salles où celui qui devait être le grand Laënnec a débuté dans l'étude de la médecine ont disparu, mais le vaste et bel établissement qui en conserve le nom est bâti sur le même emplacement.

Les quelques 4.000 lits que réunissent les établissements hospitaliers de Nantes désignent manifestement cette ville pour être le siège de la Faculté de Médecine de la région de l'Ouest ; en fait, aucune autre ville ne lui a été préférée ; mais l'opposition plus ou moins ouverte, venue du siège de l'Université, a toujours fait obstacle à la transformation de l'Ecole de plein exercice de Nantes en Faculté.

Dans le domaine sanitaire, l'œuvre de régionalisation est dès maintenant en cours d'exécution. La loi du 18 septembre 1940 (J. O. du 19 septembre 1940, p. 5.061) divise le territoire national en vingt régions sanitaires, ayant à leur tête vingt directeurs régionaux de la Famille et de la Santé, assistés notamment de délégués régionaux à la Famille.

Nantes a été désignée comme siège d'une région sanitaire comprenant avec la Loire-Inférieure les départements de Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Sarthe, Mayenne.

Le plan d'organisation sanitaire du pays devra non seulement comprendre l'extension coordonnée de son équipement sanitaire, mais aussi faire une large place aux services médico-sociaux et à la prévention. Or, qu'il s'agisse de services sanitaires proprement dits, de services médico-sociaux ou de services sociaux en général, il n'est pas contestable que, dans l'Ouest, Nantes est la ville la mieux préparée pour servir non plus seulement de centre géographique, — le point de vue purement géographique est ici secondaire, — mais de foyer pour une action qui, l'expérience le prouve, a besoin d'être soutenue par une constante impulsion. Non seulement Nantes possède, pour les besoins de sa population, un ensemble d'établissements hospitaliers qu'on ne retrouve pas ailleurs dans l'Ouest, mais encore, sur le champ proprement social (Allocations familiales, Protection maternelle et infantile, Prévoyance sociale), Nantes possède à son actif, depuis 1919, une série de réalisations dues, il est opportun de le souligner, à des initiatives prises dans le cadre des pro-

fessions dominantes. A cet égard, Nantes offre, avec quelques autres villes comme Lyon, Grenoble, Nancy, Lille, un exemple très caractéristique du rayonnement qu'une ville peut exercer autour d'elle pour une action sociale bienfaisante.

La Bibliothèque de l'ancienne Faculté des Arts, devenue Bibliothèque municipale, offre d'ailleurs aux étudiants et aux chercheurs des ressources que bien des villes universitaires pourraient envier à Nantes. Lorsque les Oratoriens, en 1753, la cédèrent à la Ville, elle comprenait 10 à 11.000 imprimés ou manuscrits: elle était merveilleusement riche en éditions rares des xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. Elle compte aujourd'hui 200.000 volumes. Ses 3.000 manuscrits, ses collections d'autographes (5.000 dont 3.228 pièces du fonds Labouchère), de gravures (11.400), de monnaies et médailles, les collections de l'époque révolutionnaire (Dugast-Matifeux et Friederich) en font aussi un musée.

## II

Aussi bien Nantes, si elle n'est pas une ville-musée, est-elle une ville de Musées.

Les monuments anciens y sont relativement peu nombreux, bien que, en vérité, ils contiennent en eux l'évocation de toute cette histoire locale, riche d'événements, d'où se dégage l'âme de la Cité survivant aux générations qui se succèdent dans ses murs. Les musées de Nantes possèdent aussi d'abondants et précieux souvenirs du passé. Par leur origine même, comme la Bibliothèque, ils sont un legs



Photo Syndicat d'Initiative  
Une aile du Musée des Beaux-Arts.

direct de celui-ci et le témoignage de la continuité de ses traditions.

Le Musée des Beaux-Arts, établissement municipal, installé depuis 1900 dans un bâtiment jumeau de la Bibliothèque, est sorti de la collection formée en Italie par un Nantais, François Cacault (1), archi-

tecte et diplomate, au cours de missions successives, dont la plus fameuse eut pour objet la négociation du Concordat. D'autres collections suivirent, notamment celles du duc de Feltre et d'amateurs nantais comme Urvoy de Saint-Bedan. D'où un ensemble rare réalisant la représentation de la plupart des grandes écoles de peinture, dans laquelle figurent plus grands noms.

Quelques œuvres maîtresses émergent : dans son livre sur les *Chefs-d'Œuvre des Musées de France*,

(1) La collection de François Cacault, décédé en 1805, fut cédée à la Ville de Nantes, conformément aux instructions dont il avait confié l'exécution à son frère Pierre, ancien inspecteur voyer de la Ville de Nantes. L'acquisition fut autorisée par décret impérial du 27 Janvier 1810, malgré l'opposition obstinée du Préfet, M. de Celles. La discussion qui eut lieu à ce sujet entre les administrations municipale, préfectorale et le Ministère de l'Intérieur, contient une leçon de fait singulièrement démonstrative sur le devoir des municipalités en matière de patrimoine artistique. (Cf. MELLINET. *La Milice et la Commune de Nantes*, T. XI, p. 279-290).

Louis Gonse dit : « Nantes possède deux morceaux de peinture qui rentrent dans la demi-centaine de chefs-d'œuvre dont s'illustre l'histoire de l'Art » ; il s'agit du *Portrait de Mme de Senonnes*, par Ingres, et du *Joueur de Vielle*, attribué alors à Zurbaran et maintenant à Rizzi. Le grand écrivain d'art a écrit encore : « En Allemagne, en Italie, un tel musée serait universellement célèbre. »

La même appréciation pourrait être portée sur le Musée Dobrée : il possède des richesses vraiment uniques. Comment l'œuvre gravée de Dürer se trouve-t-elle réunie dans un musée de Nantes avec une ampleur qui est à peine égalée à l'étranger ? Comment ce même musée possède-t-il non seulement une collection complète de numismatique bretonne, mais des médailles étrangères qui sont des pièces uniques ? C'est une histoire qui pourrait être un conte.

La fortune accumulée par plusieurs générations de négociants armateurs ayant tenu le premier rang



Photo Syndicat d'Initiative.  
Le Musée Dobrée et le Manoir de la Touche (au 1<sup>er</sup> plan).



La Psallette.

dans cette société nantaise du XVIII<sup>e</sup> siècle, fastueuse, mais tout ensemble si active, si entendue en affaires; comme unique héritier de cette fortune, vers le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, un jeune homme, qui, né en 1810, devait mourir en 1895 : figure originale, non pas de l'originalité haute en couleurs qui tentait le pinceau de Balzac, mais plutôt de celle plus subtile qu'analysait le crayon de la Bruyère, une figure de « curieux », comme on disait au grand siècle, une figure d'érudit et d'artiste, passionné et secret. Pendant soixante-cinq ans, il a consacré toutes les forces d'un atavisme formé dans le grand négoce, toutes les ressources d'une grande fortune, toute la finesse d'un goût très sûr et éclairé, à rechercher et à faire rechercher pour son compte, à l'époque qui fut l'âge d'or des collectionneurs, sur le tapis des salles de vente et dans les recoins plus cachés, les œuvres d'art ancien. Homme d'autrefois, il ne s'avance pas au delà du XVIII<sup>e</sup> siècle. Aussi a-t-il accumulé meubles anciens, pièces d'orfèvrerie, monnaies, gravures, tableaux, surtout manuscrits du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, livres rares du XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle,

cles, autographes... sans jouir lui-même de ces trésors dans l'attente du cadre qu'il édifia avec la même persévérance. Son rêve devenu réalité, c'était une construction ayant à la fois à l'intérieur la clarté d'un musée pour mettre en valeur les pièces artistiques dont il devait être l'écrin, et à l'extérieur une solide simplicité, presque austère, contrastant avec le goût nantais du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'édifice construit sur les ordres de Thomas Dobrée, — pour être en même temps son habitation personnelle et qu'il n'habita jamais, — voisine, dans un même cadre, et s'harmonise par son architecture et les matériaux avec le Manoir de la Touche construit au commencement du XV<sup>e</sup> siècle par l'évêque Jean de Malestroit et où mourut le duc Jean V.

Les collections du musée départemental d'archéologie ont été réunies aux collections Dobrée données au département et l'ensemble, constamment enrichi par des dons et des acquisitions, forme un musée d'une très grande richesse, précieuse et pour l'histoire générale de l'art et pour l'histoire locale. Le Manoir de la Touche est plus particulièrement un musée lapi-



La Porte Saint-Pierre.

daire où sont conservés les vestiges de nos anciens monuments, comme les cathédrales qui précédèrent la cathédrale gothique. Il est le siège de la *Société d'Archéologie et d'Histoire*, dont les savants travaux ne pouvaient avoir de cadre plus suggestif.

Le Grand Logis du Palais des Ducs abrite un musée municipal d'art décoratif et de folklore régional. La Psallete, ce châtelet du début du xv<sup>e</sup> siècle, situé à l'ombre de la Cathédrale, autrefois hôtel de l'archidiacre de la Mée, école de chant au xix<sup>e</sup> siècle, puis résidence du doyen du Chapitre de la Cathédrale, est devenue un musée d'art religieux. Dans la Porte Saint-Pierre, qui de l'autre côté flaque la Cathédrale, a été installé, en 1927, un Musée de Nantes par l'image.

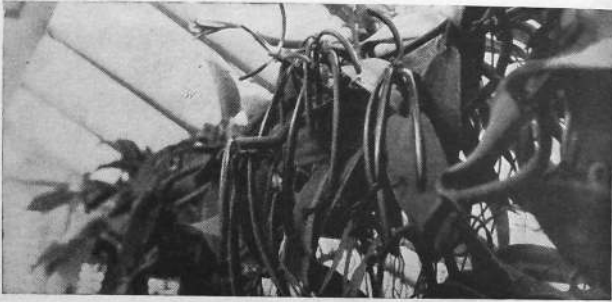
Autre adaptation d'un bâtiment ancien au rôle de musée : au n° 9 de la rue des Salorges, la première fabrique nantaise de conserves alimentaires, celle de Joseph Colin, créée en 1824, devenue une forge, a été transformée par MM. Louis et Maurice Amieux en un musée dont ils ont fait don à la Ville. Le Musée des Salorges est consacré aux industries de la pêche et de la conserve, aux métiers et corporations locales, aux industries disparues, telle la fabrique de toiles peintes qui vécut à Nantes à peu près un siècle, dont les ouvrages composaient de petits tableaux idylliques, indéfiniment répétés, d'une grâce aujourd'hui surannée et pourtant si charmante. Au milieu de souvenirs de la Marine nantaise et du commerce colonial, présidant en quelque sorte cette exposition maritime du Nantes d'autrefois, un buste de Colbert.

Le Muséum d'Histoire Naturelle est authentiquement le fils aîné du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, ainsi que l'écrivait le professeur Ed. Bureau. Il fut fondé sur la proposition de Fourcroy (1). Un de ses premiers conservateurs fut l'égyptologue Frédéric Caillaud. Toutes les branches des sciences naturelles y sont représentées. Ses collections de géologie, paléontologie, zoologie et botanique régionales, sont les plus complètes de l'Ouest. Le Muséum est le siège d'un enseignement de sciences naturelles et aussi le siège de la *Société des Sciences naturelles de l'Ouest*.

Nantes possède encore un autre musée, un musée botanique, le musée de la plante tropicale vivante : c'est le jardin colonial du Grand-Blottereau, annexe de la section coloniale de l'École Supérieure de Commerce, dont le catalogue réunit près de six cents plantes. Le parc du Grand-Blottereau se développe autour d'une belle demeure qu'édifia l'architecte Ceineray. Propriété de la famille Dobrée, il a été donné à la Ville de Nantes par le légataire universel du fondateur du Musée Dobrée. Il offre vraiment un cadre unique en Europe pour l'enseignement de la culture coloniale. Tandis que, dans les allées du parc, la douceur du climat permet de rencontrer des buissons de thé qui passent l'hiver sous de simples paillons, les serres sont envahies par une végétation luxuriante. Citons pêle-mêle : les hévéas et les lianes à caoutchouc, les cannes à sucre, de magnifiques cacaoyers chargés de cabosses,

(1) *La Ville de Nantes et la Loire-Inférieure*. T. I<sup>er</sup>, p. 90.





Vanillier portant gousses et fleurs (Jardin Colonial).

les bananiers, les vanilliers, les cotonniers, les avocats, les goyaviers et dattiers, les arachides, le patchouli, les manguiers, etc. La floraison et la fructification y sont

étonnantes : les ananas du Grand-Blottereau sont du meilleur cru.

Les plantes décoratives d'origine coloniale ont été, rappelons-le, la contribution de Nantes à l'art des jardins.

L'art de la musique y est cultivé avec le même attachement qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, au temps de l'Académie



Bananier et ananas (Jardin Colonial).

de Musique : la *Schola Cantorum* s'est acquis le même titre à figurer dans l'Histoire de la Cité. Elle a inscrit dans son répertoire toutes les grandes œuvres de la musique classique. Elle possède à son actif la création d'œuvres modernes, dont la première audition à Paris a été donnée par elle, en « détachement de concert », comme il y a deux cents ans (1).

Ainsi Nantes, si elle n'est pas une ville universitaire officielle, n'en justifie qu'avec plus de force, par ses institutions d'enseignement supérieur et ses sociétés savantes, le choix que les ducs Jean V et François II avaient fait d'elle pour être le siège de l'Université bretonne. Par le soin avec lequel elle a entretenu chez elle le culte du grand passé historique dont elle est la dépositaire — et sans même qu'elle ait à faire état de sa prépondérance économique, — par ses activités culturelles et artistiques, l'ancienne capitale du duché de Bretagne tient son rang de capitale provinciale, à égalité avec les anciennes capitales des ducs de Lorraine et des ducs de Bourgogne dont ses ducs étaient vraiment les pairs.

(1) Cf. *Préface*, p. XXIX.

# CHAPITRE X

## Circonscriptions Administratives actuelles et Projets de Régions

---

I. LA V<sup>e</sup> RÉGION ÉCONOMIQUE. — II. NANTES CENTRE  
DE CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. — III. PROJETS  
DE RÉGIONS. — IV. CONCLUSION.

### I

Au lendemain de la guerre de 1914-1918, la constitution de régions économiques fut considérée comme devant être les prémices d'une réforme administrative de la France sur la base régionale. Les régions économiques ont maintenant plus de vingt ans d'existence : elles sont une expérience et fournissent un enseignement dont il doit être tenu compte, alors que le problème est repris avec toute l'ampleur qu'il comporte.

Nantes fut choisie pour siège de la V<sup>e</sup> Région (1), qui s'est formée spontanément sur la double base « du front de mer » et du réseau fluvial qui débouche dans l'estuaire.

A l'Ouest, la Chambre de Commerce de Lorient, englobant tout le Morbihan, a immédiatement

(1) René LEGROS. — *Le Régionalisme Economique et la V<sup>e</sup> Région. « Loire-Atlantique »*, N<sup>o</sup> du 20 Mai 1924, p. 141.

adhéré à la V<sup>e</sup> Région. La Chambre de Commerce de Quimper, dont la circonscription comprend le Sud du Finistère, fut d'abord incorporée dans la IV<sup>e</sup> Région, dont le siège est à Rennes. Mais, en 1922, les faits ayant démontré que les intérêts qu'elle représente sont beaucoup plus orientés vers Nantes, elle s'est rattachée à la V<sup>e</sup> Région.

A l'Est, les Chambres de Commerce d'Angers, Cholet et Saumur, qui se partagent le département de Maine-et-Loire, celle de Tours qui s'étend à tout le département d'Indre-et-Loire, sont venues, avec la même spontanéité que la Chambre de Commerce de Lorient, adhérer au Groupement qui se formait à Nantes. Il en fut de même, après comparaison des forces qui pouvaient les attirer soit vers Nantes, soit vers Caen, pour les Chambres de Commerce du Mans et de Laval.

Le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne font partie de l'hinterland immédiat du port de la Basse-Loire. Le criterium de la délimitation du territoire de la V<sup>e</sup> Région est l'étendue de la zone de pénétration du charbon anglais d'importation débarqué par les ports de Nantes et de Saint-Nazaire. Mais, d'une façon générale, il faut voir là une manifestation de l'attraction des forces naturelles de cohésion, de rassemblement territorial, que possède le réseau fluvial et dont la Société de la *Loire Navigable* a été une première réalisation. Déjà, en 1913, les Chambres de Commerce du Bassin de la Loire avaient constitué une Assemblée commune.

Les Chambres de Commerce de Blois et d'Or-

léans, qui prirent une part très active au mouvement de la Loire Navigable et qui faisaient partie de la Région Parisienne, usèrent de la faculté que leur réservait l'arrêté du 7 avril 1919 pour adhérer en seconde ligne à la Région de Nantes.

La V<sup>e</sup> Région Economique fut, dès 1919, complétée par la Chambre de Commerce de la Vendée : après tout ce qui a déjà été rapporté des connexions existant entre la Loire-Inférieure et ce département, on peut dire que cela allait de soi.

De même on comprend que la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres ait voulu adhérer, en seconde ligne, à la région de Nantes.

Les Régions économiques ont été réorganisées par un décret du 28 septembre 1938 qui leur donne un statut légal d'établissement public. A cette occasion, un remaniement de leur circonscription a été opéré : les Chambres de Commerce de Lorient et de Quimper ont été transférées à la Région de Rennes. La V<sup>e</sup> Région, centre administratif Nantes, ne comprend donc plus que les départements de Loire-Inférieure, Vendée, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Sarthe et Mayenne.

Les Chambres de Commerce de Lorient et de Quimper ont vivement protesté contre la translation qui leur était imposée. La Chambre de Commerce de Blois, qui précédemment n'était cependant qu'une sous-section de la V<sup>e</sup> Région, demanda à être rattachée en première ligne à la V<sup>e</sup> Région. Les Chambres de Commerce de Quimper et de Lorient manifestèrent leur attachement à Nantes en adhérant, en seconde ligne, à la V<sup>e</sup> Région, au sein de

laquelle les Chambres de Commerce d'Orléans, Blois et Niort restèrent en cette qualité, par une expression renouvelée de leur adhésion.

Si ces protestations et réclamations, d'ailleurs fortement motivées, n'obtinrent pas alors satisfaction, elles doivent être reprises aujourd'hui comme un document de premier ordre dans la préparation de la réforme à réaliser.

## II

En dehors de la double exception de la Région judiciaire et de la Région académique, Nantes est le siège de tous les autres groupements administratifs de départements.

On soulignera ici la circonscription du Conseil de Préfecture interdépartemental, seconde manifestation, avec les Régions économiques, de la tentative de régionalisation ébauchée en 1929. Le Conseil de Nantes comprend les départements de Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée, Maine-et-Loire ; il amorce la province dans les trois directions principales où on vient d'indiquer qu'elle doit être formée.

La circonscription du Génie rural, un peu plus restreinte, comprend trois des mêmes départements : Loire-Inférieure, Vendée, Maine-et-Loire.

D'autres sont plus étendues :

La XI<sup>e</sup> Région militaire avec quatre départements et demi : Loire-Inférieure, Vendée, Morbihan, Finistère, partie des Côtes-du-Nord ; — les Directions régionales jumelées des P.T.T. et des Assu-

rances Sociales avec cinq départements : Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire ; — la Conservation des Eaux et Forêts avec sept : Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Vendée, Charente-Inférieure ; — l'Inspection des Poids et Mesures avec huit : Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire.

L'Inspection divisionnaire du Travail, depuis un arrêté du 26 septembre 1940, a la même composition que cette dernière, à l'exception de la Sarthe qui est remplacée par la Vendée.

Précédemment, sa circonscription était la même que celle de la 3<sup>e</sup> division minéralogique, la plus étendue, qui embrasse dix départements : Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres.

Une division territoriale récente doit retenir particulièrement l'attention.

Le Ministère de la Production a divisé en quatorze circonscriptions le territoire métropolitain soumis à l'action des Comités d'organisation et des Offices de répartition. Chacune des circonscriptions doit avoir, à son chef-lieu, un inspecteur général représentant le Ministère et un délégué de chacune des directions du Ministère.

La circonscription de Nantes comprend les départements de Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Maine-et-Loire, Vendée, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe.

Les services régionaux de la Direction générale des Industries Mécaniques et Électriques ont été organisés les premiers. Ils sont répartis en deux subdivisions, Nantes comprenant les cinq premiers de ces départements, Rennes les quatre autres.

Il semble bien que le cadre de cette circonscription se prête à l'incorporation de toutes les grandes branches de la production et des échanges. Avec ou sans subdivision territoriale, suivant leur degré de concentration, toutes les branches d'activité économique peuvent recevoir, à l'intérieur de cette délimitation, l'organisation régionale sans laquelle la réforme en cours, tout en réagissant contre les excès de l'individualisme, aboutirait à un autre excès pis encore, celui d'une concentration à outrance.

Au sein de cette circonscription se réaliserait, aussi largement et complètement qu'il est possible, l'unité économique par laquelle la province sera capable de posséder une vie propre, d'être autre chose qu'un agrégat artificiel de divisions administratives plus ou moins interchangeables.

### III

Les nombreux projets de région qui ont vu le jour ont un trait commun : c'est toujours autour d'un même centre qui est Nantes que le regroupement est recherché.

Vidal de la Blache, dans l'Essai de groupements régionaux dont il a accompagné l'étude à laquelle on s'est référé à plusieurs reprises, propose de diviser la France en 17 Régions. Dans la Région de Nan-

tes, n° 15, il réunit Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Sarthe et Mayenne. Le géographe a pris le système fluvial comme élément constitutif de cette région : il y a manifestement été incité par le groupement régional spontanément formé dans les départements du bassin de la Loire associés sous le signe de la Loire Navigable.

C'est de même le fait d'un groupement existant, l'*Association des Laiteries coopératives des Charentes et du Poitou*, qui lui avait servi de modèle pour la composition de la 17<sup>e</sup> Région, la Région de La Rochelle, comprenant : Charente-Inférieure, Charente (moins l'arrondissement de Confolens), Vienne, Deux-Sèvres et Vendée. Le journaliste très averti qui, dans le journal *Le Phare* (édition de la Vendée) a publié, en septembre et octobre 1940, une série d'articles très vivants et très documentés sur la Vendée dans la Région future, M. Paul Devigne, a dit lui-même l'étonnement que provoquerait, chez les Vendéens, ce classement de la Vendée.

F. Lepelletier, en 1896, avait proposé 27 Régions : la 7<sup>e</sup>, ayant pour chef-lieu Nantes, devait comprendre Loire-Inférieure, Morbihan et Vendée. Cordier-Joly, en 1903, ramène le nombre des Régions à 18, dont la 4<sup>e</sup>, celle de Nantes, réunit : Morbihan, Loire-Inférieure, Vendée et Charente-Inférieure.

Ce sont des Régions beaucoup plus étendues qui sont proposées dans le projet Henry Mazel, publié en janvier 1907 dans l'*Action Régionaliste*, organe de la *Fédération Régionaliste française*. Il en réduit

le nombre à 7, mais crée 23 sous-régions. La Région de l'Ouest, la 6<sup>e</sup>, a Nantes pour point d'attraction et comprend trois subdivisions : le Poitou, avec la Vendée, les Deux-Sèvres, la Vienne et les Charentes ; l'Anjou, avec la Mayenne, la Sarthe, le Maine-et-Loire et l'Indre-et-Loire ; la Bretagne, avec les cinq départements de l'ancienne province, d'ailleurs largement rectifiés.

Les propositions d'origine parlementaire ont abondé, toujours avec Nantes pour chef-lieu.

Une proposition Hovelacque (29 mai 1890) réunit Morbihan, Loire-Inférieure, Vendée et Charente-Inférieure. Celle du député breton comte de Lanjuinais (9 avril 1895) comportait 23 Régions, dont la 4<sup>e</sup>, dite Bretagne, centre Rennes, s'étendait à peu près aux territoires de quatre départements ; la 13<sup>e</sup>, dite Vendée, centre Nantes, comprenait les territoires côtiers de Loire-Inférieure, Vendée, Charente-Inférieure. La proposition Cornudet-Lockroy, de 1896, reprenait l'idée d'une région appelée Vendée, avec Nantes comme centre, groupant les territoires approximatifs de Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure et Vendée.

Parmi les propositions Charles Beauquier, la proposition de 1902 (1) créait de toutes pièces 25 régions, d'après une division étudiée à la Fédération Régionaliste française. La 4<sup>e</sup>, avec son centre

(1) Cette proposition étudiée par la Commission fit l'objet d'un rapport de M. Emile MORLOT dans lequel on lit :  
« Ainsi composée, la Région serait coupée en deux parties à peu près égales par la Loire. Deux grandes villes pourraient prétendre à être la capitale de la Région : Angers et Nantes. L'activité commerciale et industrielle de Nantes est beaucoup supérieure et l'importance économique des deux cités n'est pas comparable ».

à Nantes, comprenait partie de la Mayenne et du Maine-et-Loire (arrondissements d'Angers, de Cholet et tout l'Ouest de celui de Saumur), l'ancienne Loire-Inférieure et partie de la Vendée et des Deux-Sèvres.

Postérieurement à la guerre de 1914-1918, un groupe de parlementaires que présidait M. de Monicault, sans que les conclusions de leur étude aient été traduites en proposition de loi, fit un travail important sur *les Méthodes d'application du Régionalisme*. Il aboutit à un essai d'organisation régionale de la France, dans lequel la Région nantaise ou de la Basse-Loire comprend les trois départements de Loire-Inférieure, Maine-et-Loire et Vendée. (1)

(1) p. 256.

Le rapport établi par le Comité de Rédaction qui eut pour secrétaire M. Saint-Yves, contient le passage suivant :  
« Quand à agglutiner Nantes avec une Bretagne dont Rennes serait la capitale, comme le veulent certains régionalistes, c'est peut-être la résurrection précise d'un fait historique, mais cela n'a aucun rapport avec les réalités géographiques. M. Camille VALLAUX ne considère comme Bretagne que la terre, étendue d'Est à Ouest entre la Manche et l'Océan ; pour lui comme pour les géographes, la Loire-Inférieure est complètement en dehors de la Région bretonne. On voit du reste difficilement Nantes le grand port de l'Ouest, sous-préfecture d'une Région dont Rennes serait la capitale ».

L'opinion citée de M. Camille VALLAUX avait été formulée dans une leçon faite à l'École des Hautes Etudes Sociales, au cours d'une série de conférences sur les *Divisions Régionales de la France*. p. 118-119.

## IV

## CONCLUSION

On n'ajoutera pas ici une proposition nouvelle aux nombreuses propositions qui ont été déjà formulées.

De la documentation qui précède, on se bornera à déduire les quelques propositions suivantes en guise de conclusions de cet Essai mélangé d'Histoire, de Géographie et d'Economie.

I. — Si les provinces doivent servir de base à la reconstruction de l'Etat français, dans un esprit de rénovation nationale, la clef de voûte de la structure provinciale ne peut être que la *Ville* exerçant sur l'économie de la Région un rayonnement assez puissant pour pouvoir réaliser autour d'elle l'assemblage des forces économiques et le rassemblement humain des activités sociales.

La Ville de Nantes est, dans l'Ouest, la ville la plus qualifiée pour remplir le rôle ainsi compris de capitale provinciale.

II. — Une province formée autour de Nantes peut et doit réunir un ensemble remarquablement équilibré d'éléments, complémentaires les uns des autres, susceptibles de porter au maximum réalisable l'intégration qui ferait de la province idéale un tout pouvant se suffire à lui-même : Agriculture et plus précisément polyculture ; — industries dans toutes les grandes branches de la production ; — activités maritimes des trois ordres : navigation commerciale, pêche, constructions navales ; tourisme.

III. — L'exacte interprétation de l'Histoire, les données de la géographie physique, les faits de la géographie économique, ne permettent pas de concevoir rationnellement une répartition provinciale qui, sous quelque forme que ce soit, séparerait la Loire-Inférieure soit des autres pays de Loire les plus proches, soit de la Vendée, si étroitement fondue avec le pays nantais, soit enfin des pays bretons, liés à la Loire-Inférieure par les échanges commerciaux, déjà associés et à la Loire-Inférieure et à la Vendée par les premiers et déjà solides linéaments d'une corporation maritime.

L'attraction exercée en fait par la Ville de Nantes sur une large base territoriale, — dont les constatations non équivoques ont été relevées au cours des pages qui précèdent, — ouvre spontanément la voie à un groupement assez ample pour permettre de substituer à un régime fait de dispersion et trop souvent de division la coordination pour une action disciplinée : or, tels doivent être le sens et la portée de la réforme projetée pour que, par-dessus les intérêts locaux et régionaux, elle serve l'œuvre de rénovation nationale.

L'étendue de ce territoire, sa disposition géographique, sa composition économique, donneront au gouvernement provincial le champ nécessaire pour que puissent jouer à plein rendement les forces et les valeurs dont il aura la direction.

Territorialement, la province ainsi constituée ne dépassera pas la capacité du gouverneur dans l'exercice de ses attributions non encore connues de contrôle, de coordination, d'action. Elle est à la

mesure des progrès réalisés dans les communications depuis l'époque du Premier Empire où les préfets exerçaient, dans le département, une autorité entourée de tant de prestige.

Ces conclusions ne sont que l'application à une Région de France des quelques idées fondamentales exposées en forme d'introduction.

Dans leur sens général, elles sont en concordance avec la thèse de la grande province soutenue dans une brillante série d'articles par l'administrateur éprouvé qui, dans le journal *Le Phare*, dissimule sa personnalité, mais non sa vaste culture, sous le pseudonyme de Jean-Louis Martin. Elle a reçu dans ce même journal l'adhésion, dont l'autorité n'est certes pas négligeable, de M. Charles Brun, délégué général de la *Fédération Régionaliste Française*, militant chevronné de l'action régionaliste, dont les études dominent les conflits des intérêts locaux.

Il appartiendra au Gouvernement et au Chef de l'État d'arbitrer entre ceux-ci, en ménageant autant qu'il est possible dans le plan général de reconstruction les naturelles et légitimes préférences des « pays » situés sur les confins des deux provinces.

Ainsi la province, fortement équilibrée, riche d'une vie naturelle activée dans ce foyer qu'est la ville « rayonnante », pourra et devra être une des clefs de voûte de l'ordre nouveau.

## APPENDICE

### Antiquité et prédestination de Nantes

par M. Gaëtan RONDEAU

Des esprits légers — qui poussent le simplisme jusqu'à l'indigence — veulent réduire le rôle de Nantes à l'économique. M. Gaëtan Rondeau, avant même qu'il fut Maire de Nantes, n'a cessé de lutter contre cette absurde conception. Dans sa Préface aux *Vieux Carnavals Nantais* de Jean Belfond, il mettait ainsi en valeur la situation de l'ancienne capitale bretonne au seuil du Midi et sa prédestination européenne.

L'évocation d'Hellade, qui ouvre ces pages pétries de culture classique, est directement inspirée des découvertes archéologiques faites dans le sol nantais et singulièrement de ce trésor du fondateur de Rezé qui est une des richesses du Musée Dobrée.

Ce qui distingue Nantes de la plupart des grandes Villes de l'Ouest, ce qui la désigne pour la primauté, c'est le miracle de ses origines et les nobles accidents de sa croissance. Le Parthénon a allongé son ombre jusque sur son berceau. Héritière de l'humanisme athénien, elle a été marquée de la beauté orphique et a connu le rire dyonisique. Méconnaître ce qu'elle doit à cette antiquité serait aussi grave que d'ignorer qu'elle donne accès aux Vaisseaux



hauturiers jusqu'au plus près du cœur de l'Europe. Aussi un Gouvernement qui ne saurait comprendre quel peut être le rôle de Nantes dans une renaissance du Pays, risquerait de tarir une des sources auxquelles la France n'a cessé de puiser la vie. Les hommes qui, des môles du Pirée et des ports de l'Attique apportèrent à la jeune cité, avec l'huile de l'olivier, la joie d'Olympie, le frisson de Delphes ou la grâce d'Epidaure, subissaient déjà son attraction et sa puissance de rayonnement. Ils sentaient qu'elle était prédestinée. Ils comprenaient sa vocation.

Au pied de l'escalier de collines qui l'expose au midi comme une vigne de choix suspendue à nos coteaux, Nantes a trop de portes orientées vers trop de points de l'horizon pour n'avoir pas reçu de bonne heure la visite de Dyonisos. La douceur du ciel aidant, les fleurs n'y manquaient sous ses pas, non plus que les grappes à Silène et la flûte aux satyres.

*Et te, Bacche, vocant per carmina laeta !*

Ainsi, du moins, l'affirment les poètes. Ils assignent aux Nantais des origines méditerranéennes. L'histoire, qui n'est pas tendre pour les légendes, leur donne raison. Les géographes non moins. Ptolémée, Strabon et Pline font chorus.

Abrité derrière les murailles de Pirmil, Ratiatum, notre Rezé, était, dès la plus haute antiquité, une capitale familière autant que le Condivic des Namnètes aux navigateurs de la mer Ionienne. Gloses de chroniqueurs ? Mais la terre parle ! Armes, médailles, monnaies, vases d'argile, chapiteaux, inscriptions sur la pierre, le cuivre ou le fer, tous ces témoins sont unanimes. Penchés sur ces épées, sur ces poteries, sur ce bronze, nous voyons s'animer la procession des peuples soumis à l'Olympe. Voyez ce lampion trouvé dans un de nos cimetières. C'est le lampion à bobèche, gravé au revers des drachmes d'argent, des monnaies d'Amphipolis. Et cette Cybèle assise sur un lion ! Et cette tête de Méduse, qui fixe une belle anse recourbée sur la panse de ce vase ! Toute cette mythologie nous ramène à Athènes par les routes d'Italie.

Inutile d'aller si loin. L'Italie est là, à nos portes, l'Italie hellénique avec ses Samnites du Latium fondateurs

d'Ancenis. Sous leur initiale, le sigma, ils y battirent monnaie.

Parenteau, dès le milieu du siècle dernier, nous rappelait cette fraternité, mettons ce cousinage :

« Ces épées sont grecques de style, et d'un beau style. « Nos statères d'or sont des imitations serviles des statères « d'or de Philippe II de Macédoine. Notre céramique de « Guérande est grecque aussi. Les influences de Marseille « et notre grand emporium de la Loire, Corbilon, nous « mettaient en rapports journaliers avec la civilisation « hellénique. » Quoi de plus net ?

Mais il faut avoir sous les yeux ces vestiges du passé. Mieux que les commentaires, ils prouvent. Les musées ne sont des cimetières que pour l'ignorance.

Autre exemple ? Regardez ces rouelles de bronze et d'or, emblème du Gand'harva, d'Ixion et de cet Apollon Belenus qui est, sans doute, le dieu Volianus de l'inscription municipale. Elle symbolisent le mouvement.

Les statères trouvées à Nantes sur l'emplacement du Temple d'Apollon portent la même roue. Elle est placée « sous le char du soleil, sur les lèvres d'Apollon, sur son front, et quelquefois elle remplace le dieu lui-même ». Ainsi la terre nantaise nous ramène à ces mythes solaires de la Grèce et aussi de l'Afrique noire. Comment n'eut-elle pas été accueillante aux cortèges printaniers qui les ont prolongés jusqu'à nous ?

Reste-t-il un doute sur ces origines ? Voici pour les sceptiques des emblèmes plus directs. Ils figurent aussi sur des vases retirés du sol si riche de ce Rezé, première capitale de notre Basse-Loire. Euripide y reconnaîtrait l'image d'une de ces Dionysies qu'il a chantées, en y voyant la tête du dieu Pan lui-même, une corbeille d'osier pour les dons de Cérès, une amphore de vin et deux têtes de faune.

Enfin, les vivants eux-mêmes témoignent. Le Bourg-de-Batz, demeuré longtemps une île, ne fut-il pas longtemps

fameux par les rites que ses bacchantes androphobes continuèrent, pendant des siècles, à y célébrer en l'honneur du fils de Zeus et de Sémélé, le dieu du vin et de la danse ?

\* \* \*

S'étonnera-t-on, après cela, que César ne se soit pas considéré comme un étranger dans ce milieu de Celtes hellénisés et de Latins ? Il s'y trouva si bien chez lui, que, à l'embouchure de cette Chézine, dont la vallée riante, une nouvelle Tempé, l'invita au repos, il fit construire par Crassus — créateur peut-être des Chantiers de la Loire — la flotte qui lui permit de vaincre le peuple vannetais. On peut croire que ses légionnaires et ses marins rajeunirent sur nos rives le sang et les coutumes des premiers hôtes méditerranéens.

Depuis lors, ce fut toujours à bras ouverts que, par son fleuve, Nantes accueillit l'étranger, et c'est le plus souvent sur ses bords qu'expirèrent les flots des envahisseurs méridionaux. Ils demeurèrent néanmoins assez puissants encore pour refouler ceux du Nord — Francs ou Normands — ou au moins pour les contenir.

Un Mathorez a dit les tranquilles apports qui ont enrichi, par la suite, sans les troubler, les eaux issues des sources païennes. Le contingent du Midi y figure honorablement.

Revenus des aventures courues sur les routes d'Orient, nos chevaliers, nourris des souvenirs des croisades, restèrent toujours avides des gloires de Rome, des splendeurs de l'Alhambra et des grâces de Compostelle.

On voit, par l'entourage de notre Gilles de Raiz, que nos pères n'ont cessé d'être tendus vers l'alchimie sarrazine et la lumière renaissante de l'Hellade, aux temps même où les conquistadors ramenaient, aux voiles de leurs caravelles, la splendeur des archipels nouveaux.

Milan, Naples, Venise, quelles perles à sertir parmi les joyaux de la couronne ! A défaut, le butin moral et artistique des guerres de Charles VIII, de Louis XII et de Fran-

çois I<sup>er</sup> sera tel que tout reflurira au royaume de France et que la Loire sera parée de Chenonceaux, de Chambord, d'Azay-le-Rideau. A notre Château des Ducs, la loggia italienne, assagée par le génie français, encadrera les chaperons Bretons ou Flamands d'Anne de Bretagne et de Claude de France, car, nous dit Jean Marot, Anne ne céda qu'à la longue à l'invasion des façons milanaises.

*De s'accoustrer aussi qu'une Lutèce  
A la lombarde ou à la façon de Grèce  
Il m'st advis qu'il ne se peut bien faire honnestement.*

Mais elles accueillirent, dans les murs dentelés du grand logis Arlequin et Polichinelle.

Vocation méridionale qui a toujours survécu, et dont le grand Roi lui-même devait se faire l'auxiliaire en érigeant en vicomté toscane Rezé, le Ratiatum des Ptolémées, afin de récompenser les services d'Yves de Monti.

\* \* \*

La troupe italienne aura pour successeurs les Mignons d'Henri III, la mascarade des sorciers d'Henri IV, en attendant notre Perrin Dandin, Diafoirus et les Céladons des romans à la mode. Il n'y manquera Mardi-Gras, dieu des Andouilles, ennemi de Carême-Prenant et cher à cette Mélusine de la forêt de Mervent qui, dès les temps les plus reculés, faisait admirer dans nos murs « un corps féminin jusqu'au boursavitz et, pour le reste, une andouille serpentine ou bien un serpent andouillicque ». On peut là-dessus faire crédit au fils de Gargantua, lequel, comme on sait, n'ignore Nantes ni ses environs, puisque, festoyant à Saint-Sébastien, il y mangea six pelerins en salade.

En ce premier âge d'or que fut pour Nantes le XVI<sup>e</sup> siècle, l'Espagne ne reçut pas moins bon accueil que l'Italie. Non parce que nous emprisonnâmes les Espagnols de Charles-Quint dans une tour du Château. Notre hospitalité fut moins étroite et moins jalouse. La fraternité commerciale, sinon consanguine, nous fit accueillir avec empressement cette avant-garde de nos marchands de fruits des Baléares que

constituaient alors les marchands de vins, d'huiles, d'oranges, de citrons, les architectes, les joailliers, les changeurs d'or au teint basané, sans compter les pêcheurs basques venus par les Sables-d'Olonne et les marchands de sels andalous, concurrents de nos paludiers de la presqu'île guérandaise. Sans doute est-ce de ces rivages où,

*L'oranger, dans l'azur, jongle avec ses fruits d'or* (1),

que nous avons reçu, plus tard, la coutume de ces batailles d'oranges qui ont enchanté le quai de la Fosse et caractérisé l'époque élégante et aristocratique de notre carnaval.

..

Le second âge d'or pour Nantes fut l'époque de la Régence. Il est tout empreint d'exotisme, mieux encore qu'au temps de Vasco de Gama, de Christophe Colomb et de Vespucci. La Fosse, l'île de Saulzaie font corps avec les Antilles. Les Indes, la Guinée, le Mozambique les prolongent.

Pour les Nantais *Paul et Virginie* ne fut pas de la littérature. Créoles et quarteronnes cheminent sous nos vieux arbres de la Fosse, qui font aux gréments une ceinture verte. De blondes façades commencent de s'incurver, où redondera le fer ouvré aux forges voisines. Chaos pimenté d'odeurs marines, d'épices et de frutti di mare. Tandis qu'en veste de nankin le planteur, au pays de La Bourdonnais, surveille le travail de ses Noirs dans les champs de canne à sucre, cherche l'ombre au bord de la rivière des Lataniers, ou suit le chemin qui va de Port-Louis à l'église des Pamplemousses, ces dames, en visite au pays de France, étalent aux yeux des riches négriers leurs toilettes somptueuses, car elles rapportent, à faire déborder leurs malles en bois de rose, des « basins de Goudelour ; des mouchoirs « de Paliacate et de Mazulipatan ; des mousselines de Duca, « unies, rayées, brodées, transparentes comme le jour ; des « baftas de Surate, d'un si beau blanc ; des chittes de toutes

(1) Madame de NOAILLES.

« couleurs et des plus rares, à fond sablé et à rameaux « verts. » (1) Sans compter les lampas de chine.

Et, dans un conte de Noël jadis écrit pour les Etudiants, M. G. Rondeau (pour qui la Loire « est un beau chemin que descend l'histoire vers Nantes, étoile géographique dont les rayons sont des routes maritimes ») faisait dire à un « vieil escholier » :

« Je ayme Nantes, pour ce que la Loyre, le roy des « fleuves, luy faist apport de négociations d'Espagne, « d'Angleterre et de Terres-Neuves, auparavant qu'elle « dégorge dans la mer. Et ladictie riviesre flue en touste sa « grandeur along de ses murailles, recoist les eaulx limeuses « de l'Ardre et se gonfle au flux des ondes océanes, avec « grant chamarrure de vaysseaulx, barques, remberges, « naulz et gallons de haulte mer. Brief, elle fayct à la cité « parure incomparaible avec ses ponts voustés sur les eaulx « comme arcs de tryomphe hardys en leur assiette et magni- « fiques en leur architecture, ayant des isles bonnes pour le « proufist et le divertissement aynsi que perles à beaulx « atours ».

Un tel passé plaide la cause de Nantes. Elle était digne de la fortune dont le présent récompense ses labours.

(1) BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *Paul et Virginie*.

# TABLE DES MATIÈRES

---

	PAGES
Préface .....	IX

## INTRODUCTION

### La Province et la Reconstruction Nationale.

I. Le Régionalisme et la Réforme de l'Etat. — II. Comment la province doit contribuer à la Rénovation nationale. — III. La Ville et la coordination des forces provinciales .....	1
--	---

## CHAPITRE I

### La Formation Historique de la Bretagne.

I. Les enseignements à demander à l'Histoire. — II. L'Immigration bretonne en Armorique. — III. L'Expansion bretonne vers l'Est. — IV. L'Invasion normande et le libérateur Alain Barbe-Torte .....	15
---	----

## CHAPITRE II

### La Bretagne féodale.

I. Ses caractéristiques. — II. La lutte des Maisons de Nantes et de Rennes. — III. La Maison de Cornouailles et l'emprise anglaise. — IV. Une dynastie Capétienne sur le trône Ducal .....	39
--	----

## CHAPITRE III

### Du Duché à la Province et aux Départements.

I. L'Union de la Bretagne à la couronne de France. — II. La Bretagne province. — III. Les Marches et la Vendée .....	57
--	----

## CHAPITRE IV

## Nantes, Capitale Ducale.

- I. Pendant la formation historique de la Bretagne. — II. Sous les Ducs de la Maison de France. — III. François II et la Duchesse Anne. — IV. Les vestiges monumentaux de la période ducale..... 71

## CHAPITRE V

## La Seconde Vocation Historique de Nantes.

- I. Nantes, Capitale de la Ligue. — II. Sa vocation Maritime et Coloniale. — III. Le décor urbain laissé par les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles .. 95

## CHAPITRE VI

## Les Institutions Publiques à l'Époque Provinciale.

- I. Le Parlement de Bretagne. — II. Le Consulat et la Mairie de Nantes. — III. La Chambre des Comptes de Bretagne. — IV. L'Université de Nantes. — V. La Lieutenance Générale du Comté Nantais ..... 111

## CHAPITRE VII

## La Région Géographique.

- I. Le Massif Armoricaïn. — II. Le Pays Nantais. — III. Ses affinités à l'Est et au Sud. 137

## CHAPITRE VIII

## Le Noyau Attractif.

- I. Les Villes. — II. Nantes, Port Industriel et Commercial. — III. La Collaboration Économique avec la Région Géographique ; la Loire Navigable. — IV. Le Milieu Agricole ..... 161

## CHAPITRE IX

## Nantes, Centre Culturel.

- I. Les Survivances de l'Ancienne Université.— II. Nantes, Ville de Musées..... 187

## CHAPITRE X

## Circonscriptions Administratives actuelles et Projets de Régions.

- I. La V<sup>e</sup> Région Économique. — III. Nantes, Centre de Circonscriptions Administratives.— III. Projets de Régions. — IV. Conclusion.... 203

## APPENDICE

- Antiquité et Prédestination de Nantes..... 215

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

	PAGES
Le Reliquaire du Cœur de la Duchesse Anne .....	VII
Anne de Bretagne recevant d'Antoine Dufour le Manuscrit de l'Éloge des Femmes Célèbres ..	IX
Armoiries de la Ville de Nantes .....	XXXIX
Inscription en l'honneur de Vulcain.....	19
Épées Danoises .....	30
Abbatiale de Saint-Philbert-de-Grandlieu.....	31
Alain Barbe-Torte (Statue de).....	33
Oudon et sa Tour.....	54
Château de Clisson.....	70
Monument commémoratif du Martyr des Enfants Nantais.....	72
Vestiges de la Cathédrale Romane.....	76
Saint-Aubin de Guérande .....	82
Le Château : Tour des Jacobins et entrée principale	84
— Tour de la Couronne d'Or (façade int.)	89
Vue aérienne du quartier de la Cathédrale.....	91
Le Tombeau des Carmes .....	92
Le Bastion Mercœur (Château) .....	96
Vue générale de Nantes (1657) .....	99
Maison du XVIII <sup>e</sup> siècle (quai de la Fosse).....	104
Gérard Mellier (Buste de) .....	104
Le Palais de la Bourse .....	105
L'île Feydeau et les quais du XVIII <sup>e</sup> siècle (avant le comblement des bras de la Loire).....	110
Hôtel-de-Ville .....	120
Palais de la Chambre des Comptes .....	125
Une Fabrique sur la Sèvre Nantaise à Clisson.....	153

	PAGES
Maison de type latin près Nantes .....	156
Nantaise (Mannequin du Musée du Château).....	157
Joachim du Bellay (Statue de).....	160
Vue dans le port de Nantes.....	164
Port de Saint-Nazaire .....	169
Une aile du Musée des Beaux-Arts.....	196
Musée Dobrée et Manoir de la Touche.....	197
La Psallete .....	198
La Porte Saint-Pierre .....	199
Vanillier, Bananier et Ananas au Jardin Colonial...	202

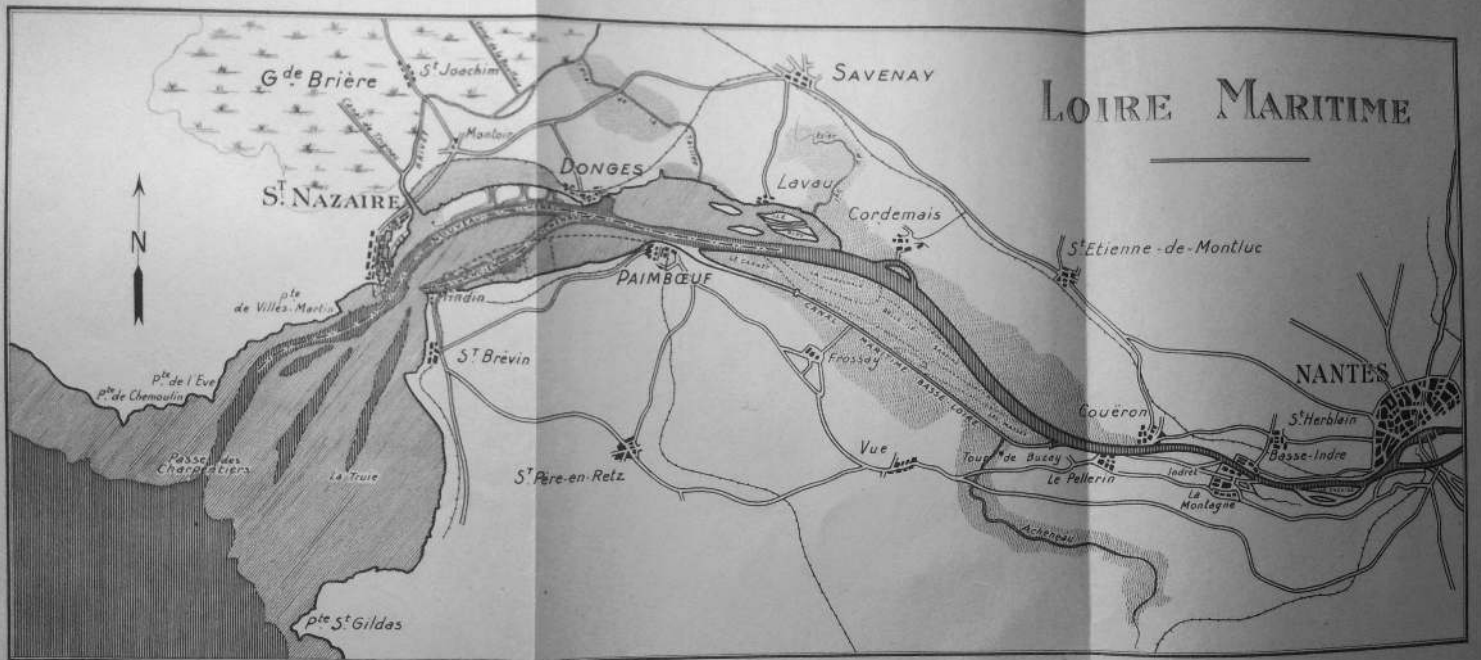
---

## TABLE DES CARTES ET PLANS

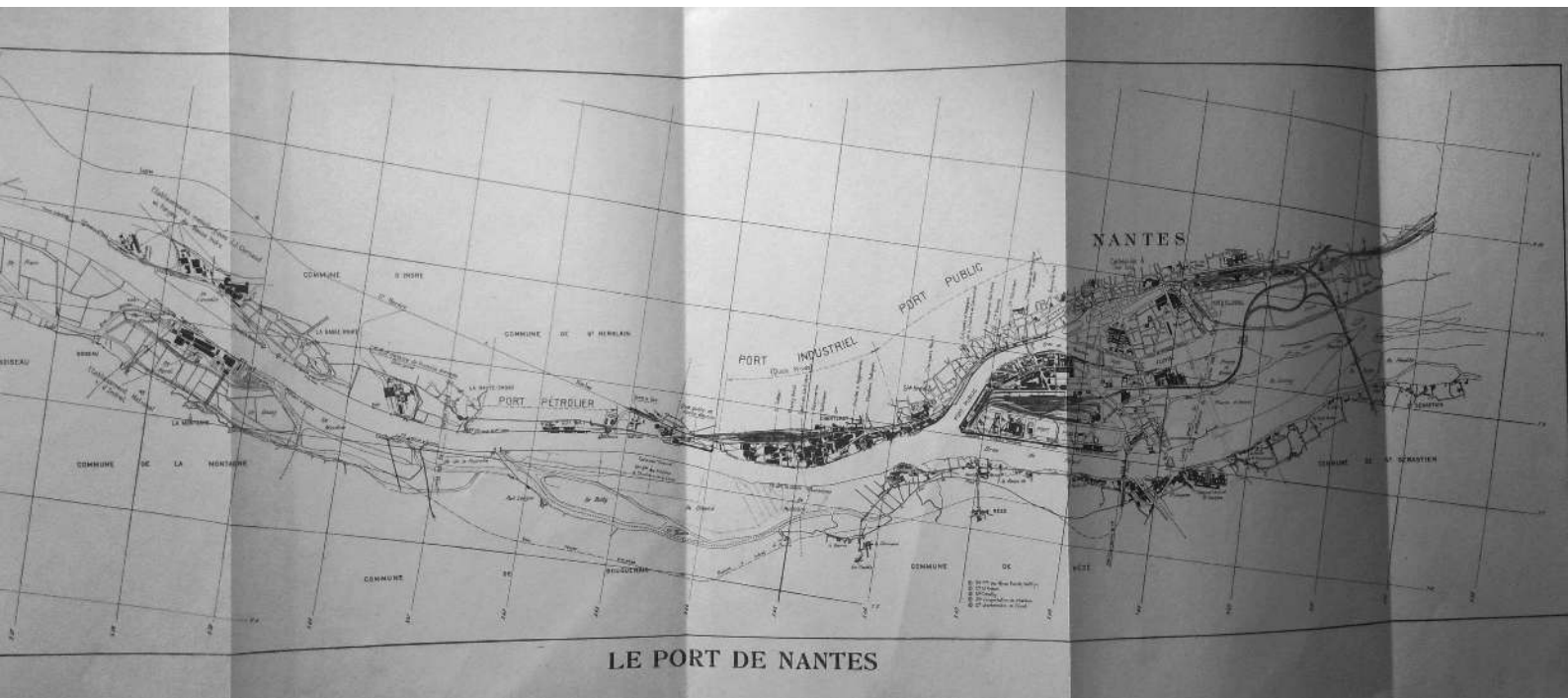
---

	PAGES
Carte de la Formation historique de la Bretagne...	35
Les Marches de Bretagne-Anjou-Poitou .....	67
Le Massif Armoricaïn .....	139
Plan de la Loire Maritime.....	A la fin de l'ouvrage
Plan du Port de Nantes .....	A la fin de l'ouvrage

---







LE PORT DE NANTES

